

Aujourd'hui



A10 LECH WALESA

Pour la deuxième fois en 8 ans, Lech Walesa a été reçu au Vatican par le pape Jean-Paul II, qui l'a accueilli avec une grande cordialité.

A13 CANADAIR

Canadair envisage de construire un centre d'essais qui permettrait de rapatrier au Canada 80 p. cent des tests réalisés en Californie.

B1 FONCTION PUBLIQUE

Daniel Johnson soutient que l'offre d'augmentation de 4 p. cent faite aux travailleurs de l'État constitue un maximum, du moins pour 1989.

Sommaire

Annonces classées

- Immobilier..... B4 à B9
- merchandises..... B9 à B11
- emplois..... B11, B12
- automobiles..... B12, C8, C9
- propositions d'affaires..... A14
- Arts et spectacles
- Informations..... C1 à C7
- horaires..... C4, C5
- Bandes dessinées..... B7
- Décès..... C10
- Économie..... A13 à A19
- Êtes-vous observateur? ... B4
- Feuilleton..... B5
- Horoscope..... B8
- La Presse
- des SIX-DOUZE..... A6
- Le monde..... A10
- Mots croisés..... B12, S14
- Mot mystère•..... B9
- Quoi faire..... C11, C12
- Television..... C2

Les «bleus» chassés du pouvoir

Terre-Neuve élit un gouvernement anti-Lac Meech

d'après CP
 SAINT-JEAN DE TERRE-NEUVE

Après 17 années d'oubli, les libéraux ont été reportés au pouvoir à Terre-Neuve hier, et formeront un gouvernement faiblement majoritaire.

Les derniers résultats donnaient 27 sièges aux libéraux et 23 aux conservateurs, avec deux sièges à venir. Quant aux néo-démocrates, ils ont échoué dans toutes les circonscriptions.

Le leader libéral Clyde Wells, 51 ans, a défait les conservateurs de Tom Rideout un mois à peine après que ce dernier eut accédé au poste de premier ministre.

Mais si la victoire est allée aux libéraux, leur chef n'en a pas moins été défait dans la circonscription de Humber Est, où il a perdu aux mains du vice-premier ministre Lynne Verge à l'issue d'une lutte très serrée.

«Il est évident que j'aurais préféré remporter Humber Est, mais il ne s'agit là que d'un détail sans grande importance dans le contexte général», a déclaré le chef libéral à Corner Brook.

M. Wells a précisé qu'il allait demander à l'un des libéraux élus de démissionner pour lui permettre de briguer un siège à la législature. Il n'a pas précisé qui il avait en vue.

M. Rideout, qui avait succédé à Brian Peckford le 22 mars pour devenir le quatrième premier ministre de Terre-Neuve, a été aisément réélu dans sa circonscription.

VOIR BLEUS EN A 1

Bourassa appréhende un jour triste

ANDRÉ PÉPIN
 RIVIÈRE-DU-LOUP

Le premier ministre Robert Bourassa a prévenu hier soir les libéraux terre-neuviens de M. Clyde Wells que «ce sera un jour très triste pour le Canada si l'Accord du lac Meech n'est pas ratifié».

Le premier ministre a suivi attentivement les résultats des élections qui ont porté les libéraux au pouvoir à Terre-Neuve. «Si les libéraux de Terre-Neuve veulent combattre l'Accord du lac Meech, je ne peux pas être d'accord. Je suis un libéral du Québec, un fédéraliste», a dit M. Bourassa.

Il se dit par ailleurs rassuré par les propos tenus par M. Wells durant la campagne électorale. «Je serais étonné qu'ils débattent d'une nouvelle proposition au sujet de l'entente puisqu'à plusieurs

VOIR BOURASSA EN A 2

Un cahier Week-end

Du nouveau dans La Presse, un cahier Week-end qui propose des activités culturelles, récréatives et sportives les plus intéressantes du week-end. Dans ce même cahier, les lecteurs retrouveront les horaires des cinémas, de même que la liste des événements marquants dans le domaine des arts et du spectacle. Cahier C



Roxane Dupéré, sept mois

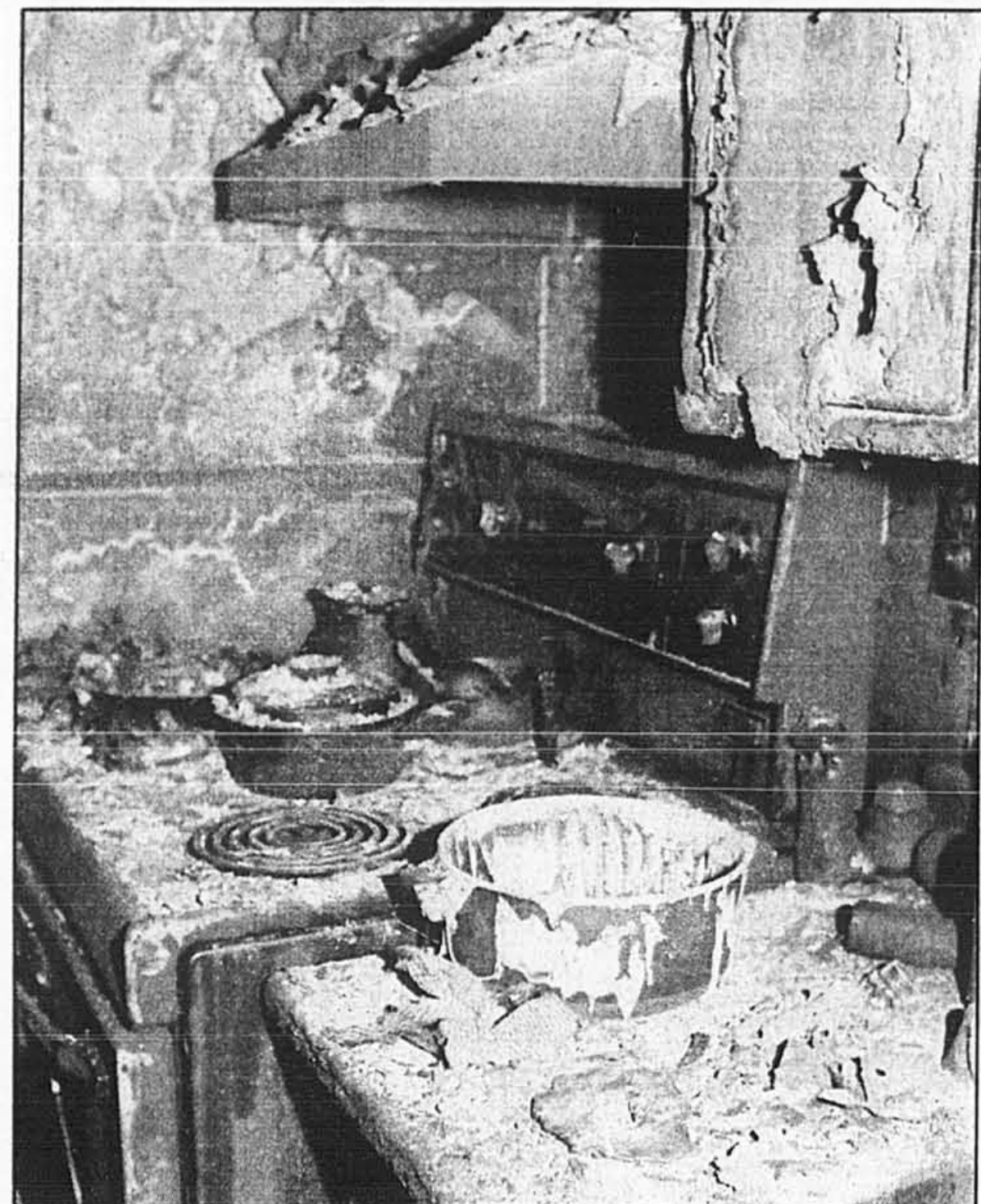


Maxime Dupéré, trois ans



Daniel Dupéré, neuf ans

Un incendie sournois anéantit une famille



SUZANNE COLPRON
 SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Un incendie allumé en plein jour dans la cuisine d'un petit logis du boulevard Gouin, à Saint-Jean-sur-Richelieu, au sud-ouest de Montréal, a coûté la vie hier à trois enfants et deux adolescentes.

Les pompiers et les ambulanciers, appelés sur les lieux à 10h40, ont tenté en vain de réanimer un bébé de sept mois en le massant et lui faisant la bouche-à-bouche. L'enfant a rendu l'âme à l'hôpital du Haut-Richelieu, une heure après son admission.

Tout indique que le feu sournois a pris naissance dans la cuisine du logement au premier étage du duplex, situé au 242 B, boulevard Gouin. Des pommes de terre coupées sur la table et une marmite entourée d'un chiffon sur le comptoir donnaient à penser que l'incendie avait débuté sur la cuisinière. Le logement était dépourvu de détecteurs de fumée.

En ouvrant la porte de l'appartement, dont le seul accès se trouvait à l'arrière de la maison, les pompiers ont provoqué un apport d'oxygène qui a rallumé le feu. Il a suffi de quelques gallons d'eau, une dizaine tout au plus, pour éteindre les flammes. Tout était calciné à l'intérieur et une épaisse fumée noire masquait la vue.

Les pompiers se sont dirigés

VOIR INCENDIE EN A 2

L'incendie a ravagé la cuisine du petit logement de quatre pièces. Une marmite entourée d'un chiffon sur le comptoir donne à penser que le feu a débuté sur la cuisinière.

PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, La Presse

La Cour suprême abolit les frontières des provinces pour la pratique d'une profession

PIERRE APRIL
 de la Presse Canadienne
 OTTAWA

La Cour suprême a statué hier que les droits liés à la citoyenneté garantis par la Charte comportent le droit de résider n'importe où dans le pays et de gagner sa vie sans égard aux frontières provinciales.

Du même coup, le plus haut tribunal du pays a débouté, dans un jugement majoritaire, le Barreau de l'Alberta dont les règlements interdisaient à des avocats non résidents de la province d'y pratiquer le droit où d'y ouvrir une succursale.

Le jugement pourrait aussi affecter les pratiques de toutes les associations syndicales, professionnelles ou autres qui prétendent régir la pratique de métiers et professions à l'intérieur des frontières provinciales.

En février 1981, le cabinet d'avocats McCarthy et McCarthy, dont le siège social est à Toronto, a demandé au Barreau albertain la permission d'ouvrir une succursale à Calgary.

Le Barreau albertain a étudié la requête et, le 25 avril 1981, les dirigeants de la firme torontoise ont modifié leur demande en acceptant de n'engager dans la succursale que des avocats autorisés à pratiquer le droit dans cette province.

Au mois de juin 1981, le Barreau a donné son accord de principe au règlement interdisant aux non-résidents de pratiquer le droit avec des non-membres. À l'origine, le règlement n'interdisait pas aux membres résidents de s'associer à des membres non résidents pour pratiquer le droit.

Le 1er septembre 1981, la firme torontoise a commencé ses activités à Calgary. Le bureau était composé uniquement de membres du Barreau de l'Alberta, dont certains résidaient à Calgary et d'autres à Toronto.

Peu de temps après le début des opérations, un membre du conseil du Barreau a déposé une plainte prétextant qu'un avocat de la suc-

ursale de Calgary ne pouvait appartenir à plus d'un cabinet.

En octobre 1981, le comité du Barreau albertain a modifié ses règles pour interdire les cabinets composés de membres résidents et des membres non résidents, en remplacement du règlement antérieur qui interdisait aux membres de s'associer à des non-membres. Le règlement a été adopté en février 1982.

Le 1er mai 1982, le conseil du Barreau a fait adopter une autre résolution stipulant que «nul membre ne doit s'associer à plus d'un cabinet d'avocats en vue de pratiquer le droit».

Le nouveau cabinet Black and Co. a été avisé de l'adoption du premier règlement, mais non de la deuxième résolution.

Le conseil du nouveau cabinet a alors intenté une action contre le Barreau et demandé une injonction interlocutoire pour empêcher l'application des règlements.

VOIR COUR EN A 1

LE SOUS-MARIN RUSSE: 42 MORTS... LE CUIRASSÉ AMÉRICAIN: 47 MORTS!

FAUT INTERDIRE CES JEUX-LÀ COMME LES COUTEAUX DANS LE MÉTRO... VOILÀ!

DÉPÔTS GARANTIS

11^{3/4}% 1 AN INTERÊT ANNUEL

11^{3/4}% 15 MOIS INTERÊT À L'ÉCHÉANCE

11^{1/2}% 3 ANS INTERÊT ANNUEL

PRÊT HYPOTHÉCAIRE

À PARTIR DE

12^{1/2}%

BÉNÉFICES PLUS

COMPTE ÉPARGNE-CHÈQUES

11²⁷%

100 000\$ ET PLUS

Laval: 682-3200
 Pointe-Claire: 494-5670
 Ville Mont-Royal: 341-1414
 Outremont/Vincennes d'Indy: 739-3265
 Outremont/Laurier: 772-4777
 Mt/University: 871-7200
 Mt/Place Ville-Marie: 961-8383
 5995, boul. Gouin O.: 745-1515
 Anjou: 355-4780
 LaSalle: 366-0730
 Brossard: 466-2500
 St-Lambert: 466-8666

ENRICHISSEZ VOS PLACEMENTS!

TRUST GENERAL

60 000 étudiants se partageront \$ 52 millions de plus

Mais le nouveau régime de prêts et bourses proposé par le ministre Claude Ryan est loin de les satisfaire

ANDRÉ PRATTE
QUÉBEC

Soixante mille étudiants profiteront d'une aide gouvernementale accrue à la suite de la réforme du régime des prêts et bourses annoncée hier à Québec par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan.

En vertu de cette réforme, 142 000 étudiants recevront une aide financière, 25 000 de plus qu'actuellement. Le montant total de l'aide accordée passera à \$456 millions, \$52 millions de plus que maintenant (\$34 millions en prêts et \$18 millions en bourses).

Comme une bonne partie de cette aide supplémentaire viendra sous forme de prêts, le coût de la réforme pour le gouvernement ne sera pas de \$52 millions, mais de \$32 millions par année.

«Étant donné les contraintes financières dans lesquelles le gouvernement doit établir ses plans d'action, je peux dire que sur ce sujet-ci, le gouvernement fait vraiment une démarche qui va au-delà de ces normes habituelles», a déclaré M. Ryan à ce sujet.

Les étudiants devront attendre au moins un an avant de toucher les fruits des changements proposés. En effet, le ministre veut soumettre la réforme à la commission parlementaire de l'éducation l'automne prochain. La loi sur le régime de l'aide financière serait ensuite amendée durant l'hiver. Au plus tôt, donc, le régime de

prêts et bourses sera bonifié pour l'année académique 1990-91. Le ministre a même évoqué la possibilité que certaines mesures ne soient appliquées qu'en 1991-92.

La réforme proposée par le gouvernement libéral comporte 24 modifications au régime d'aide financière aux étudiants. Quelques-unes entraîneront des pertes de revenus pour certains étudiants, mais la plupart sont des améliorations au régime actuel.

Contribution des parents

Le gouvernement propose notamment des mesures qui auront pour effet de réduire de 20 à 20 p. cent la contribution parentale aux dépenses de leurs enfants aux études. Résultat: 26 000 étudiants auront droit en moyenne à \$705 d'aide supplémentaire, sous forme de prêts surtout, et plus de 12 000 jeunes qui étaient jusqu'ici exclus du régime recevront un prêt s'élevant en moyenne à \$1 500.

D'autres modifications permettront à bon nombre d'étudiants qui ont un conjoint et/ou des enfants à charge d'obtenir entre \$1 000 et \$2 000 de plus par année en bourses.

Par ailleurs, le gouvernement prévoit venir en aide aux personnes qui étudient à l'université à temps partiel. Celles-ci n'ont pas droit aux prêts et bourses en vertu des règles actuelles. Selon la réforme proposée, 13 000 étudiants qui suivent deux ou trois cours par session recevraient en moyenne une bourse de \$400

pour compenser une partie de leurs dépenses en frais de scolarité, de matériel scolaire, de garde et de transport.

Le ministre de l'Enseignement supérieur a par ailleurs décidé de profiter de cette réforme des prêts et bourses pour prendre des mesures qui inciteront les jeunes à compléter leurs études dans les délais prescrits. Deux modifications au régime visent cet objectif, un bâton et une carotte.

D'abord le bâton. À la suite de la réforme, les périodes d'admissibilité resteront les mêmes pour les prêts, mais seront réduites pour les bourses. Ainsi, un étudiant du collégial n'aura plus droit aux bourses après sa sixième session (sa huitième s'il est au professionnel), tandis qu'un étudiant de baccalauréat ne pourra

plus obtenir de bourses après huit sessions.

Après le bâton, la carotte. Les étudiants de maîtrise et de doctorat qui obtiennent leur diplôme dans les délais prescrits verront le gouvernement réduire de 25 p. cent la dette qu'ils auront accumulée par le biais du régime de prêts et bourses.

Le gouvernement prévoit aussi réduire le montant des frais de transport remboursés aux étudiants. Cette mesure, et quelques autres ajustements, permettront au gouvernement d'économiser \$5,5 millions.

De son côté, l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANÉEQ) estime que le gouvernement aurait pu faire beaucoup mieux que la réforme présentée hier par le ministre de l'Enseignement supérieur

Claude Ryan pour améliorer son régime de prêts et bourses.

Les représentants de l'ANÉEQ ont soutenu hier que les améliorations projetées représentent «un effort financier nul» pour le gouvernement. L'ANÉEQ estime en effet que les \$32 millions que Québec prévoit investir dans la réforme ne font que compenser la baisse de \$40 millions dans le montant des bourses accordées depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux. Cette diminution du montant total versé en bourses vient de la décision du ministre Ryan d'accroître la proportion de l'aide financière qui est versée sous forme de prêts.

L'association étudiante déplore que le gouvernement n'ait pas retenu les revendications qu'elles a mises de l'avant au cours de la grève générale des étudiants l'au-

tomne dernier. L'ANÉEQ réclame notamment que dès qu'un jeune quitte le domicile familial, le gouvernement cesse de tenir compte du revenu de ses parents lorsqu'il évalue l'aide à laquelle a droit cet étudiant.

La commission jeunesse du Parti libéral du Québec n'a pas non plus réagi avec grand enthousiasme à la réforme annoncée par M. Ryan. «Il y a des choses là qui sont faites, mais il y a encore des choses qui ne sont pas réglées. Il n'y a pas de quoi déchirer nos chemises», a déclaré à La Presse la présidente de la commission, Marie Gendron.

Quant au leader de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, François Gendron, il juge qu'«après trois ans et demi de tergiversations, le gouvernement libéral a accouché d'une souris».

SUITE DE LA UNE

INCENDIE

Un incendie surnois anéantit une famille

vers la salle de bain pour y découvrir un premier cadavre. Le corps d'un enfant de trois ans, Maxime Dupéré, gisait sur le carrelage autour de la toilette. La suite déposée au sol laissait apparaître la forme de son petit corps après le départ des ambulanciers. On voyait aussi les traces laissées par ses mains autour de la baignoire.

Quatre autres corps ont été découverts quelques secondes plus tard dans la chambre principale de l'étroit logement de quatre pièces. Deux adolescentes, Nicole Gaulin, 17 ans, la tante des enfants, et Solange Warren, 16 ans, une copine, étaient couchées sous les couvertures avec le bébé, Roxane Dupéré. Sur le sol, entre le lit et le mur, le petit Daniel Dupéré, neuf ans, ne respirait plus. Daniel n'avait pas d'école, hier, en raison d'une journée pédagogique.

Les pompiers se sont pressés d'ouvrir les fenêtres et de sortir les victimes sur le balcon pour tenter de les ramener à la vie. L'un d'eux, qui faisait l'impossible pour sauver le bébé de sept mois, a fondu en larmes lorsque son collègue lui a conseillé de remettre l'enfant aux ambulanciers.

Au moment de l'incendie, les parents des jeunes enfants étaient partis travailler. La sœur handicapée de Mme Lise Gaulin Dupéré, 23 ans, gardait les enfants avec sa copine, Solange, en l'absence du couple.

M. Germain Dupéré, employé dans un lave-auto à Iberville, a appris la tragédie en rentrant dîner chez lui comme il le fait tous les jours. On lui a d'abord dit que sa femme et deux de ses trois enfants étaient morts, sa fille de sept mois ayant été transportée à l'hôpital.

À ce moment-là, les policiers croyaient que l'une des deux adolescentes trouvées dans la chambre à coucher était la mère des enfants. Ils avaient même répandu la nouvelle dans les médias.

M. Dupéré a toutefois rectifié les faits en disant que sa femme était à son travail. Mme Dupéré, qui occupe un emploi dans une garderie à Saint-Luc, a été prévenue de l'incendie en début d'après-midi. Elle et son mari se sont aussitôt rendus à l'hôpital pour identifier les corps. Ils ont été hospitalisés pendant quelques heures, en raison d'un violent choc nerveux.

«Les victimes sont mortes par asphyxie», a déclaré le Dr André Dandavino, coroner de Saint-Jean-sur-Richelieu. «Lorsque les pompiers sont arrivés, les flammes étaient déjà éteintes. Les corps des enfants et des adolescentes n'étaient pas brûlés.»

Selon la police, les deux adolescentes, vêtues de pyjamas, et le bébé dormaient dans la chambre à coucher lorsque l'incendie a débuté. Il semble qu'ils ne se soient jamais réveillés. Daniel et Maxime? Tout porte à croire qu'ils se trouvaient dans la cuisine.

«Pourquoi quatre personnes se trouvaient-elles dans la même pièce? Voulaient-elles se mettre à l'abri des flammes ou étaient-elles là parce qu'elles dormaient?» a questionné le directeur du service des incendies, M. Alfred Morin, en conférence de presse. «On l'ignore pour le moment. Seules les expertises des chimistes vont permettre de savoir où le feu a débuté et comment les flammes ont pris naissance», a-t-il souligné.

Une hypothèse veut néanmoins que le plus vieux des garçons ait mis le feu en faisant chauffer de l'huile sur la cuisinière pour faire cuire des frites. Pris de panique, il aurait mis le chaudron sur le comptoir et éteint le rond de la cuisinière avant d'aller se réfugier dans la chambre à coucher. Son frère, Maxime, trois ans, aurait plutôt pris le chemin de la salle de bain. Toutes les portes de la maison, y compris celle de la chambre et de la toilette, étaient fermées à l'arrivée des pompiers.

«Il est probable qu'un enfant ait mis le feu et qu'il se soit caché de peur d'être grondé», a admis M. Morin.

Six heures avant ce terrible incendie, les pompiers de Saint-Jean-sur-Richelieu avaient été ap-

pelés à combattre un autre feu au Club nautique Saint-Jean.

L'alerte a été donnée à 2 h 20, moins de deux heures après la fermeture de l'établissement, qui comprend un bar salon, une salle à manger et une cuisine. Mme Roma Gouineau, âgée de 65 ans, la propriétaire du Club nautique, construit il y a 29 ans, dormait dans le logement aménagé au-dessus de la salle à manger lorsque le feu a débuté. Elle a été réveillée par l'odeur de la fumée et le bruit d'objets qui tombaient au sol.

Mme Gouineau a longé le couloir pour aller voir ce qui se passait. En jetant un coup d'oeil par la fenêtre, elle a vu une grosse boule de feu. Elle est revenue sur ses pas et après avoir enfilé une paire de bottes, elle a brisé le carreau de sa chambre à coups de pied pour sortir par la fenêtre sur le toit. Les pompiers l'ont aidée à descendre à l'aide d'une échelle. Mme Gouineau a été transportée à l'hôpital, souffrant d'une profonde coupure dans le mollet droit.

Les dommages sont évalués à plusieurs centaines de milliers de dollars, selon le beau-frère du propriétaire du club, M. Pierre Senécal. «C'est une perte totale», a-t-il dit en faisant des boîtes pour récupérer le matériel entreposé dans la bâtisse. La cause de l'incendie est encore inconnue. □

COUR

La Cour suprême abolit les frontières des provinces

Le tribunal de première instance a donné raison au Barreau de l'Alberta.

En 1986, la Cour d'appel de l'Alberta a majoritairement statué que les règlements de la corporation professionnelle violaient la Charte des droits et libertés.

Le Barreau a porté la décision du tribunal de deuxième instance devant la Cour suprême du Canada.

Dans un jugement partagé, le plus haut tribunal a confirmé la décision majoritaire de la Cour d'appel de l'Alberta.

Les juges Brian Dickson, Bertha Wilson et Gérard La Forest ont statué que la Charte protège le droit d'un citoyen de se déplacer à l'intérieur du pays, d'établir sa résidence à l'endroit de son choix et de gagner sa vie sans égard aux frontières provinciales.

Les juges ont par ailleurs précisé que les provinces peuvent réglementer ces droits, en tenant compte de la Charte, mais «elles ne peuvent le faire en fonction des frontières provinciales».

«Ce serait, ont-ils souligné, déroger aux droits que possède le citoyen, en sa qualité même de citoyen, d'être traité également partout au Canada.»

Les juges ont aussi confirmé le droit de gagner sa vie dans une province «sans s'y trouver personnellement».

Les juges dissidents, Claire L'Heureux-Dubé et William McIntyre, ont par ailleurs statué que cette interprétation portait atteinte au droit et à la liberté d'association garantis par la Charte. Ils ont également statué que le règlement du Barreau albertain interdisant à un avocat de s'associer à plus d'un cabinet était selon eux justifié «car il vise à assurer une pratique du droit conforme à l'éthique en prévenant les conflits d'intérêts et il porte le moins possible atteinte à la liberté d'association». □

BLEUS

Les «bleus» chassés du pouvoir

tion de Baie Verte-White Bay, dans le nord de la province.

Le mandat de M. Rideout devient ainsi le plus bref de l'histoire du Canada après celui de David Howard Harrison, qui fut premier ministre du Manitoba pendant 24 jours, du 26 décembre 1887 au 19 janvier 1888.

Quelque 361 900 personnes étaient habilitées à voter hier aux 13es élections générales de Terre-Neuve.

M. Rideout, fils d'un pêcheur, s'était lancé dans la campagne

avec l'espoir d'assurer un autre mandat aux conservateurs, qui présidaient depuis 17 ans aux destinées de Terre-Neuve. Mais bien que son parti ait pris de l'avance dès le début, les libéraux devaient la réduire graduellement à mesure que les résultats parvenaient des 52 circonscriptions.

Quant au Nouveau Parti démocratique, qui, découragé par son peu de succès aux élections fédérales de l'automne dernier, ne présentait que 36 candidats et n'avait pu réussir à lancer une campagne à l'échelle de la province, son chef, Cle Newhook, a été battu de bonne heure dans Saint-Jean-Est Extern, la circonscription urbaine où il avait fait campagne depuis le début. M. Newhook, qui est âgé de 45 ans, l'avait emporté sur Peter Fenwick à la tête du parti en mars, mais ses efforts pour obtenir un siège à la législature avaient été déjoués par le libéral Kevin Parsons.

L'élection de M. Wells risque d'augmenter de nouvelles difficultés pour l'Accord du lac Meech, puisque le leader libéral n'a pas caché qu'il aimerait négocier certaines modifications à l'entente qui réintègre le Québec dans la constitution. Il a laissé entendre qu'il n'hésiterait pas à revenir sur l'approbation donnée par Terre-Neuve à l'accord, afin d'obtenir une juridiction plus étendue sur la pêche. Il n'a toutefois pas fourni de détails.

Les conservateurs détenaient le pouvoir depuis 1972, année où Frank Moores avait renversé le libéral Joey Smallwood, qui était premier ministre depuis que Terre-Neuve s'était jointe à la Confédération, en 1949.

Cette campagne éfrénée de trois semaines, durant laquelle des leaders relativement peu connus ont fait la navette entre d'innombrables villages de pêcheurs en hélicoptère, en autobus et en voiture, a donné lieu comme il fallait s'y attendre à une pléthore de promesses et de déclarations politiques, mais la principale question est demeurée axée sur le leadership et les réalisations des conservateurs.

M. Rideout avait mené une campagne dont le manque d'organisation avait surpris de nombreux observateurs.

Élu en tant que libéral en 1975 et passé aux conservateurs cinq ans plus tard, Rideout, 40 ans, s'était dépeint comme un homme rempli d'idées nouvelles pour les années 1990. Toutefois, lorsque, vers la fin de la campagne, les sondages firent état d'une lutte très serrée, il entreprit d'attaquer amèrement Wells, le décrivant comme un leader vieillissant qui avait perdu contact avec la réalité.

«C'est un leader d'hier, avec des idées d'hier, à la tête d'un parti d'hier qui n'a rien apporté de nouveau depuis 30 ans», affirmait-il.

Pour sa part, M. Wells, qui devint chef de son parti en 1987, n'avait cessé de répéter que les résidents de Terre-Neuve désiraient un changement. Soutenu par une organisation libérale solide, il avait reproché à Rideout d'appartenir à l'équipe désuète de Peckford.

«Il ne suffit pas de se débarrasser de l'entraîneur et d'adopter un nouveau membre à l'équipe, se plaisait-il à dire, il faut opérer un changement radical.»

Partout où il passait, M. Wells se lamentait du départ de ses petits-enfants, dont le père avait dû s'exiler en Ontario pour gagner sa vie.

M. Wells, nommé ministre au sein du cabinet Smallwood en 1966, avait quitté le parti deux ans plus tard pour siéger comme indépendant, à la suite d'une dispute avec Smallwood à propos du financement de la raffinerie de Come By Chance. En 1971, il démissionnait pour retourner à la pratique du droit. Après une absence de 16 ans, il remportait le leadership libéral puis obtenait un siège lors d'une élection complémentaire dans la circonscription de Windsor-Buchans, dans le centre de la province. □

BOURASSA

Bourassa appréhende un jour triste

reprises M. Wells a déclaré que le rejet de l'Accord du lac Meech n'était pas une priorité. Les

circonstances, avec les problèmes économiques sérieux, je serais surpris qu'on renverse la résolution antérieure.»

Terre-Neuve a tout intérêt à ratifier l'entente, soutient encore M. Bourassa, car cette province espère que la question des pêches sera abordée lors d'une deuxième ronde de pourparlers. Il n'est pas question cependant d'aborder cette question immédiatement, a dit M. Bourassa, puisqu'il faudrait alors rediscuter, par exemple, du Sénat et des autochtones.

M. Bourassa a par ailleurs clairement indiqué qu'il n'était pas question de négocier avec Terre-Neuve de nouvelles ententes dans le domaine de l'hydro-électricité dans le but de gagner les libéraux de Terre-Neuve à l'entente constitutionnelle.

En plus des menaces qui planent sur l'entente constitutionnelle, M. Bourassa est aux prises avec le mécontentement de la communauté anglophone qui n'est plus représentée au conseil des ministres.

Le premier ministre a ouvert toute grande la porte hier pour permettre au député de Nelligan, M. Clifford Lincoln, de réintégrer le cabinet. Il ne lui promet rien de concret, d'immédiat, mais il se dit prêt à revoir l'application de la clause dérogatoire après la ratification de l'Accord du lac Meech.

«C'est à lui à prendre la décision. Je ne crois pas, cependant, que ce soit normal que d'avoir une communauté anglophone de 500 000 personnes qui n'a aucune représentation au cabinet. Cela crée un malaise. On doit donc tenir compte des intérêts supérieurs de la société québécoise», a dit M. Bourassa, hier soir, à son arrivée à Rivière-du-Loup, où il effectue une tournée pré-électorale de deux jours.

Le premier ministre refuse de confirmer que M. Lincoln exige un assouplissement de l'application de la clause dérogatoire, garantie par la Constitution, pour revenir au cabinet. «J'attends qu'il me fasse part de ses intentions», a dit le premier ministre.

Cette clause dérogatoire a permis au gouvernement Bourassa de voter la Loi 178 sur l'affichage commercial, en décembre dernier. Et c'est l'adoption de cette loi qui a provoqué la démission du député de Nelligan.

«M. Lincoln n'a jamais demandé le retrait de la Loi 178. Il s'est dit en désaccord, il a voté contre. Ce n'est pas la première fois qu'un ministre vote contre une loi, cela ne veut pas dire quitter la vie politique définitivement», a soutenu M. Bourassa, indiquant que comme de nombreux Québécois il a regretté le départ de M. Lincoln. «Je suis prêt à discuter avec lui», a insisté le premier ministre.

M. Lincoln l'a dit à plusieurs reprises, il souhaite un assouplissement à l'application de la clause dérogatoire. Qu'elle s'applique que pour une période de deux ans, par exemple. «Lorsque j'ai fait adopter la loi, j'ai dit que cette clause s'appliquerait pour une période de cinq ans. Est-ce que nous renouvellerons pour cinq ans? Plusieurs croient que nous pourrions le faire pour une période plus courte», a répondu M. Bourassa, ouvrant ainsi la porte au souhait de M. Lincoln et à l'apaisement du mécontentement des anglophones.

M. Bourassa qualifie par ailleurs de «mascarade» l'accusation péquiste voulant que M. Bourassa soit prêt à troquer les droits des francophones pour réintégrer un anglophone au cabinet. «Je suis stupéfait que l'on me pose des questions à ce sujet puisque j'ai dit, à plusieurs reprises, que nous pouvions revoir les modalités d'application de la clause dérogatoire, après la signature du Lac Meech». Le premier ministre soutient par ailleurs que ce n'est pas une banalité que de suspendre des droits individuels comme il l'a fait avec la Loi 178 et que certains aménagements peuvent être consentis.

M. Bourassa a rencontré hier soir les dirigeants des associations libérales de la région, à huis clos, pour mousser l'enthousiasme de ses troupes. Au cours d'un bref entretien, il a toutefois indiqué: «Je ne crois pas que je vais déclencher des élections au printemps. Pourquoi le ferais-je?» □

Quand le facteur est monté, l'incendie était déjà éteint

SUZANNE COLPRON

M. Léo Dallaire distribuait le courrier hier comme chaque matin lorsqu'une dame lui a fait remarquer la présence de fumée à l'arrière de la maison du 242 B, boulevard Gouin.

N'écoutant que son courage, M. Dallaire a enjambé la clôture séparant les deux maisons et il a grimpé quatre à quatre les marches pour aller frapper à la porte du logement enfumé.

«Il y avait un sac de couchage sur le balcon. Je l'ai pris pour me protéger le visage et j'ai ouvert la porte. De toutes mes forces, j'ai crié à trois reprises: Est-ce qu'il y a quelqu'un? Personne n'a répondu...»

M. Dallaire n'a pas vu beaucoup de fumée, mais les murs de la cuisine et du couloir étaient complètement carbonisés. Tout était noir à l'intérieur et la peinture des murs tombait par plaques. Aussi a-t-il eu peur d'entrer plus avant et il est reparti chez la dame.

«Avant d'aller chez les Dupéré, j'avais demandé à la femme d'appeler les pompiers. Mais elle m'avait dit d'entrer dans la mai-

son et de téléphoner moi-même. Je crois qu'un autre voisin a téléphoné au même moment ou quelques secondes plus tôt. Les pompiers sont arrivés au bout de cinq minutes», a-t-il raconté avant de demander, l'air songeur: «Combien de personnes sont mortes dans l'incendie?»

Trois enfants, dont un bébé de sept mois, et deux adolescentes, lui a-t-on répondu.

«Quand j'ai vu les cinq ambulances dans la rue, je me suis dit que j'aurais dû entrer et tenter l'impossible pour sauver ces gens», a laissé tomber M. Dallaire avant de poursuivre sa route.

Pas de réponse au téléphone

La grand-mère des enfants et mère de l'adolescente de 17 ans, Nicole Gaulin — qui gardait les petits avec sa copine Solange en l'absence de leurs parents —, tentait de son côté de téléphoner chez sa fille depuis 10 h du matin quand les policiers sont venus frapper à sa porte, rue Cousins, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

«C'était toujours occupé chez ma fille. J'avais l'intention de terminer mon lavage avant d'aller faire un tour pour voir ce qui se passait. Vers 10 h 45, j'allais sortir lorsque les policiers sont arrivés», a-t-elle confié dans le couloir du centre hospitalier de Haut-Richelieu, où elle et son ex-mari en larmes faisaient les 100 pas.

«Les enquêteurs m'ont demandé où j'allais comme ça. Je leur ai répondu chez ma fille Lise. Non, non, non, ont-ils dit, nous voulons vous parler. Ils m'ont fait asseoir dans la cuisine et ils m'ont dit que tout le monde était mort dans la maison et que les corps avaient été transportés à l'hôpital.»

En état de choc, sa fille Lise, la mère des enfants, et son gendre, Germain Dupéré, se sont aussi rendus à l'hôpital pour rencontrer les médecins et identifier les corps. Le couple a perdu ses trois enfants. L'aîné, Daniel, neuf ans, avait surtout été gardé par sa grand-mère. «Je l'avais adopté à sa naissance parce que ma fille avait 14 ans. C'était comme mon garçon. Je le voyais tous les jours...»

Où donner son sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge tient des cliniques aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h;
- à Verdun: 24^e collecte annuelle de sang du maire de Verdun, parrainée par le club Richelieu de Verdun, caserne des pompiers, 4398, boulevard LaSalle, de 14 h 30 à 20 h 30;
- à Sainte-Julie: organisée par le Club Optimiste et le Club des Lions, école Arpège, 649, rue Saint-Joseph, de 14 h 30 à 20 h 30.

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

690

à quatre chiffres

1327



16-5-01

VENDREDI 21 AVRIL 1993

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-12	-3	Pass. nuag.
Outaouais	-8	4	Pass. nuag.
Laurentides	-10	3	Ennuagement
Cantons de l'Est	-8	4	Pass. nuag.
Mauricie	-6	5	Ennuag., neige
Québec	-6	5	Ennuag., neige
Lac-Saint-Jean	-10	-1	Ennuag., neige
Rimouski	-8	2	Ennuag., neige
Gaspésie	-8	4	Ennuag., neige
Baie-Comeau	-8	4	Ennuag., neige
Sept-Îles	-5	4	Ennuag., neige

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	7	5	
Edmonton	1	21	
Regina	7	19	
Winnipeg	2	14	
Toronto	-2	11	
Fredericton	4	10	
Halifax	-1	11	
Charlottetown	-1	9	
Saint-Jean	-2	10	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.	
Boston	4	15	N.-Orléans	17	25	
Buffalo	1	14	Pittsburgh	1	18	
Chicago	3	21	S. Francisco	11	21	
Miami	21	31	Washington	7	19	
New York	9	17	Dallas			

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	2	7	Madrid	5	19
Athènes	13	24	Moscou	6	16
Acapulco	22	28	Mexico	9	26
Berlin	2				

L. Bourgeois va perdre son contrat de remorquage sur l'autoroute Métropolitaine

PAUL ROY

Le Service de remorquage L. Bourgeois aurait causé son dernier embouteillage, s'il faut en croire le ministre québécois des Transports Marc-Yvan Côté.

« Nous avons pris la décision de remplacer M. Bourgeois », a en effet répondu hier le ministre au chroniqueur de la circulation José Ledoux, des stations CKVL et KCOI.

Selon un attaché du ministre, le processus serait enclenché pour trouver un substitut à la compagnie fautive, même si elle n'a accumulé que 32 points de pénalité. Le ministre attend normalement qu'une compagnie ait accumulé 50 points avant de résilier son contrat.

La dernière « gaffe » de la compagnie de Lionel Bourgeois a résulté en un embouteillage d'une heure et demie, s'étendant sur 11 kilomètres, lundi matin, sur l'autoroute Métropolitaine, entre

l'échangeur Décarie et la rue Langelier. Le chauffeur de la dépanneuse lourde avait « passé tout droit ».

C'est à 6 h 55 qu'un appel téléphonique l'a tiré du sommeil. Depuis 6 h 20, un camion en panne bloquait la circulation à la hauteur du boulevard Laurentien. Et c'est finalement à 7 h 48 que le camion immobilisé a pu être remorqué. L'incident a coûté quatre points au Service de remorquage L. Bourgeois.

Le contrat d'exclusivité liant le ministre des Transports à M. Bourgeois, renouvelé en avril 1988, ne prend normalement fin qu'au printemps 1991. Hier, au ministère, on s'affairait à dénicher le deuxième soumissionnaire.

« On a d'abord besoin de savoir s'il est encore en affaires et s'il possède encore du matériel, expliquait M. Jean-François Normand. Notre but n'est pas de punir M. Bourgeois mais bien de nous assurer que le public aura droit à un service de qualité. »

Le festival du pare-chocs à pare-chocs commence dans 10 jours sur l'autoroute 20

PAUL ROY

■ L'enfer, c'est dans 10 jours!

L'enfer des automobilistes, s'entend. Plus précisément, des 130 000 adeptes du pare-chocs à pare-chocs qui empruntent quotidiennement l'autoroute 20 pour entrer et sortir de Montréal.

« On a dit que le Plan de transport allait être l'enfer des automobilistes. Et bien, l'enfer, on est dedans! » a signalé hier le ministre québécois des Transports, Marc-Yvan Côté. Selon celui-ci, les habitués de la « 20 » risquent de trouver l'été long s'ils n'optent pas rapidement et en assez grand nombre pour le transport en commun — plusieurs mesures ont été prises pour en accroître la disponibilité et la capacité — ou le covoiturage.

L'été et une partie de l'automne puisque ces travaux — qui coûteront \$22 millions — vont durer du 1er mai à la fin d'octobre dans le secteur compris entre l'entrée de l'autoroute Ville-Marie et l'échangeur Turcot.

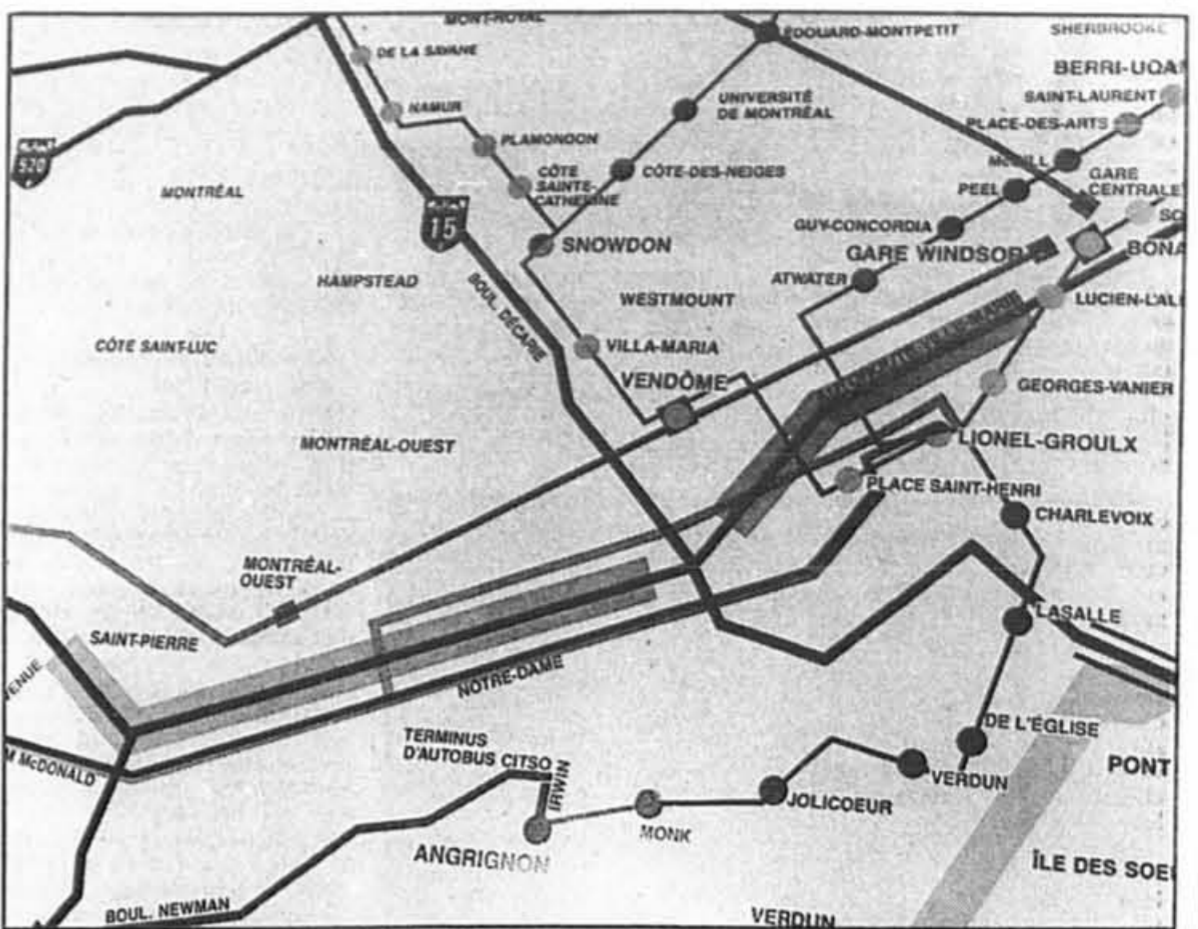
Ils dureront du 26 juin au 2 septembre dans le secteur compris entre l'entrée de l'autoroute Ville-Marie et l'échangeur Turcot.

Durant tout ce temps, deux des six voies de l'autoroute 20 — une dans chaque sens — seront bloquées 24 heures par jour, sept jours par semaine.

« Or, quand on bloque une voie sur trois, on ne réduit pas le volume de circulation du tiers, mais de moitié », a expliqué hier à La Presse Gilles Lalonde, ingénieur en circulation au ministère des Transports. « La friction avec le chantier, entre autres, fait qu'on ne retrouve plus la même capacité sur chaque voie. »

Aux heures de pointe, on observe un volume de 6000 véhicules à l'heure dans chaque direction sur l'autoroute 20. On peut donc extrapoler et conclure que durant les travaux ce volume diminuera à 3000 véhicules à l'heure.

« Donc, 3000 véhicules vont devoir passer ailleurs », observe M. Lalonde.



Les voyageurs qui voudraient éviter les bouchons sur les tronçons de l'autoroute en réparation pourraient emprunter le métro.

PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, La Presse

— Où?

— On s'attend à une déviation sur les autoroutes 13, 520 et 40, mais surtout en dehors des heures de pointe. Parce que durant les heures de pointe, ces autoroutes sont déjà saturées.

La situation se complique du fait qu'il n'y a pas de voie de service le long de l'autoroute 20, comme il y en a le long des autoroutes Métropolitaine et Décarie. « Les rues locales, à Lachine et à Saint-Pierre, ne permettent pas d'accueillir ce surplus de trafic, précise l'ingénieur. C'est un labyrinthe tortueux, on ne peut pas envoyer de trafic dans ces rues-là. »

La solution: le transport en commun, dont on a accru la disponibilité et la capacité pour la

période visée. Au nombre des mesures prévues:

■ disponibilité additionnelle de 1500 sièges sur la liaison ferroviaire du CP Montréal-Rigaud;

■ accroissement de la capacité de stationnement gratuit à la gare de Dorval;

■ aménagement temporaire de 200 places additionnelles de stationnement gratuit à la gare de Pointe-Claire;

■ parcours alternatif avec voies réservées pour les autobus de la STCUM, de Dorval à la station de métro Lionel-Groulx;

■ dévancement de la construction, sur la rue Airline, à LaSalle, d'une bretelle d'accès au pont Mercier réservée aux autobus.

La signalisation sera également revue dans tout le secteur,

de même que seront renforcés la surveillance policière et les services de remorquage et de dépannage.

A ceux qui continueront de préférer l'automobile, on conseille fortement le covoiturage. Actuellement, on observe une moyenne de 1,3 personne par véhicule sur l'autoroute 20...

Une campagne de publicité informera enfin la population sur les meilleures façons de faire face à la musique. Et l'on incitera les automobilistes à la prudence afin d'éviter des accidents qui ne feraient qu'aggraver la situation.

En conférence de presse hier, le ministre Côté a souligné que ces travaux sont « essentiels à la conservation du réseau routier ».



La plupart des objets subtilisés avaient une valeur sentimentale, ayant été hérités de génération en génération, a expliqué le lieutenant-détective Michel Ledoux.

PHOTO ARMAND TROTTER, La Presse

Le présumé voleur en voulait davantage

DANIELLE BONNEAU

■ La cupidité d'un présumé voleur, qui serait revenu dévaliser une deuxième fois un appartement situé dans l'ouest de Montréal, a permis à la police de récupérer des effets évalués à plus de \$600 000.

La plupart des objets subtilisés le 9 février et le 14 avril dans un appartement du Manoir Dufferin, sis au 4875 Dufferin, à Montréal (à la limite d'Hampstead), ont été retrouvés mardi soir... dans deux appartements situés dans le même édifice.

Seuls trois tableaux d'une valeur de \$200 000 ayant été subtilisés lors de la deuxième entrée par effraction, les policiers avaient déduit que le suspect demeurait à proximité. Ils l'ont trouvé, au septième étage de l'immeuble.

La plus grande partie du butin — de l'argenterie, des objets antiques, un service ancien de vaisselle, du vin, des somptueux tapis orientaux et les trois tableaux — se trouvait dans l'appartement de l'individu et dans celui d'à côté, qui était vide et dont il avait la clé. Certains articles ont également été saisis chez un antiquaire et une boutique numismatique.

Selon le lieutenant-détective Michel Ledoux, responsable des enquêtes criminelles au poste 15 du Service de police de la CUM, le suspect a réalisé, en février, que le couple habitant l'un des quelque 100 appartements de l'immeuble était à l'extérieur de la ville. Se promenant d'étage en étage, à la recherche d'une guide téléphonique, il avait vu une pile de journaux devant sa porte.

Il aurait sauté de balcon en balcon et pénétré à l'intérieur de l'appartement par une vitre. Il a dû faire plusieurs voyages et emprunter les escaliers de secours, a souligné M. Ledoux, mais personne ne l'a vu faire.

Le couple, qui ne connaissait pas l'individu, a depuis fait installer un système d'alarme chez lui. D'autres locataires, a expliqué le concierge de l'édifice, parlent d'introduire, avec la police, « l'opération tandem » à l'intérieur de leurs murs.

Le suspect, Bruce Buck, 28 ans, a comparu avant-hier au Palais de justice de Montréal. Environ 80 p. cent des effets volés ont été récupérés. Les enquêteurs Willard Chiasson et Ronald Pidgeon continuent leur enquête.

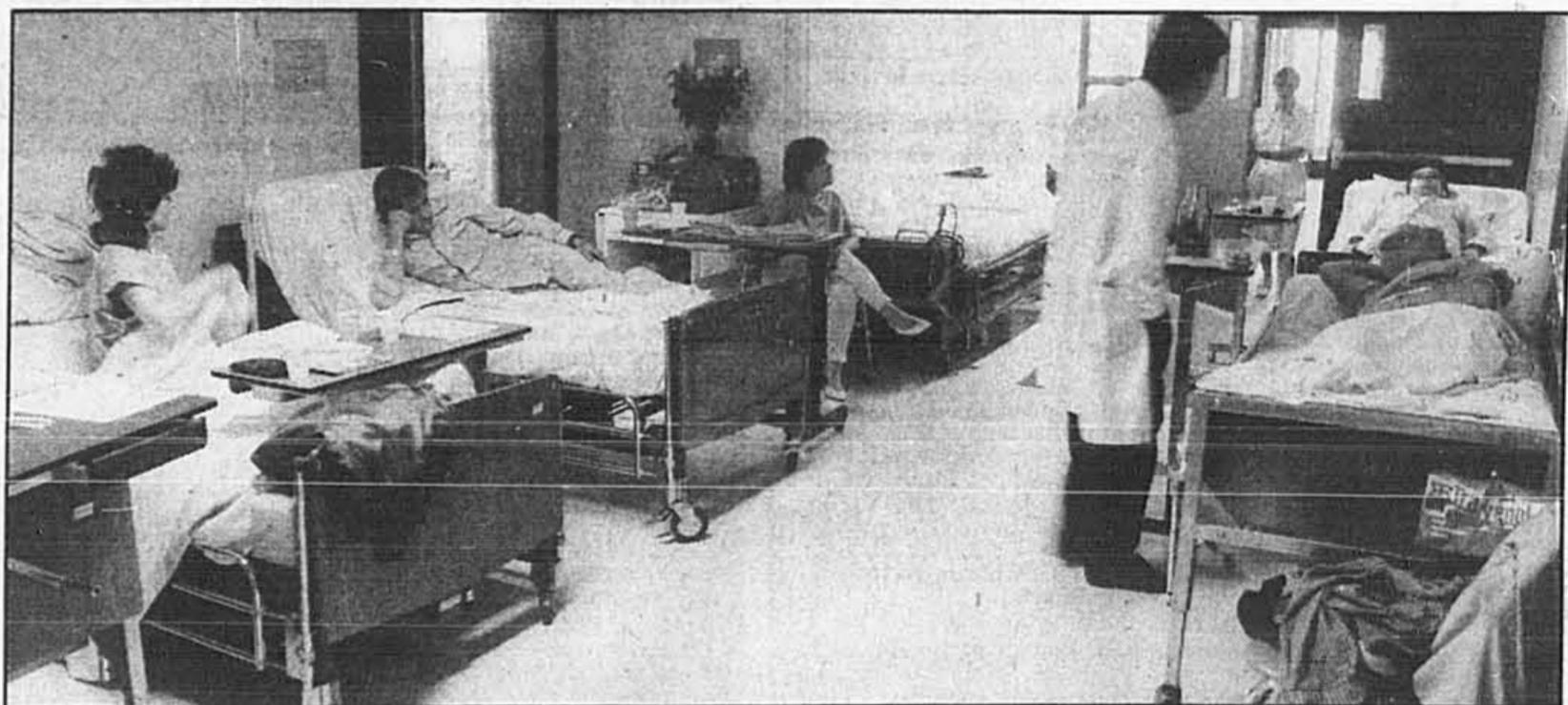
Échanges contre de la drogue

Par ailleurs, conjointement avec la section des stupéfiants du service de police de la CUM, les enquêteurs du poste 15 ont par ailleurs arrêté quatre individus âgés de 18 à 27 ans, mardi soir, au 5717 ouest, rue Sherbrooke, et saisi un grand nombre d'objets volés.

Les articles subtilisés (des systèmes de son, des radios, des téléviseurs, etc.) étaient échangés contre de la drogue. Une première offensive contre le même groupe avait été menée en décembre.

Danny Béland, 19 ans, et Jeff Colgrove, 23 ans, ont comparu hier après-midi, au Palais de justice de Montréal.

Les articles n'ayant pas tous été identifiés, les policiers du poste 15 invitent les victimes de cambriolages à se présenter au poste, mercredi le 26 avril, de 14 h et 22 h.



Des civières dans les corridors, des médecins, des infirmiers débordés, tel est le lot de l'Institut de cardiologie de Montréal depuis quelques mois.

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

L'urgence de l'Institut de cardiologie connaît de graves problèmes d'encombrement

FRANÇOIS VÉZINA

■ Depuis le début de la semaine, l'Institut de cardiologie de Montréal connaît encore une fois de graves problèmes d'encombrement à son service de l'urgence.

Une situation qui a forcé la direction de l'Institut à demander aux ambulanciers de diriger des patients vers d'autres centres hospitaliers de la région montréalaise.

La direction de l'Institut ne s'attend pas à ce que la situation s'améliore aujourd'hui.

« Nous avons aujourd'hui (hier) 34 lits occupés pour une capacité de 14 seulement », a précisé le directeur-général par intérim de l'Institut, M. Yves Lachapelle. Vingt-sept patients attendaient pour une opération tandis que sept autres étaient gardés en observation.

Les corridors et la salle d'attente de l'urgence étaient transformés en salle d'infirmier. « Si ça continue, on va mettre des civières sur le perron de l'Institut », a ironisé M. Lachapelle.

Des problèmes fréquents

Depuis les six derniers mois, les problèmes d'encombrement au service de l'urgence reviennent fréquemment à l'Institut de cardiologie.

Selon M. Lachapelle, cette situation est directement causée par les fermetures de lits et la diminution des activités de l'Institut en raison de problèmes financiers.

« Nous avons dû réduire nos activités de chirurgie et d'investigation et nous en subissons les conséquences au service de l'urgence aujourd'hui », s'est plaint le directeur-général.

La nouvelle salle de chirurgie est prête avec son équipement mais l'Institut n'a pas assez d'argent pour la faire fonctionner. « Nous avons besoin de \$4 millions pour l'exploitation de la salle de chirurgie sans compter l'argent à injecter pour l'ouverture de 14 nouveaux lits », a estimé M. Lachapelle.

Une quatrième salle en hémodynamie nécessitera des investissements de \$2,5 millions.

La période d'attente à l'Institut est de neuf mois. « Nous pratiquons une médecine de guerre! », a lancé M. Lachapelle. L'Institut n'accueille que les cas urgents. Ce qui n'empêche pas l'équipement de fonctionner à une cadence infernale, au-dessus des normes. Une cadence qui risque d'user trop rapidement certaines machines.

Plan d'ensemble

Le directeur-général reconnaît que le climat de travail s'est détérioré en raison de cette situation. Les infirmiers et les médecins sont fatigués de cette situation. La Presse citait hier l'exemple d'un médecin de l'Institut qui a écrit à ses patients leur demandant d'exercer des pressions sur leur député afin d'amener le ministère de la Santé et des Services sociaux à trouver une solution à ce problème.

M. Lachapelle souhaite que le gouverne-

ment adopte un budget de développement pour l'Institut. Une solution qui permettrait selon lui de régler à moyen terme les problèmes de l'Institut.

« En fait, le Québec a besoin d'un plan d'ensemble pour en finir avec ces problèmes », a-t-il suggéré. Un plan qui permettrait à l'Institut de jouer un rôle de premier rang dans les soins de cardiologie au Québec.

Situation préoccupante

Le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est dit préoccupé par les problèmes à l'Institut de cardiologie. « Mme Lavoie-Roux a accordé une grande place au secteur cardiologique dans ses orientations », a mentionné l'attaché de presse de la ministre, M. Yves-Thomas Dorval.

M. Dorval a rappelé que le ministère avait accordé une attention particulière à l'Institut. « Nous avons accru son budget de 35 p. cent au cours des dernières années et nous avons accepté de résorber son déficit qui atteint cette année \$1,8 million », a-t-il souligné.

Le premier ministre du Québec, M. Bourassa, a indiqué avant-hier que l'Institut figurait parmi les priorités budgétaires de son gouvernement.

Selon M. Dorval, les problèmes financiers pouvaient s'expliquer par l'évolution ultra-rapide de la technologie médicale. « Il ne faut pas oublier non plus qu'en raison de sa réputation, il y a un surplus de demandes à l'Institut », a conclu M. Dorval.

APCHA ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC

ET LA GARANTIE DE MAISONS NEUVES DE L'APCHA

VOUS INVITENT À CONSULTER LE CAHIER SPÉCIAL

avril

Mois de la maison neuve

Faites le bon choix!

- Choisir l'entrepreneur
- Savoir trouver l'hypothèque idéale
- Comment entretenir sa nouvelle maison
- Guide d'achat

PUBLIÉ DANS

La Presse

DEMAIN

«Louis-H. est un terminus, mais il doit être un beau terminus»

— Le directeur général



MARTHA GAGNON

3. ■ Directeur général de Louis-H. Lafontaine depuis cinq ans, Jacques Nolet, a appris à être patient. «Quand je vais mourir, dit-il, la rénovation de tout l'hôpital ne sera sans doute pas terminée. La tâche est gigantesque. Mais, lorsque je regarde le bout de chemin que nous avons parcouru depuis 1985, je me console.»

Lui aussi, il rêve du jour où les pavillons vétustes, Bedard et Riel, dans lesquels vivent les malades

chroniques, seront démolis. Lui aussi, il souhaite la disparition des grands dortoirs. Lui aussi, il se plaint du manque de psychiatres et d'infirmières. Lui aussi, il veut augmenter la qualité des soins.

«L'important, selon lui, c'est qu'il y a encore des gens à Louis-H. Lafontaine, du préposé au psychiatre, qui essaient de changer des choses. Des gens qui ne veulent plus revivre l'horreur et le châtiement d'une tutelle.»

La direction n'a pas abandonné le fameux projet de construction d'un édifice neuf d'une capacité de 175 lits qui permettrait de démolir les vieux bâtiments. Un projet d'environ \$16 millions qui dort dans les tiroirs depuis quelques années.

«Je suis responsable d'un territoire immense de 300 000 habitants. Si, on refuse de me donner les ressources suffisantes pour desservir la clientèle, je vais demander qu'on ampute une partie de mon secteur pour le donner aux autres établissements.»

M. Nolet déplore que le ministère de la Santé et des Services sociaux n'ait pas rempli au moins quelques-unes des promesses de \$40 à \$50 millions faites en 1986-87. On proposait la démolition des vieux pavillons, la rénovation de plusieurs autres et la construction d'un nouvel édifice.

La longue rénovation des... toilettes

«Il a même fallu attendre longtemps avant d'obtenir l'autorisation de rénover les toilettes des vieux pavillons.» Cinq ans après la tutelle, la rénovation n'est pas terminée. On entreprend la deuxième phase des travaux de \$400 000. «Que voulez-vous, on ne peut pas laisser les malades dans des conditions indécentes. Les toilettes, c'est une nécessité!»

Au cours des dernières années, l'hôpital a effectué des pirouettes administratives afin de pouvoir apporter des améliorations et développer de nouveaux programmes à l'intérieur de son budget. Par ailleurs, le conseil régional de la Santé a participé au financement de l'équipement médical et de l'équipement de bureau.

À son avis, la distinction des clientèles est, certes, l'une des réalisations les plus importantes. «Auparavant, Louis-H. c'était un véritable melting pot», explique M. Nolet. Les personnes âgées sont maintenant isolées dans leur pavillon, les grands malades concentrés dans les mêmes unités, et les patients hospitalisés pour une

Jacques Nolet, directeur général de l'hôpital Louis-Hippolyte Lafontaine

PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

VIVRE À LOUIS-H.



courte durée se retrouvent dans des unités spéciales.»

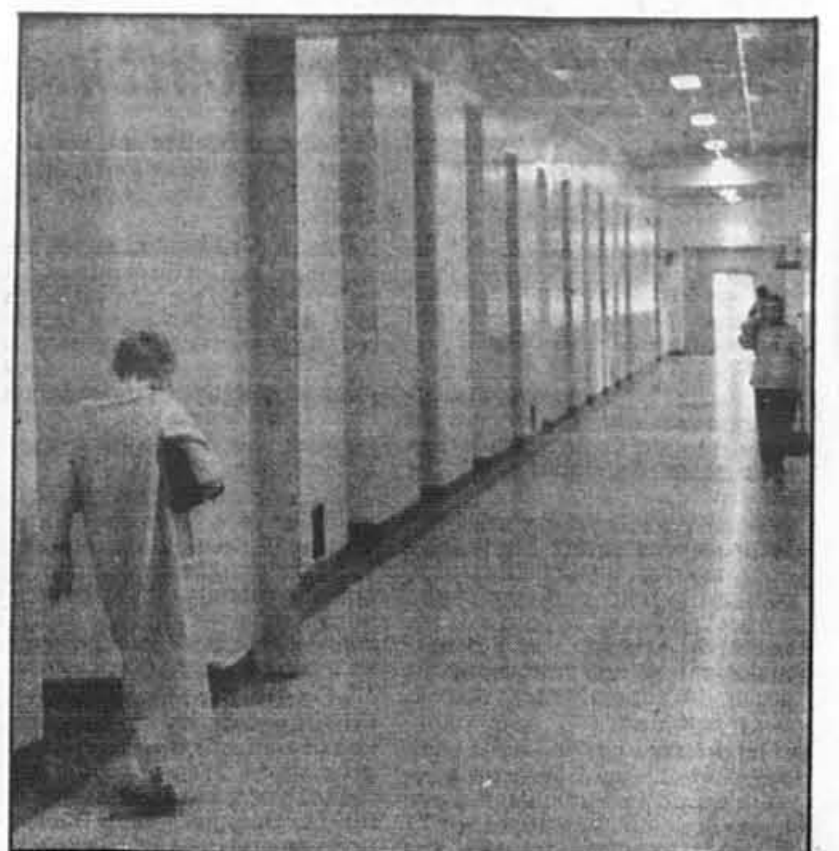
Le directeur est particulièrement satisfait des transferts des déficients mentaux vers des centres d'accueil plus appropriés. Plus d'une centaine sont sortis de l'hôpital et il en reste 280. Chaque année, un petit groupe quitte l'établissement. Il assure que les déplacements s'effectuent avec les plus grands égards.

«Il est faux de croire qu'on se débarrasse de ces personnes pour les placer sauvagement dans des parkings. Tout cela se fait d'une façon progressive et humaine. Les déficients sont bien préparés et l'hôpital doit payer un montant de \$35 000 pour assurer un transfert.»

Les besoins les plus criants

M. Nolet espère maintenant augmenter le personnel et la qualité des soins dans les unités de malades chroniques. «C'est là que les besoins sont les plus criants.» Dans le pavillon Lahaise, on a déjà réduit la dimension d'un grand dortoir.

Récemment, il a dû affronter



Cinq ans après la tutelle, la rénovation n'est pas terminée. Mais au moins, on ne mêle plus ensemble les personnes âgées et les grands malades.

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

les critiques de parents en colère dont un membre de la famille avait été ébouillanté à la suite d'une malencontreuse erreur. «Je ne suis pas du genre à me cacher dans la garde-robe. J'ai reçu ces gens dans mon bureau, je les ai reconfortés et je leur ai fourni toutes les explications nécessaires. Une fois la colère disparue, ils m'ont envoyé une bouteille de vin pour me remercier. Une attention qui m'a profondément touché.»

Le directeur ne s'offusque pas lorsque certains qualifient l'hôpital de terminus. «Nous voulons

garder notre vocation asilaire. Mais il faut que le terminus soit un beau terminus.» Il précise que la clientèle continue d'augmenter: les nouveaux cas représentent 20 p. cent du nombre des admissions. «Il y a énormément de jeunes psychotiques. On ne ferme pas des lits aussi facilement qu'on le dit. Il faut sortir deux malades pour en fermer un seul.» Il y avait 29 personnes à l'urgence, hier matin.

Quant au manque de psychiatres, il estime que la solution appartient au gouvernement. «Je ne peux que donner mon appui.»

L'hôpital fait peur aux jeunes psychiatres

MARTHA GAGNON

■ Les jeunes psychiatres ont peur de venir travailler à Louis-Hippolyte Lafontaine.

La vieille institution donne la frousse à plusieurs. Le nouveau médecin doit être capable de plonger tête première et de nager rapidement. La charge de travail est lourde et la pression constante.

Maryse Charron, 30 ans, chef du service de psychiatrie gériatrie depuis un an, comprend la réticence des jeunes psychiatres. «C'est terrifiant d'avoir à commencer sa carrière en s'occupant de 60, 70 et 100 dossiers. Après un an, il y en a qui tirent de la langue.»

La rémunération entre aussi en ligne de compte. À moins d'obtenir un poste universitaire, les nouveaux psychiatres doivent se contenter de 70 p. cent du salaire, soit \$70 000 au lieu de \$100 000 par année, comme l'exige le décret gouvernemental. S'ils veulent toucher le plein salaire, ils doivent aller en région. Plusieurs médecins choisissent les villes les plus proches de Montréal. Pourquoi iraient-ils en Gaspésie quand ils peuvent gagner autant à Valleyfield?

Depuis 1984, 29 psychiatres ont quitté l'hôpital pour différentes raisons. Le docteur Gérard Cournoyer, président du conseil des médecins de Louis-H., estime que le recrutement est un problème majeur. Lui et ses collègues ont fait de nombreuses pressions auprès du ministère et du conseil régional de la santé pour que l'on trouve le moyen d'attirer des psychiatres et préparer la relève.

Le docteur Olivier Lipp, résident de quatrième année, vient de terminer un stage à Louis-H. Il hésite à solliciter un poste. Il sait qu'il n'a qu'à aller à Saint-Jérôme ou à Joliette pour obtenir de meilleurs avantages. Par ailleurs, il aime le milieu universitaire qu'est Louis-H. «C'est un gigantesque laboratoire; on apprend sans cesse.» Mais, il y a la crainte de l'essoufflement.

Pour sa part, Maryse Charron, éprouve un véritable défi à travailler à cet hôpital. «En psychiatrie, la gériatrie est une sorte de spécialisation. J'ai la chance d'occuper un poste qui me plaît.» Une autre psychiatre de 28 ans s'est jointe à l'équipe.

L'autre raison qui l'a motivée à rester est l'amélioration des conditions de vie de la trentaine de patients âgés, hospitalisés dans ce secteur. «Quel soulagement! Si on pouvait faire la même chose ailleurs.» La rénovation s'est terminée en janvier. Des chambres individuelles et d'autres avec deux lits ont été aménagées.

Une ombre au tableau, cependant: l'insuffisance des ressources. «Si les hôpitaux généraux ont de la difficulté à trouver des centres d'hébergement pour les personnes âgées, à Louis-H. le problème est deux fois plus gros. Personne ne veut de nos patients parce qu'ils sont en psychiatrie.»

La seule solution, c'est le pavillon Gamelin de l'hôpital où vivent 450 personnes âgées. «Les places disponibles dépendent cependant du nombre de décès.» Là aussi, on continue d'effectuer des rénovations.

Le psychiatre Daniel Paquet reproche aux universités de ne pas inciter les nouveaux médecins à s'occuper des cas lourds. Il se réjouit de l'initiative récente du Collège royal du Canada d'obliger, dorénavant, les résidents à effectuer un stage de six mois auprès des malades chroniques.

«Le plus aberrant, dit-il, c'est que les prestations de la Régie de l'assurance-maladie versées aux médecins sont moindres pour un malade chronique hospitalisé en soins de longue durée que pour un patient hospitalisé en courte durée.»

Selon lui, le message est le suivant: «Il ne faut pas passer trop de temps avec les grands malades mentaux.»

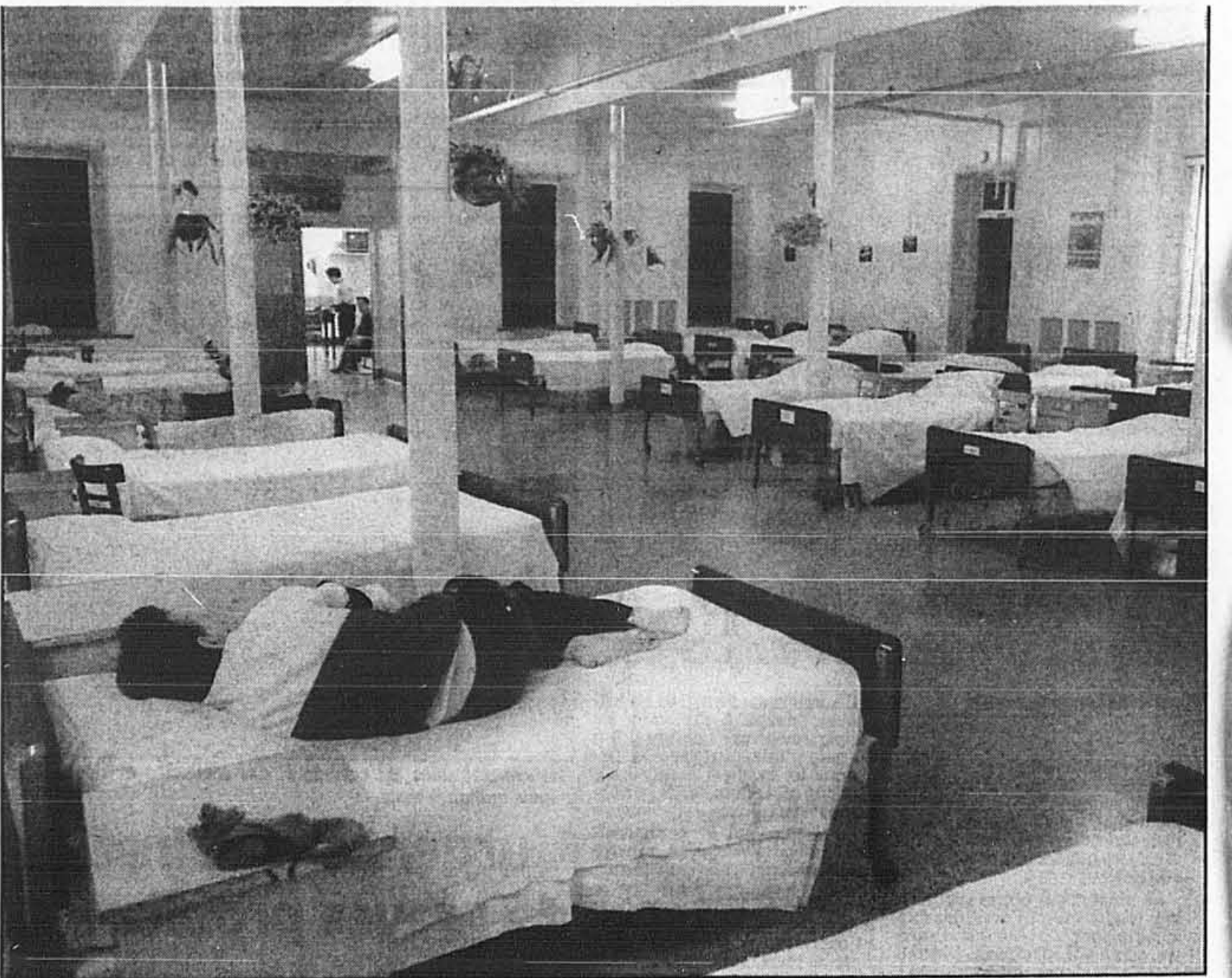
Le docteur André Gamache, 35 ans, est venu à Louis-H. parce que des collègues ont insisté. «Il y a une atmosphère de travail qu'on ne retrouve pas ailleurs. Les jeunes médecins veulent changer des choses, le personnel infirmier aussi. Il y a de l'espoir!»

D'autres reviennent à Louis-H. après une absence de quelques années. Le docteur Luc Morin, 52 ans, est de ceux-là. Après avoir passé trois ans dans un hôpital à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, il a décidé de reprendre son poste à Louis-H. Il ne pouvait plus supporter l'éloignement.

Lui aussi a confiance en la nouvelle génération de médecins qui vont peut-être réussir à convaincre le gouvernement de l'importance de leurs revendications. «Heureusement que l'on peut compter sur les infirmières qui, en plus de leurs responsabilités, prennent des initiatives.»

Johanne Prince-Daoust, infirmière chef à cette unité, explique: «En dépit des difficultés, je suis attachée à cet hôpital. Il y a quelques chose qui me retient.»

Elle a pourtant connu le «nec plus ultra de la psychiatrie» au moment où elle travaillait à l'Hôpital Juif de Montréal. «Là-bas, je m'occupais de quatre à cinq patients en soirée, tandis qu'ici je peux en avoir une vingtaine. Mais j'aime ça! La psychiatrie, c'est presque une vocation.»



Plusieurs parents ont de la difficulté à accepter qu'un des leurs se retrouve à l'hôpital Louis-Hippolyte Lafontaine. Dans les unités, dites de courte durée, on déplore que les malades soient hospitalisés trop longtemps.

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

C'est un cauchemar pour les parents d'avoir des enfants hospitalisés à Louis-H.

MARTHA GAGNON

■ Une veuve de 77 ans attend impatiemment que son fils puisse enfin sortir de Louis-H. Lafontaine. «Ce n'est plus sa place. Il est lucide et n'a plus besoin de soins psychiatriques», dit-elle, des sanglots dans la voix.

Admis à l'hôpital à la suite d'une thrombose cérébrale, il y a plus d'un an, l'homme dans la cinquantaine est actuellement au pavillon Gamelin réservé aux personnes âgées. Il se plaint d'avoir à vivre au milieu de gens confus et de ne pas avoir suffisamment d'activités. Il répète sans cesse qu'il veut partir. Mais, on n'a pas encore trouvé un lieu d'hébergement.

Handicapé physiquement, il a besoin de beaucoup de soins. Sa mère est trop âgée pour s'en occuper. Elle a déjà sollicité en vain l'aide de son député, Claude Trudel.

«Je ne sais plus quoi faire. Ça

me crève le cœur de le voir ici. Pourtant, le personnel est gentil et s'en occupe. Mais quel environnement!»

Elle a trouvé particulièrement difficile la période où son garçon était hospitalisé dans les unités de longue durée dans les vieux pavillons. «Je pleurais chaque fois que j'allais le voir. Pour moi, c'était l'enfer!»

Plusieurs parents ont de la difficulté à accepter qu'un des leurs se retrouve à Louis-H. Lafontaine. C'est le cas de Martin Hurtubise, qui n'est pas très aimé des psychiatres à qui il mène la vie dure. «C'est vrai, je ne suis pas un cadeau», admet-il.

Sa fille de 23 ans, Linda, est entrée à l'hôpital psychiatrique il y a six ans. Elle n'est jamais ressortie. Il suffit de prononcer son nom pour que son père se mette dans tous ses états. Visiblement, il est dépassé par la situation.

Il refuse d'accepter la maladie de sa fille et encore moins le fait qu'elle soit en institution depuis

aussi longtemps. Il ne cesse de réclamer un milieu de vie plus approprié et se plaint du manque de ressources. Selon une entente, Linda est traitée par des psychiatres de l'hôpital Notre-Dame qui viennent la voir à Louis-H. Lafontaine.

Martin Hurtubise et sa femme se sentent terriblement coupables de laisser leur enfant à cet endroit. «Que pouvons-nous faire?» Ils admettent cependant qu'elle a besoin de soins. Linda a de sérieux troubles psychotiques; elle a déjà tenté de se suicider.

Il en veut davantage au système qu'aux psychiatres ou au personnel. Fondateur du comité des bénéficiaires, il reproche au gouvernement de ne pas avoir encore démolé les pavillons vétustes.

Des malades restent trop longtemps à l'hôpital

Dans les unités, supposément de courte durée, on déplore que les malades soient hospitalisés trop longtemps. «Une fois guéris,

plusieurs attendent qu'on leur trouve un lieu d'hébergement», explique le docteur Claude Vanier, chef du département de psychiatrie. Dans l'une des unités, sur 39 patients, une douzaine attendent un toit.

Assise sur son lit, une dame raconte qu'elle est à l'hôpital depuis six mois. «Je suis prête à partir, mais je n'ai aucun endroit où aller.» Elle refuse de retourner au pavillon où elle était auparavant. «Il n'y avait rien à faire; on passait nos journées à se bercer. Je m'ennuyais à mourir. J'aime encore mieux rester ici.»

Selon le directeur Jacques Nolet, il y a un manque flagrant de personnel infirmier dans ces unités. L'hôpital reçoit \$80 par patient pour la courte durée, alors que dans les autres services de psychiatrie des hôpitaux généraux, cette allocation s'élève à \$100. «Il y a un manque à gagner de \$2 millions», dit-il.

— FIN —

André Lavallée quitte la vice-présidence du caucus des élus du RCM

MARIANE FAVREAU

Le conseiller André Lavallée démissionne de son poste de vice-président du caucus des élus du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Il proteste contre l'annonce d'une modification du projet municipal d'accès à la propriété qui court-circuite la consultation en cours sur le sujet.

Président de la commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics, M. Lavallée veut ainsi se démarquer des propos de John Gardiner, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, et responsable du dossier de l'habitation. M. Gardiner annonçait cette semaine l'in-

tention de l'administration de revoir à la hausse le prix des propriétés admissibles au crédit d'impôt municipal.

M. Lavallée demeure membre du caucus RCM et conserve toutes ses autres fonctions. «D'aucune façon, je ne remets en cause mon appartenance au caucus RCM, ni ma présidence de la commission de l'aménagement, ni ma présidence de l'arrondissement centre, insiste-t-il. Je suis volontairement très lié à cette administration et je souscris à ses orientations.»

Par son geste, M. Lavallée veut prouver que la consultation a toute sa place dans le processus décisionnel.

L'annonce faite plus tôt cette

semaine par M. Gardiner est peut-être pertinente, croit M. Lavallée, mais la commission qu'il préside n'a entendu que la moitié des 98 mémoires présentés sur le projet de politique d'habitation de l'administration Doré.

«Nous avons une très grande variété et une très grande qualité de participants qui ont mis des semaines et des mois à préparer leur mémoire, croit-il. Les modifications suggérées par M. Gardiner ont été mal reçues par plusieurs participants à la consultation. Mon rôle de président, c'est d'assurer que le processus va permettre de les entendre tous, d'étudier les propositions et de trouver les meilleures solutions possibles.»



André Lavallée

Le maire Laurin s'adresse au tribunal pour forcer les conseillers indépendants à siéger

Le maire de Saint-Laurent, M. Marcel Laurin, s'est adressé à la Cour supérieure hier dans une procédure d'urgence pour que celle-ci force les quatre conseillers indépendants à siéger et le conseil à tenir ses assemblées, et exige que les conseillers assistent pour respecter le quorum de huit personnes, qu'ils y votent et qu'ils ne se retirent pas en cour de séance s'il n'y a pas quorum.

La veille, dans une première requête, M. Laurin avait déjà demandé à la cour de fixer le quorum à sept personnes au lieu de huit, tel qu'il l'est actuellement. Mais le maire de Saint-Laurent prévoit que cette procédure prendra trop de temps, et c'est pourquoi il a présenté une procédure d'urgence.

Dans sa deuxième requête, le maire affirme que les quatre conseillers — Michèle D. Biron, Peter Gold, Roland Bouchard et Maurice Cohen — refusent de siéger pour provoquer la mise en tutelle de la municipalité par la Commission municipale du Québec.

La loi prévoit que le conseil municipal, soit le maire et les 14 élus, doit siéger une fois par mois. Or, si le conseil ne se réunit pas pendant 30 jours, la Commission municipale peut décréter une tutelle.

M. Laurin rappelle aussi que deux conseillers — MM Georges Bourbonnière et Jean-Louis Cousineau — ont été récemment disqualifiés par la Cour supérieure à cause d'une affaire de conflits d'intérêts. Un autre conseiller, M. Jean-Guy Robitaille, est malade, et Mme Shirley Maheux a démissionné après avoir été élue député conservateur aux dernières élections fédérales.

Ces absences ainsi que le refus de siéger des conseillers indépendants font que le quorum n'a jamais été atteint lors des tentatives de réunions des dernières semaines, a indiqué le maire dans sa demande de jugement déclaratoire. Il veut que les conseillers Bourbonnière, Cousineau et Maheux ne soient plus considérés comme membres du conseil aux fins de quorum.

Habiter Montréal: le RCM invite l'administration municipale à respecter le programme du parti

AGNÈS GRUDA

Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) demande à l'administration municipale d'harmoniser sa politique d'habitation avec le programme du parti, surtout en ce qui concerne la levée partielle de l'interdiction qui empêche de convertir les immeubles locatifs en condos.

Dans un mémoire présenté hier aux audiences publiques sur le projet «Habiter Montréal», le RCM rappelle qu'il s'est toujours opposé à la levée du moratoire sur la conversion, à moins que celle-ci ne soit assortie de mesures visant à protéger les locataires contre d'éventuelles évictions.

Or, la politique «Habiter Montréal» ne prévoit pas de tels mécanismes, déplore le RCM.

Rappelons que Montréal compte entouvir la porte aux conversions, en les limitant à un p. cent du stock résidentiel, et en l'assu-

jetissant à l'approbation de 60 p. cent des locataires.

Mais qu'advient-il des 40 p. cent de locataires qui ne souhaitent pas acquérir leur logement?, demande le RCM.

Le mémoire du parti propose quelques solutions pour corriger ce «flottement». Ainsi, les nouveaux propriétaires pourraient acheter les logements des locataires qui se sont opposés à la conversion, et les louer aux personnes qui les occupent. Ces appartements pourraient aussi être acquis par un organisme par municipal, ou encore demeurer entre les mains de l'ancien propriétaire.

Quoi qu'il en soit, «l'établissement d'un mécanisme obligeant tout groupe d'acheteurs à respecter les locataires en place s'avère essentiel», écrit le RCM.

Le RCM demande aussi à l'administration de préciser son programme d'accession à la propriété.

Pour éviter que le crédit d'impôt foncier ne profite aux acquéreurs de «studios de luxe», le plafond des logements admissibles au programme devrait varier selon le nombre de pièces. Par exemple, propose le mémoire, le maximum actuel de \$75 000 ne

devrait s'appliquer qu'aux logements comptant au moins trois chambres à coucher.

Pour avoir droit au crédit d'impôt foncier, les acheteurs de «deux-et-demi» devraient se limiter à des logements de valeur inférieure.

Atlantic City

Départ presque tous les mardis

Tarif de groupe à compter de 10 personnes

119\$*

* taxes et service

Bally's Park Place en Jet de luxe

AVEC «FULL HOUSE» 10^{U.S.} différés

MAI 9, 23, 30 LUNDI 22** (Fête de Dollard)

AVRIL 25 AVRIL*

ESCAPADE ATLANTIC CITY

(514) 731-6430 ou consultez votre agent de voyages Permis du Québec

Résultats

Tirage du 09-04-19

GAGNANTS		LOTS
6/6	3	737 489,60\$
5/6 +	5	167 164,30\$
5/6	253	2 526,30\$
4/6	13 758	89,30\$
3/6	270 236	10,00\$

Ventes totales: 16 931 017,00\$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 200 000,00\$

No complémentaire: 41

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

VENTE DE SIÈGES POUR CET ÉTÉ

Los Angeles et Vancouver

299\$

EN VOLS DIRECTS PLUS TAXES

Cette offre prend fin le 3 mai, les places sont limitées.

Los Angeles, départs tous les mercredis du 28 juin au 6 septembre.
Vancouver, départs tous les jeudis du 29 juin au 7 septembre.

Consultez votre agent de voyages

les Ailes de l'Ouest

Voici le Grand Solde Passe-Partout de Subaru!

4 roues motrices au prix de 2!*

Offrez-vous maintenant la motricité et la sécurité d'une «tout-temps» Subaru 4 roues motrices au même prix** qu'une traction avant.* Vous pourriez économiser 1830\$ à l'achat d'une Subaru 4 roues motrices 1989 et en faire profiter toute la famille!

SUBARU.

Le grand solde passe-partout de Subaru prend fin le 31 mai 1989.

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES SUBARU	St-Léonard SUBARU CENTRE EST 4747, Jean-Talon Est (514) 729-9494	Sorel AUTOMOBILES YVON DUGUAY 560, Boulevard Fiset (514) 742-0441	Repentigny SUBARU REPENTIGNY 761, Notre-Dame (514) 585-9950	Rock Forest RAYMOND AUTO CENTRE 4367, Boulevard Bourque (819) 564-1600
Montréal SUBARU MONTRÉAL 4900, Paré (514) 737-4441	Laval BOULEVARD ST-MARTIN AUTO 1430, Boul. St-Martin (514) 667-4960	Valleyfield AUTOMOBILES VALLEYFIELD NITRO 2715, Boulevard Hébert (514) 371-0322	Varennes RIEUNDEAU SPORTS 1855, du Souvenir (514) 652-2521	Granby AUTOMOBILES PIEDMONT 335, rue St-Valler (514) 378-2212
Montréal SUBARU AUTO CENTRE 4032, Ste-Catherine Ouest (514) 937-4235	Ste-Anne-de-Bellevue AUTOMOBILES LAVIGNE 37, Ste-Anne (514) 457-5327	Victoriaville SUBARU VICTORIEVILLE 2110, Notre-Dame Ouest (819) 752-9224	Ste-Agathe SUBARU STE-AGATHE 155, Boulevard Morin (819) 326-1600	Lafontaine SUBARU ST-JÉRÔME 2355, Boulevard Labelle (514) 438-7494
LaSalle SANDHU SUBARU 2225, Léger (514) 367-2299	St-Jean GARAGE LEHOUX & SIMARD 450, Jacques Cartier Sud (514) 347-6555	Longueuil SUBARU LONGUEUIL 465, Boul. Curé-Poirier Ouest (514) 677-6361	Trois-Rivières SUBARU TROIS-RIVIÈRES 3851, Boulevard Royal (819) 375-1611	Joliette SUBARU JOLIETTE 1238, de Lanaudière (514) 755-3939

*Sauf la Justy. **Offre fondée sur la différence entre les prix de détail suggérés par le constructeur pour les modèles 1989 à traction avant et à 4 roues motrices. Cette offre ne s'applique ni aux commandes à l'usine ni aux achats de parts automobiles. Les taxes exigibles, l'immatriculation, le transport et la préparation par le concessionnaire sont aux frais de l'acheteur.

L'EUROPE EN FÊTE

À NE PAS MANQUER

DEMAIN DANS

La Presse

UN CAHIER SPÉCIAL

La Presse des Six-Douze est une initiative de La Presse / Education. Cette page paraissant tous les vendredis en période scolaire est réalisée par deux enseignants du primaire: Madame Christiane Labrie et Monsieur Louis Émond, d'après une idée originale de Madame Christiane Labrie. Son objectif est de permettre aux jeunes de six à douze ans de lire avec intérêt et compréhension des textes d'actualité. Les articles sont rédigés de manière à faciliter leur utilisation à des fins pédagogiques. Pour renseignements: Céline Landry (514) 285-6890

La Presse

À la Commission scolaire de Châteauguay, le français on l'utilise partout.



COMMISSION SCOLAIRE DE CHÂTEAUGUAY

DES SIX-DOUZE

SEMAINE DU 12 AU 18 AVRIL 1989

À PROPOS

Bonjour! Avez-vous passé une belle semaine? Le comédien et philatéliste Jean Lapointe, lui, non: il s'est fait voler sa voiture dans laquelle se trouvaient de nombreux timbres de collection valant des milliers de dollars. C'est une perte irrécupérable puisque, même si la compagnie d'assurances lui rembourse la valeur des timbres, cela ne les remplace pas. Si vous êtes collectionneur, vous comprendrez la tristesse de Jean Lapointe. Au fait, y a-t-il parmi nos lecteurs des philatélistes, des bibliophiles, des numismates ou des Six-Douzetélistes (mot inventé)? Par curiosité nous aimerions que vous nous le laissiez savoir.

Christiane Labrie
Louis Émond
7, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec
H2Y 1K9

JEUNES JOURNALISTES

Quelle est cette idée qui persiste? Maintenant les filles autant que les garçons peuvent être bonnes en maths, car les filles comme les gars doivent étudier et aller à l'école. Il y a longtemps, nous les filles ne poursuivions pas nos études, car nous disions que nous étions pour nous marier et avoir des enfants. Maintenant cela a changé.

Isabelle Quenneville
École Philippe-Morin

(...) Je crois bien que les filles peuvent réussir autant que les garçons. Mais particulièrement en mathématiques, c'est une matière qui peut être conquise par n'importe qui.

Marc-André Charron
#565 (jeune journaliste)
École Notre-Dame

NOUVELLES EXPRESS



L'entraîneur Michel Bergeron n'aura pas été longtemps sans travail. En effet, treize jours après que les Rangers de New York l'eurent congédié, les Nordiques de Québec l'ont engagé. On lui a offert de revenir au poste d'entraîneur-chef de l'équipe. Michel Bergeron a accepté l'offre de Québec parce qu'il dit se sentir bien à Québec et qu'il connaît l'organisation, les joueurs et le public.

Avez-vous assisté au show le plus «heavy» de l'histoire du Forum? Ce spectacle a été donné par le groupe Metallica, le mercredi 12 avril. Plus de 12 000 personnes ont été envahies par des tonnes de décibels dans un rythme infernal provoquant un vacarme inouï.

Mouvement de foule meurtrier

Il y a deux sortes d'accidents: les inéluctables et puis les autres, ceux qui auraient pu être évités. Dans la première catégorie, on retrouve, par exemple, la chute d'un météorite sur une maison ou encore un tremblement de terre comme celui qui s'est produit en Arménie il y a cinq mois. Dans la seconde catégorie se classent les accidents tels que la catastrophe écologique de

l'Exxon Valdez, l'écrasement d'un avion désuet et en mauvais état de fonctionnement ou encore... la tragique bousculade qui a eu lieu la fin de semaine dernière au stade de Sheffield en Grande-Bretagne. Quatre-vingt-quatorze personnes ont perdu la vie et deux cents autres ont été blessées, dont certaines grièvement, lors d'un match

de soccer opposant Liverpool à Nottingham Forest. Tout aurait commencé au moment où quelque 2 000 personnes, la plupart sans billet, ont forcé leur entrée au stade. S'ensuit un incontrôlable remous dans la foule, véritable raz-de-marée humain entraînant tout et tous sur son passage. De nombreux spectateurs se sont fait écraser contre la clôture métallique qui sépare la tribune du terrain ou bien étouffer et piétiner dans les travées. Qui est à blâmer dans cette tragédie? Les autorités du stade? Ceux qui l'ont construit? Les organisateurs de l'événement? L'indiscipline d'une foule survoltée? Pareil drame servira au moins à provoquer la réflexion. Or, bien que l'ampleur ne soit pas du tout la même, ne faudrait-il pas y penser à l'avenir avant de céder à la tentation de pousser les autres à l'entrée ou à la sortie de l'école, en faisant la queue devant l'autobus scolaire ou en descendant ou montant un escalier en groupe? Après tout, il ne suffit que de quelques dizaines de personnes au-dessus et d'une seule en dessous...



Accouchement sans précédent



Vous êtes-vous déjà informé du déroulement de votre naissance? Qui était auprès de votre mère pour l'accouchement? Si votre mère a accouché dans un centre hospitalier, c'est un médecin obstétricien qui a pratiqué l'accouchement. Au Québec, tout accouchement fait dans un centre hospitalier est considéré comme un acte médical. Et lorsqu'il y a acte médical, cela implique obligatoirement la présence de médecins et d'infirmières. Il y a eu beaucoup de changements et d'améliorations depuis quelques années en obstétrique. Au centre hospitalier Pierre-Boucher de Longueuil, le département de périnatalité a une structure prénatale d'avant-garde. Entre autres, les couples peuvent être accompagnés par les personnes de leur choix; la présence de sages-femmes est donc acceptée. Il faut préciser qu'aucune des personnes qui accompagnent la future mère ne peut poser d'acte médical.

Leur présence est un soutien moral et psychologique. Mais voilà qu'un jour, le Dr Blais, praticien à l'hôpital Pierre-Boucher, a décidé d'assister médicalement une sage-femme lors de l'accouchement de Mme Cécile Mauroy. En d'autres mots, c'est la sage-femme qui a pratiqué l'accouchement, aidée du médecin. Elle a donc posé un acte médical et le Dr Blais était présent en cas de complications. Il n'y a pas eu de complications, le bébé et la maman se portaient très bien.

Cette histoire a causé beaucoup d'agitation ces derniers temps. L'hôpital Pierre-Boucher a suspendu le Dr Blais de ses fonctions pour une période de six mois. Et la sage-femme, Mme Isabelle Brabant, fait l'objet d'une poursuite pour pratique illégale de la médecine.

Présentement les sages-femmes pratiquent environ 2 000 accouchements par année dans les domiciles au Québec. L'accès aux hôpitaux leur est interdit. Par son geste, le Dr Blais voulait humaniser un peu plus l'accouchement puisque la plupart du temps, il se fait naturellement et nécessite rarement un acte médical.

Les jeunes journalistes dont la carte de membre porte l'un des numéros suivants gagnent un ensemble de crayons-calculatrice:

1183 - Catherine Benoit
0066 - Caroline Lachance
0392 - Bruno Lachapelle
1212 - Nadia Pilon
1522 - Michael Fontaine

CONCOURS MUSICAL

De quelle nationalité était le compositeur Richard Wagner? Réponds à cette question et cours la chance d'emmener toute ta classe au concert de la série «Les matins symphoniques Métro» du 10 mai. Envoie ta réponse à l'adresse habituelle en inscrivant «Concours musical» sur l'enveloppe. Date limite: le 1er mai.

TOUT SIMPLEMENT

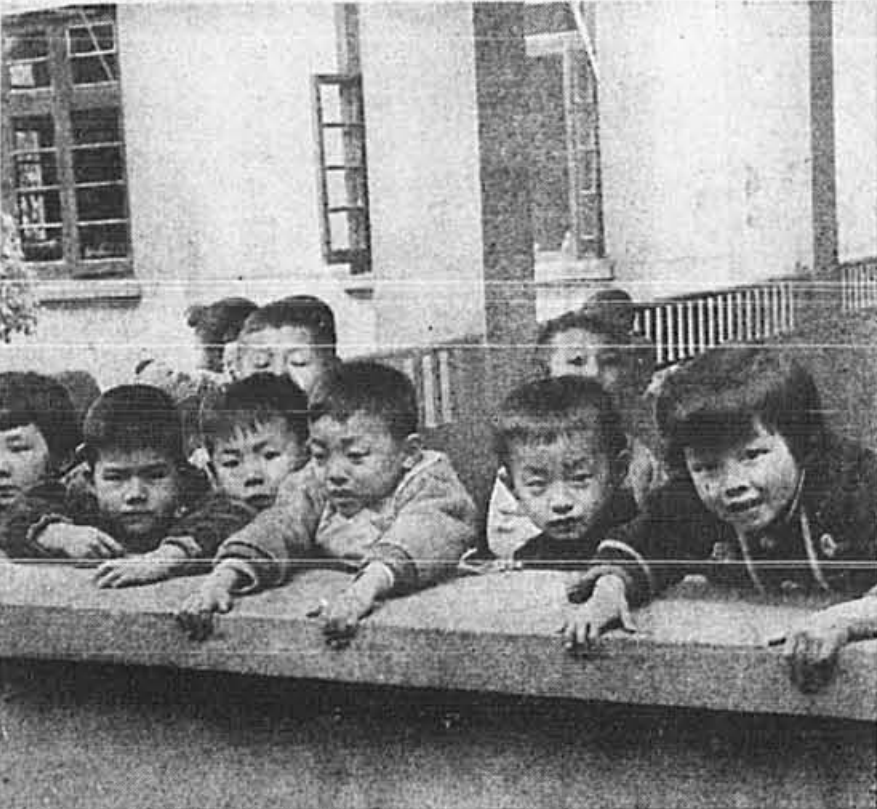


DE MYSTÉRIEUX SQUELETTES

Monsieur Jerry Cybulski exerce un métier passionnant. Il fait parler les morts! Mais pas leur esprit, leur corps. En effet, M. Cybulski est un anthropologue physicien qui, à partir de l'examen d'un squelette vieux de 250 ans, peut déterminer la cause de la mort, comment la personne se nourrissait, quel genre de travail elle exerçait et même... si elle fumait. Il met sa science et son talent au service du Musée de la civilisation du Canada à Hull. Il a tout récemment percé le mystère de 50 squelettes trouvés sous un vieux mur à Québec: des prisonniers de guerre ayant souffert du scorbut et de consommation, et morts entre 1746 et 1747. Élémentaire, mon cher Oscar!

NATURELLEMENT

LA CHINE VA-T-ELLE ÉCLATER?



Pendant qu'au Québec on essaie de trouver des moyens d'encourager les naissances, de l'autre côté du monde, en Chine, c'est exactement le contraire qui se passe. Dans ce pays, qui compte officiellement 1,1 milliard d'habitants, plusieurs moyens sont mis de l'avant pour dissuader les habitants d'avoir plus d'un enfant. En 1978, on a même adopté une loi qui impose une amende à ceux qui auraient deux enfants ou plus. On s'était fixé comme objectif un maximum de 1,2 milliard de Chinois en l'an 2000. Or, selon les statistiques, cet objectif sera dépassé de près de 100 millions d'habitants.

Les conséquences: la famine et le manque de logements décents. On a annoncé que cette année, au moins 40 millions de Chinois habitant des régions défavorisées ne mangeront pas à leur faim. La production de céréales stagne à 400 millions de tonnes par an. On ne peut faire mieux. Et là aussi on s'était fixé un objectif pour l'an 2000: une production de 500 millions de tonnes. Cet objectif est maintenant considéré comme hors d'atteinte.

Dans les grandes villes, la surpopulation se traduit par d'interminables files d'attente un peu partout y compris devant les hôpitaux. Des logements minuscules abritent parfois les enfants, les parents et les grands-parents. C'est surtout dans les campagnes que l'on résiste le plus à la loi du «un enfant par famille». On préfère payer l'amende plutôt que de se priver d'enfants en grand nombre pour aider au travail sur la ferme. Et, malheureusement pour la Chine, c'est là une tradition très tenace.

Sault-au-Récollet: le recomptage judiciaire confirme la victoire de Serge Sauvageau

MARIANE FAVREAU

Le recomptage judiciaire des bulletins de vote recueillis lors de l'élection partielle de Sault-au-Récollet, a confirmé hier la victoire de M. Serge Sauvageau, du Parti civique.

La marge qui le sépare de son plus proche rival, Alain André, est restée la même: 25 voix. Toutefois, un plus grand nombre de bulletins de vote ont été rejetés par le juge Jean-Paul Noël, environ une dizaine pour l'un ou l'autre des quatre candidats.

C'est M. Alain André, candidat du Parti municipal de Montréal (que seulement 25 voix sépa-

raient du vainqueur), qui avait réclamé ce dépouillement judiciaire.

Sous l'autorité du juge, le secrétaire des élections a d'abord procédé à l'ouverture d'une boîte de scrutin pouvant prêter à litige. Il s'agissait de celle du poll 41 dont le relevé des résultats portait une rature: 42 votes rayés pour le candidat du RCM étaient reportés à celui du Parti civique.

L'examen des bulletins de vote a montré la véracité du résultat corrigé dans ce poll, et ne changeait donc pas la majorité de M. Sauvageau. Mais on a tout de même poursuivi le réexamen et l'addition de tous les bulletins de vote dans les 51 boîtes de scrutin.

Ce sont les avocats du Parti civique et du Parti municipal qui ont effectué ce travail, avec l'aide de la secrétaire du juge et du huissier. Tâche qui a pris la majeure partie de la journée devant un public intéressé.

Une fois l'opération terminée, les bulletins ont été replacés dans leur boîte, à nouveau scellée devant le juge. Ces boîtes seront conservées pendant 30 jours.

Aux dernières élections municipales, en novembre 1986, l'adversaire principal de M. Nick Auf der Maur dans le district de Peter McGill, avait exigé un tel recomptage judiciaire. La victoire de M. Auf der Maur, alors conseiller indépendant, avait été confirmée.

Québec paiera sa part pour la dépollution des terrains de Pointe-Saint-Charles

Les 84 familles qui attendent, certaines depuis plus d'un an, la mise en chantier de leurs logements coopératifs dans le quartier montréalais de Pointe-Saint-Charles, pourraient bientôt voir le bout du tunnel.

Le gouvernement du Québec a en effet accepté de payer une partie des coûts de dépollution des deux terrains où doivent être bâtis les coopératives d'habitation.

Ce projet est bloqué depuis plus d'un an, Québec ayant jusqu'à maintenant refusé toute contribution financière aux travaux de décontamination des terrains pollués.

Selon les estimations de la Ville, le coût de ces travaux pourrait atteindre jusqu'à \$1,6 million, soit plus du double du prix d'acquisition des terrains.

Selon un porte-parole du comité exécutif de Montréal, M.

James McGregor, la Société d'habitation du Québec a maintenant accepté le principe d'une aide financière à la décontamination.

Des négociations très serrées se poursuivent actuellement entre Montréal et la SHQ afin de déterminer le partage des frais et les modalités de participation du gouvernement, ont précisé MM. McGregor et un porte-parole de la SHQ.

ENCAN PUBLIC

AVIS DE LIQUIDATION À COURT TERME

DE MANIÈRE À OBTENIR LES DEVISES NÉCESSAIRES POUR LES RÉGLEMENTS DES POURSUITES JUDICIAIRES INTENTÉES PAR L'UN DES ASSOCIÉS

RE: AZARBAYJAN CARPETS

581 ARIANA ST. — IRAN — TÉHÉRAN

UN GEL DE TOUS LES ACTIFS a été ordonné

CE BLOCAGE DES CAPITAUX A FORCÉ LA COMPAGNIE AU CANADA À ORDONNER LA LIQUIDATION IMMÉDIATE IRRÉVOCABLE DU STOCK EN INVENTAIRE: TAPIS NOUÉS MAIN

VALEUR DE 100 \$ À 40000 \$ PIÈCE

TAPIS PERSANS

ET AUTRES TAPIS ORIENTAUX CERTIFIÉS:

SOIE QUM 7 X 10, ISFAHAN, TABRIZ, TABATABAYI, KESHAN, AFGHAN, BALOUCHE, BOUKHARAS ET DES CENTAINES D'AUTRES!

URGENT - LIQUIDATION PAR ENCAN PUBLIC
SAMEDI LE 22 AVRIL À 13H30 - INSPECTION À MIDI



L'AUTORISATION A ÉTÉ ACCORDÉE
POUR LIQUIDATION DU STOCK AU
CENTRE SHERATON
1201, boul. René-Lévesque
Montréal

Les commerçants seront exemptés de taxes moyennant une identification adéquate. Identification requise lors de l'inscription. 10% de frais de transport et manutention seront ajoutés au montant de chaque achat.

TERMES: Comptant, chèque visé, Mastercard, Visa, American Express, arrangements spéciaux. Encanteur autorisé avec permis No 15755.

Deux paires de lunettes pour le prix d'une!

- Qu'elle soit pour vous... ou pour votre meilleur ami...
- Ceci n'est ni un escompte, ni une vente, mais représente plutôt la politique permanente des prix des LUNETTERIES NEW LOOK



TROIS-RIVIÈRES
Angle des Forges
et des Récollets
Tél.: 372-1313

MONTREAL
Place Versailles
Niveau 2
Tél.: 354-1220

LAVAL
1125, Boul. St-Martin O.
Angle Boul. Industriel
Tél.: 629-9800

ROSEMONT
Angle Beaubien
et 3^e Avenue
Tél.: 593-8840

ÉGALEMENT À:
QUÉBEC
SAINTE-FOY
LÉVIS
CHICOUTIMI

GATINEAU
Les Promenades
de l'Outaouais
Tél.: 568-1918

GREENFIELD PARK
901, Boul. Taschereau
Tél.: 466-2166

POINTE-CLAIRE
Complexe Pointe-Claire
Angle Trans-Canada
et Saint-Jean
Tél.: 694-7773

SHERBROOKE
Galeries Quatre-Saisons
Tél.: 565-3632

Liaisons

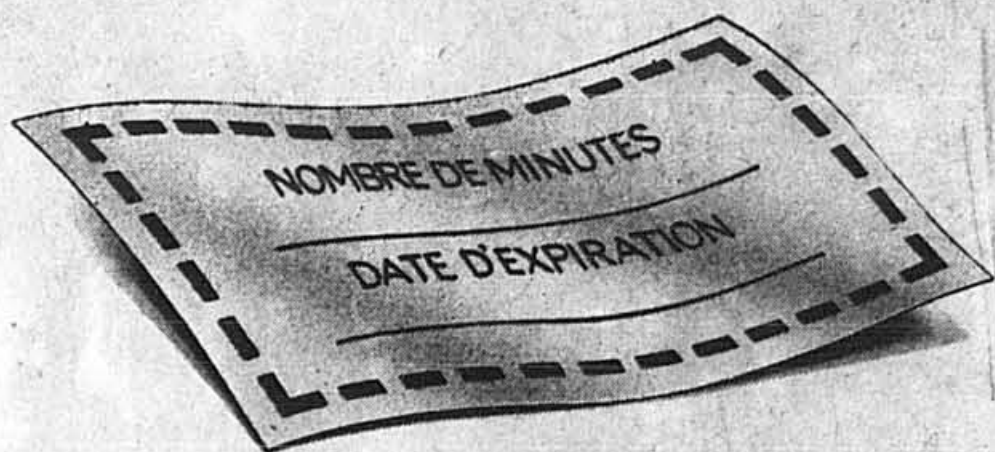
HEUREUSES!

Chez Cossette, de l'audace mais pas de risques. La création s'appuie solidement sur des stratégies à toute épreuve. Ainsi, les penseurs, les écrivains, les stratèges, les communicateurs et tout le reste de l'équipe ne travaillent que pour une seule cause: la performance de la communication intégrée... Et c'est le client qui a le sourire.

Cossette

SERVICE NATIONAL AVEC ÉPÉLÉBY CANADA

Offre Pour Un Temps Illimité.



Dorénavant, Bell Cellulaire s'engage à égaler - voire même surpasser - toute offre promotionnelle de temps d'antenne gratuit, faite par un autre réseau de téléphonie cellulaire, au moment où celle-ci a cours.

Mais, inutile toutefois de vous précipiter, la proposition Bell Cellulaire est là pour rester. En effet, avec une large couverture du Canada et des États-Unis, l'assistance-annuaire gratuite 411 et une garantie de satisfaction de 30 jours unique sur le marché, Bell Cellulaire demeure plus que jamais le meilleur choix en matière de téléphonie cellulaire.

Bell Cellulaire. Qui dit mieux? Désormais plus personne.
Appelez-nous au numéro 1 800 361-5551 pour plus de renseignements.

 **Bell Cellulaire**
Cellulaire Plus



Ébranlé, Martel éclate en sanglots; son procès reprend aujourd'hui

LISA BINSSE

René Martel a tenté en vain hier de témoigner à son procès en Cour supérieure pour le meurtre prémédité de Sophie Renaud le 20 août dernier au restaurant Chez Frits à LaSalle. Il en a été incapable. Il doit revenir à la barre ce matin.

Son avocat, Me Pierre Panaccio, l'a appelé comme témoin à la reprise des audiences au début de l'après-midi. Il lui a demandé de se remémorer les débuts de sa relation avec l'étudiante de 16 ans. Martel a réussi à répondre qu'il l'avait rencontrée durant l'été

1987, par l'entremise de deux de ses soeurs, et qu'il la trouvait bien. Quand l'avocat a tenté d'obtenir des précisions, l'accusé, âgé de 21 ans, a éclaté en sanglots.

Le juge John Hannan a suspendu l'audience durant 30 minutes pour permettre au jeune homme de se ressaisir. Mais Me Panaccio a dû demander au juge de suspendre l'audience jusqu'à ce matin, son client étant toujours incapable de venir témoigner devant les douze membres du jury.

Plus tôt hier M. Pierre-Marie Lagier, psycho-criminologue appelé à témoigner par la défense, a soutenu que Martel a souffert d'un «black-out» au moment du

drame. Mais il ressort aussi de son témoignage que Martel se rappelle d'une partie des événements du matin du drame, notamment de s'être enfui rapidement des lieux.

M. Lagier, interrogé par le procureur de la Couronne, Me Jean Lecours, a reconnu que Martel est un individu agressif lorsque stressé. Deux jours avant le drame, et quelques jours après la rupture initiée par Sophie Renaud, Martel a parlé à sa mère de se tuer avec sa blonde.

Le docteur Lise Sainte-Marie, qui a fait subir un test d'hyperglycémie provoquée à l'accusé à la demande de la défense, a expliqué qu'elle avait constaté que celui-ci avait un taux de glycémie (le taux de sucre dans le sang) très instable. Ce test sert à déterminer si une personne souffre d'hyperglycémie, soit d'une insuffisance de glucose (sucre) dans le sang. En se basant sur ce test qui dure cinq heures, et qui consiste à donner d'importantes quantités de glucose à une personne à jeun et à vérifier à intervalle régulier

le taux de sucre dans le sang, elle affirme que Martel souffre d'hyperglycémie réactionnelle marquée. Elle a expliqué que le cerveau a besoin en tout temps de 80 milligrammes de sucre dans le sang. À moins de 60 milligrammes, taux enregistré un moment pendant l'examen de Martel, les gens peuvent avoir des comportements «bizarres».

Interrogée par le procureur de la Couronne, elle a soutenu avoir eu des clients qui n'étaient pas en contact avec la réalité. Parmi les effets de l'hyperglycémie, le docteur Sainte-Marie a cité un comportement agressif, des pertes de mémoire, des palpitations cardiaques, la claustrophobie, la perte de conscience. Elle a reconnu par ailleurs que le test qu'elle a fait subir à Martel est contesté et que les résultats peuvent être faussés par une importante consommation de sucre les jours précédents l'examen.

De la Boissière cité à son procès

PIERRE BELLEMARE

Après une longue procédure qui durait depuis plus de deux mois, l'enquête préliminaire de Michel de la Boissière a finalement pris fin hier, au Palais de justice de Longueuil, où la date du procès de l'accusé sera connue le 5 mai.

Selon une décision rendue par le juge Rhéal Brunet, de la Boissière, 21 ans, subira un procès pour meurtre prémédité de ses parents, sauvagement assassinés le 30 janvier dans leur résidence de Boucherville. Il subira un procès devant juge et jury, à la Cour du Québec (chambre criminelles).

Les deux autres accusations de vol et complot, qui pèsent également sur le fils adoptif des victimes, âgées de près de 60 ans, sont maintenues. Elles seront toutefois suspendues jusqu'à la fin du procès pour meurtre au premier degré.

Tentative de la défense

L'avocat de la défense, Me Daniel Roch, a fait valoir au juge Brunet que la preuve soumise par le procureur de la Couronne, Me Jacques Pothier, ne contenait pas les éléments nécessaires pour accuser son client de meurtre au premier degré.

Le juge Brunet en a décidé autrement, laissant entendre que c'est le jury — qui sera formé au début du procès de l'accusé — qui appréciera la nature de l'accusation.

Le magistrat a également statué hier que la déclaration livrée par l'accusé aux policiers de Boucherville, après son arrestation, doit être admise en preuve, puisqu'elle a été faite sur une base libre et volontaire, ne comportant aucune promesse ni menace de la part des enquêteurs.

Enfin, le juge Brunet a conclu que le droit à l'avocat, reconnu par l'article 10 (b) de la Charte canadienne, a été entièrement respecté dans le présent dossier.

Cependant, une ordonnance de non publication, émise dès le début de l'enquête préliminaire, in-

Début de l'enquête préliminaire du couple Fréchette-Anglehart

GERMAIN TARDIF

Denis Fréchette et Pierrette Anglehart, respectivement âgés de 28 et 39 ans, en étaient hier à leur première journée d'enquête préliminaire pour répondre à une accusation de meurtre prémédité et à une trentaine d'autres accusations d'enlèvement, de séquestration, de vols qualifiés, d'agressions sexuelles, de complot et de possession d'arme offensive.

Les accusations ont été portées relativement à la mort de Mme Rhéa Brochu, du quartier Rivières-Prairies à Montréal, survenue le 9 septembre 1988, dont le corps fut trouvé dans le parc Paul-Sauvé, à Oka, 10 jours après sa disparition, ainsi qu'à des actes criminels dont furent victimes six autres femmes, en juillet à septembre de la même année.

On s'attend à ce que l'enquête préliminaire, présidée par le juge Benjamin Schecter, de la Cour du Québec, dure deux ou trois jours, compte tenu du fait que chacun a son propre avocat, Me Gisèle Tremblay pour Fréchette, et Me Rhéal Monette pour Anglehart, lesquels ne manqueront pas de participer aux contre-interrogatoires des témoins de la Couronne représentée par Me Rollande Matte.

Une ordonnance émise par le juge, à la demande de la défense, interdit toute publication des témoignages entendus ou des éléments de preuve déposés devant la tribunal pour la durée de l'enquête.

Mme Brochu était la soeur du lieutenant Léo Brochu de la police de la Communauté urbaine de Montréal.

terdit de rapporter le contenu exact des procédures. Le dernier témoin de la Couronne a été l'agent Jacques Racicot, du Service de police de Boucherville. A la demande de Me Pothier, l'agent Racicot a simplement fait lecture de la déclaration obtenue, en février, auprès de l'accusé.

Quant à la défense, elle n'a fait entendre aucun témoin et n'a fait aucun commentaire ni remarque après que le juge eut décidé de citer de la Boissière à son procès.

SEALMASTER
GENERAL
HEARING SERVICE

Montréal 937-7423 Laval 688-5330 Saint-Léonard 328-0471
St-Laurent 744-2721 Longueuil 679-2550 Mir-Est 254-6030

Mordu du tabac?



Mais pas pour toujours!
514-421-1301

montreal

CONSULTATION PUBLIQUE
Sur un projet de règlement relatif à la transformation en résidences pour étudiants d'un ensemble d'édifices industriels situé entre les rues Delisle et Lionel-Groulx, à l'est de la rue Rose-de-Lima.

(Arrondissement Sud-Ouest)
Sur avis du Comité-conseil de l'arrondissement Sud-Ouest, le Comité exécutif de la ville de Montréal a décidé de tenir une consultation publique sur le projet de règlement en titre. Les citoyens et citoyennes intéressés sont invités à participer aux activités ci-dessous qui se tiendront au:

Centre récréatif Iberville
2235, rue Delisle
2^e étage
Montréal

- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION**
Le mercredi 26 avril 1989, à 19 h
Présentations par le promoteur du projet, l'Université McGill et les services municipaux concernés.
Période de questions réservée aux participant(e)s
- **SÉANCE PUBLIQUE DE TRAVAIL**
Le jeudi 27 avril 1989, 19 h
Séance publique de travail regroupant des représentant(e)s des parties concernées (organismes du milieu, promoteur, ville de Montréal).
Au besoin, des séances publiques de travail additionnelles se tiendront le vendredi 28 avril de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Toute personne peut assister à ces séances et une période de questions est prévue à la fin de chacune des séances.
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**
Toute personne intéressée à présenter un avis (oralement ou par écrit) sur le projet de règlement en titre, lors de cette assemblée publique de consultation, devra préalablement s'inscrire, avant 18 h, le vendredi 28 avril à l'endroit suivant:
Bureau ACCÈS MONTRÉAL du Sud-Ouest
3177, rue Saint-Jacques
Montréal, tél.: 872-6458/6519

4 BONNES RAISONS DE VISITER LES AMEUBLEMENTS PASCAL AUJOURD'HUI

UNE PREMIÈRE QUALITÉ À DES PRIX JAMAIS VUS!

Meubles Pascal

VOTRE CHOIX

BERENICE \$299 CHAQUE LAMPE
Quantités limitées
Maximum 2 de chaque par client

LAMPE À HALOGENE IMPORTÉE D'ITALIE PAR ARTEMIDE

permet la solution de cas particuliers et donne le maximum de liberté sur le plan de travail.

LA LAMPE TIZIO l'original

L'exemple parfait du design italien
Noir seulement

CHAIRWORKS FAUTEUIL EN CUIR

recouvert d'un cuir souple noir, doté d'un mécanisme orthopédique inclinable

Sealy Posturepedic

MATELAS VALEUR CONFORT

- LITERIE DE QUALITÉ
- BAS PRIX QUOTIDIENS
- CONSEILS EXPERTS
- CRÉDIT AVANTAGEUX

MAGASINEZ ET COMPAREZ

Reg.: 699⁹⁵
MAINTENANT \$499

Puis, à la fin de la journée, offrez-vous un repos bien mérité grâce à votre nouveau matelas Posturepedic de Sealy.

Simple (ens. matelas et sommier) **249\$**
Double (ens. matelas et sommier) **329\$**
Queen (ens. matelas et sommier) **379\$**

Pas de commandes téléphoniques durant ce solde
Veuillez faire vos achats en personne.

Pascal Ouest
Centre commercial Le Bazar
3600 Cote Vertu ouest 336-7170
Notre entrepôt situé au 6800 Jean Talon est demeuré fermé temporairement.

Meubles Pascal

Lundi fermé
Mardi 10 à 18h
Mercredi 10 à 18h

Jeudi 10 à 21h
Vendredi 10 à 21h
Samedi 10 à 17h

Walesa au Vatican pour remercier Jean-Paul II

d'après AFP et Reuter
CITÉ DU VATICAN

Pour la seconde fois en huit ans, Lech Walesa a franchi hier les portes du Vatican où Jean-Paul II a accordé une audience privée à son compatriote polonais, au second jour de la visite que le président de Solidarité effectuait à Rome. Le leader du syndicat polonais a été reçu pendant une trentaine de minutes dans la bibliothèque privée du chef de l'Église où ce dernier accueille généralement les personnalités en visite officielle et les hôtes d'honneur.

Huit ans après sa première rencontre avec le pape au Vatican, en janvier 1981, Walesa a pénétré de nouveau dans la grande bibliothèque. C'était un moment important pour deux hommes qui s'admirent et se sont toujours apporté un soutien réciproque. Leurs précédentes rencontres avaient eu lieu en Pologne, alors que Soli-

darité traversait des moments difficiles dans la clandestinité. Hier, le contexte était tout différent, Walesa ayant obtenu lundi la régularisation de son mouvement ouvrier au terme de longues négociations avec le gouvernement polonais.

À peine entré, Walesa s'est agenouillé et Jean-Paul II l'a relevé en le reconduisant vers l'extérieur, pour recommencer le même cérémonial à l'attention des photographes: «Il faut montrer comment M. Walesa me salue et comment je l'accueille», a expliqué Jean-Paul II.

Lors de cette audience, accordée à sa demande, il a souligné au souverain pontife que les racines de son mouvement ouvrier indépendant «s'inspirent de la doctrine sociale de l'Église», a indiqué le porte-parole du Vatican. Jean-Paul II a offert à son hôte une reproduction d'une mosaïque byzantine retrouvée dans une église de Ravenne (nord-est de l'Italie). Walesa lui a re-

mis un livre relié relatant la naissance de Solidarité.

Dans une atmosphère détendue, Jean-Paul II a reconduit son hôte en demandant au passage à une équipe de télévision de Solidarité d'où elle était originaire. «De Gdansk» a répondu un journaliste polonais. «Gdansk, je me souviens bien, c'est de là-bas que la lumière arrive», a commenté le pape qui a invité ensuite Walesa et ses collaborateurs à venir le rejoindre pour un déjeuner.

Par ailleurs, le syndicat «Solidarité des agriculteurs individuels» (SRI), qui est la branche rurale du mouvement de Lech Walesa, a été légalisé hier par le tribunal régional de Varsovie. Cette reconnaissance officielle du syndicat paysan, «indépendant et autogère», est intervenue trois jours après la légalisation de l'organisation ouvrière Solidarité, le 17 avril, par ce même tribunal. Cette deuxième officialisation avait, elle aussi, fait partie des accords

conclus à l'issue de la «table ronde» entre le pouvoir et l'opposition (6 février-5 avril).

D'autre part, l'hebdomadaire «Solidarnosc», créé en mars 1981 par le syndicat indépendant Solidarité, puis interdit au bout de quelques mois par le pouvoir, reparaitra régulièrement en mai prochain. L'office polonais de la censure a répondu positivement à une demande de la direction de Solidarité de «réactiver» l'hebdomadaire, trois jours après la légalisation de l'organisation ouvrière.

Tout comme dans le passé, celui-ci sera dirigé par M. Tadeusz Mazowiecki, l'un des conseillers de Lech Walesa. Il se composera de 16 pages et sera tiré à 500 000 exemplaires. L'opposition a également été autorisée à publier, à compter du 1er mai, un quotidien — «Gazeta» — dont la direction a été confiée à l'historien Adam Michnik, autre conseiller de Lech Walesa.



Manifestations anti-apartheid

Armés de banderoles affichant «Shell va au diable!» et «Shell fous le camp!», plusieurs milliers de manifestants anti-apartheid ont fait hier à Amsterdam, pendant quelques heures, le blocus d'un laboratoire de la Royal Dutch Shell pour protester contre les activités du groupe pétrolier anglo-néerlandais en Afrique du Sud. Le blocus devait marquer le point culminant d'une série de manifestations organisées pendant trois jours dans tous les Pays-Bas par un mouvement anti-apartheid néerlandais, le «Comité Shell hors d'Afrique du Sud». Quelques incidents (photo ci-contre) se sont produits en fin de matinée lorsque les manifestants, (2 000 selon la police et de 3 000 selon les organisateurs), tentaient de bloquer non seulement l'entrée principale du bâtiment mais également une autre issue. Les forces de l'ordre ont dégagé à plusieurs reprises cette dernière issue en faisant usage de gaz lacrymogène. Une personne blessée a dû être hospitalisée. Les organisations anti-apartheid néerlandaises reprochent à la Royal Dutch Shell d'être le plus important investisseur étranger en Afrique du Sud, avec un actif de \$500 millions.

PHOTO AP

Michel Aoun accuse les É.-U. de «comploter contre le Liban»

d'après AFP, Reuter et UPI
BEYROUTH

Le général libanais Michel Aoun a violemment attaqué «le silence» des États-Unis, hier, alors que le «pays chrétien», où vivent près d'un million d'habitants, est coupé du reste du monde.

Par ailleurs, le président français François Mitterrand a annoncé que «la France poursuivra avec résolution ses efforts pour le Liban», qui a vécu une nouvelle journée d'acalmie. De sources concordantes à Beyrouth, on indique à ce propos qu'un pétrolier français doit approvisionner prochainement la plus grande centrale du pays, arrêtée depuis dimanche faute de carburant.

Le général Aoun, chef du gouvernement de militaires chrétiens, a dénoncé «le silence de l'Amérique et sa prétendue impuissance face au crime syrien» qui, à ses yeux, constitue un «complot». «Le Ponce Pilate des temps modernes ne peut se laver les mains du crime de la crucifixion du Liban», a ajouté le général Aoun qui s'adressait à quelques dizaines de manifestants venus au palais présidentiel de Baabda, près de Beyrouth, l'assureur de leur soutien.

Le secrétaire d'État américain

James Baker avait affirmé mercredi que les États-Unis ne pouvaient guère faire autre chose qu'appeler au cessez-le-feu et au retrait des forces étrangères au Liban, exprimant sa «frustration» face à cette situation.

Pour la deuxième journée consécutive, des petites manifestations ont appuyé dans le «pays chrétien» l'action du général Aoun qui a proclamé le 14 mars la «guerre de libération contre l'occupant syrien». Des manifestants chrétiens ont même marché sur l'ambassade américaine pour «condamner le silence des pays prétendument démocratiques face au crime syrien». Le gouvernement du général Michel Aoun se considère désormais «plébiscité» par ces manifestations.

Par ailleurs, le siège du «pays chrétien» par l'armée syrienne et ses alliés est devenu hermétique avec l'interdiction de la navette maritime entre le port de Junieh et celui de Larnaca, à Chypre, qui constituait son unique liaison avec l'extérieur. L'artillerie syrienne postée à Beyrouth-ouest, à majorité musulmane, qui prend pour cible quotidiennement le littoral chrétien, a d'ailleurs tiré cinq obus vers un navire qui croisait au large des côtes de la capitale, rompant ainsi le calme qui règne dans la capitale libanaise depuis deux jours.

L'armée jordanienne prend le contrôle des foyers de trouble dans le sud du pays

d'après AFP et Reuter
AMMAN

L'armée jordanienne a pris le contrôle de Ma'an et de Karak, les deux principales villes du sud de la Jordanie touchées par des troubles, alors que des manifestations étaient signalées hier soir à 33 km d'Amman, dans la ville de Madaba, selon des habitants de ces villes.

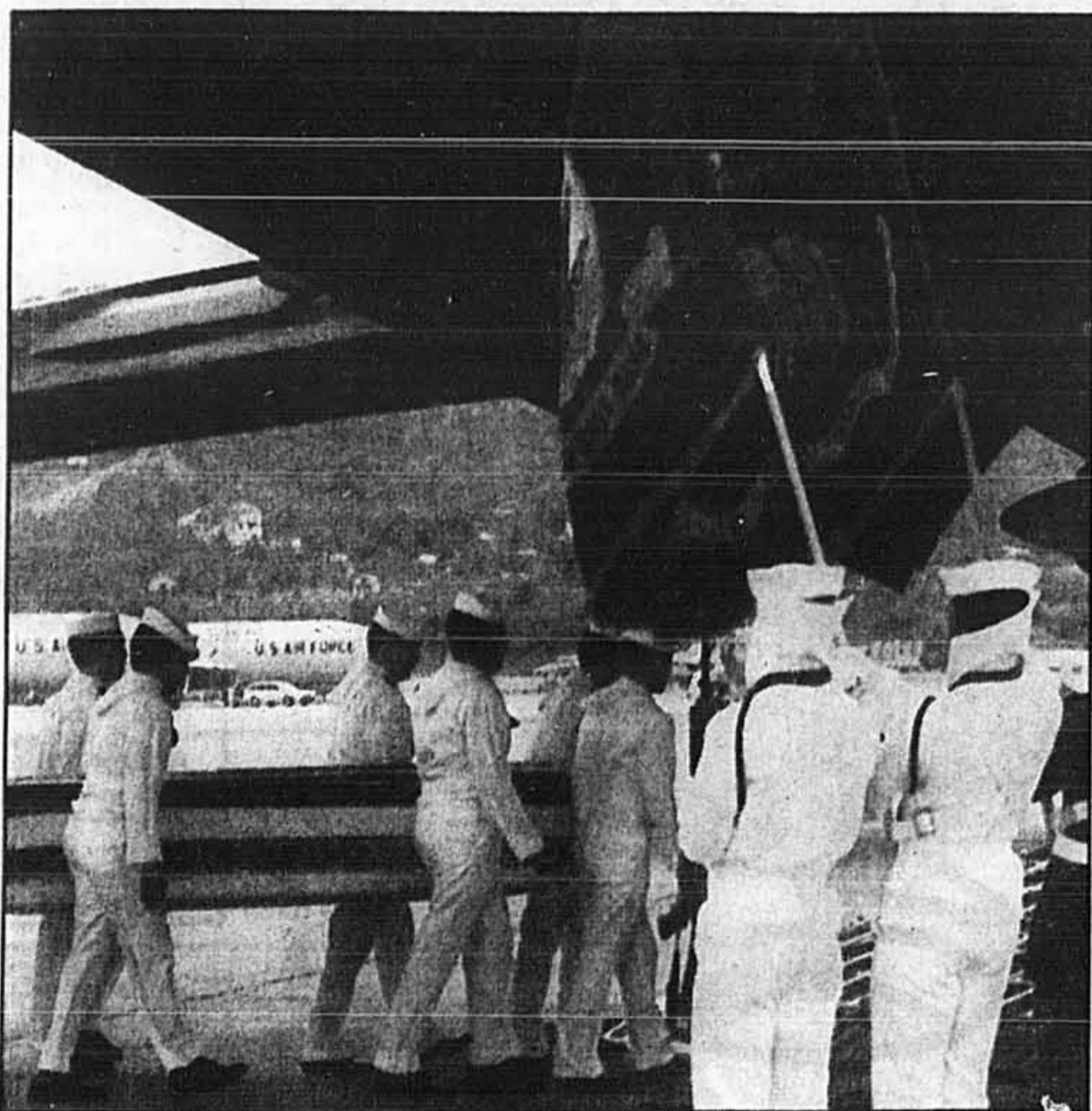
Suivant le même processus que dans les autres villes du sud, les manifestants de Madaba ont saccagé la Banque de l'Habitat et des magasins, selon des témoins. Un centre médical, la coopérative de l'armée, ainsi que le poste de police, ont également été la cible des manifestants.

Alors qu'un calme relatif régnait hier matin dans le sud, des échanges de coups de feu, lors des obseques d'Ibrahim el-Qatawneh, 17 ans, une des victimes des manifestations de la veille, au village

de Mazar, dans la région de Karak, (125 km au sud d'Amman), ont causé la mort de deux membres de la Badiya, la patrouille bédouine de la police jordanienne.

Par ailleurs, quatre personnes ont été blessées lors de ces échanges de tirs, qui ont poussé l'armée à prendre le contrôle de la région de Karak, et d'y imposer un couvre-feu. L'armée a, en outre, opéré une série d'arrestations à Ma'an et à Karak. À Tafileh, toujours sous le contrôle de la police et de la Badiya, a connu un regain de tension et un échange de tirs a opposé, malgré le couvre-feu, les forces de l'ordre et des manifestants.

Enfin, les forces de sécurité ont décidé d'interdire à la population de Ma'an d'aller prier aujourd'hui dans les mosquées, afin d'éviter une nouvelle escalade d'autant que, géographiquement, les manifestations remontent vers la capitale.



Les cercueils des marins de l'Iowa, drapés du drapeau américain, ont été ramenés à terre, hier, à Porto Rico.

PHOTO AP

Le drame de l'Iowa a fait 47 morts

d'après AFP, AP, UPI et Reuter
WASHINGTON

Le cuirassé américain Iowa est arrivé hier à Porto Rico avec 47 membres d'équipage manquant à l'appel, tués dans l'explosion de leur tourelle d'artillerie au cours d'un incident de tir, mercredi lors de manoeuvres dans l'Atlantique.

L'explosion s'est produite dans la tourelle no 2 du cuirassé, la deuxième à partir de l'avant. Trois de ces tourelles géantes — deux à l'avant et une à l'arrière — abritant chacune trois canons de 16 pouces (405 mm) sont installés sur le navire.

Hier matin, le département de la Défense a indiqué que les causes de l'explosion n'étaient pas encore connues, mais que celle-ci avait eu pour origine la pièce centrale de la tourelle no 2. Une enquête officielle de la marine américaine va tenter de détermi-

ner les causes de l'explosion. En attendant, la marine a imposé un moratoire sur les tirs de tous les canons du type de celui impliqué dans la catastrophe à bord du cuirassé Iowa.

Selon le capitaine de frégate Larry Seaquist, l'un des anciens commandants du Iowa, un processus de combustion spontanée, provoqué par des débris incandescents demeurés dans la culasse du canon après un tir pourrait avoir déclenché l'explosion. Normalement, ces débris sont éjectés après chaque coup par un système d'air comprimé permettant également de refroidir le tube du canon.

Si le système n'est pas manoeuvré, ces débris risquent d'enflammer les gargouilles, des sacs de poudre de plus de 50 kg servant à propulser l'obus. Pour envoyer un obus pesant plus d'une tonne à quelque 40 km de distance, six de ces gargouilles, soit quelque 300 kg d'explosif, sont nécessaires.

Les étudiants chinois défient les autorités

d'après AP, AFP et Reuter
PÉKIN

Des milliers d'étudiants ont encore défilé, hier, pour le quatrième jour consécutif, dans les rues de Pékin afin de réclamer des réformes démocratiques et rendre hommage à la mémoire de Yu Yaobang, secrétaire général du parti Hu Yaobang, décédé samedi.

Sous une pluie tenace, qui a découragé une partie de quelque 40 000 manifestants rassemblés la veille place Tiananmen, les manifestants ont défié ouvertement l'ordre de la municipalité de limiter aux lieux de travail les manifestations à la mémoire de Yu Yaobang, faute de quoi les contrevenants seraient «sévèrement châtiés».

Ailleurs en Chine, environ 1 000 personnes ont manifesté dans la ville de Nanjing alors que des étudiants de Tianjin, ville portuaire à l'est de Pékin,

ont placardé les murs d'affiches. D'autres manifestations ont été signalées à Changhai, Wuhan et Hefei.

À la télévision nationale, le gouvernement a lancé un avertissement aux manifestants. «Ces activités ont débordé les limites de la loi et la mise à exécution de mesures extrêmes pour mettre fin aux troubles s'avère nécessaire», a dit le lecteur des nouvelles en citant un éditorial de l'agence officielle Xinhua.

Les manifestations ont eu pour origine la mort samedi dernier de l'ancien secrétaire général du parti Hu Yaobang considéré par les étudiants comme un véritable réformateur. Hu fut exclu du Parti communiste en 1987 à cause de ses idées «libérales».

Les organisateurs des protestations étudiantes ont affirmé que la police a battu hier 200 étudiants et qu'elle en a blessé une quarantaine.

DÉPÊCHES

CANADA Retour en Iran du chargé d'affaires

Le gouvernement du Canada a décidé de renvoyer à Téhéran son chargé d'affaires, Scott Mullin, qui avait été rappelé en consultation, le 21 février dernier, à la suite de la condamnation à mort par l'ayatollah Khomeiny de l'écrivain Salman Rushdie, a annoncé le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Mullin. M. Mullin a été chargé de faire part au gouvernement iranien du caractère totalement inacceptable, pour le Canada, des menaces de mort proférées contre l'auteur des *Versets Sataniques*, accusé d'avoir blasphémé le prophète Mahomet.

ISRAËL

Sondage favorable à des pourparlers avec l'OLP

Quarante p. cent des Israéliens sont favorables à des pourparlers avec l'OLP, selon un sondage Gallup-Israël, réalisé pour le compte de l'hebdomadaire français *L'Express* dans la perspective de la visite en France de M. Yasser Arafat, chef de l'Organisation de libération de la Palestine. Ce sondage, indique le magazine paraissant aujourd'hui à Paris, a été réalisé auprès d'un échantillon de 817 personnes représentatif de la population juive d'Israël âgée de 18 ans et plus.

PAYS BASQUE

Rafle chez les nationalistes

Les polices française et espagnole ont arrêté onze Basques, au cours d'une rafle opérée ces derniers vingt-quatre heures dans les milieux nationalistes des deux côtés de la frontière. À Paris, le ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, a déclaré, devant l'Assemblée nationale, que, depuis la rupture des négociations entre le gouvernement espagnol et l'ETA, la France avait «multiplié les mesures de sécurité» sur son territoire. Il a cependant refusé de révéler la nature de ces mesures, se bornant à indiquer que le gouvernement espagnol en avait été informé.

HITLER

Un grand homme d'État en RFA

La police ouest-allemande a interpellé 53 personnes, saisi des armes et renforcé la protection des étrangers pour empêcher toute violence néo-nazie à l'occasion, hier, du centenaire de la naissance d'Adolf Hitler, dont la ville natale, Braunau (Autriche), a été bouclée par les forces de l'ordre. Par ailleurs, plus de six millions d'Allemands de l'Ouest auraient une bonne opinion d'Adolf Hitler. Près de 30 millions le considéraient comme un grand homme d'État, selon des sondages publiés hier.

ROUMANIE

Liberté de presse en Europe de l'Est

L'ambassadeur du Canada à Londres, William Bauer, a accusé la Roumanie et trois autres pays d'Europe de l'Est de violer un nouvel accord Est-Ouest sur la liberté de la presse, précisant que leurs méthodes de contrôle de l'information ressemblaient à celles de l'Allemagne nazie. Devant des représentants de 35 pays réunis en conférence sur la question des accords de la CSCE signés à Vienne, l'ambassadeur Bauer a déclaré qu'il faisait allusion non seulement à la Roumanie mais aussi à l'Allemagne de l'Est, à la Bulgarie et à la Tchécoslovaquie.

GÉORGIE

Gaz toxiques pour les nationalistes

Une commission indépendante d'experts soviétiques a confirmé que l'armée avait utilisé des gaz toxiques pour disperser une manifestation nationaliste il y a une dizaine de jours dans la capitale de la République de Géorgie, Tbilissi. Les premières révélations de la commission, qui compte plusieurs médecins parmi ses membres, contredisent les premières déclarations des autorités, selon qui les victimes des affrontements du 9 avril avaient péri écrasées par la foule. Vingt personnes ont été tuées et plus de 200 autres blessées lors de la dispersion par l'armée d'une manifestation nationaliste.

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

COLLÈGE LIONEL-GROULX
APPEL D'OFFRES PUBLIQUE

Le collège Lionel-Groulx demande des soumissions pour l'achat d'un laboratoire de micro-ordinateurs 386 reliés en réseau.

QUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES
Seules sont autorisées à soumissionner pour la fourniture des biens ci-dessus les personnes, sociétés ou corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

OBTENTION DES DOCUMENTS
Les documents seront disponibles au bureau de l'adjoint administratif des services de l'approvisionnement, local L-010 du collège Lionel-Groulx, à compter du lundi 24 avril 1989.

GARANTIE DES SOUMISSIONNAIRES
Chaque soumission doit parvenir dans une enveloppe scellée et être accompagnée d'un chèque visé au montant de quinze mille dollars (15 000 \$) tiré d'une banque canadienne à charte ou d'une caisse populaire, émis à l'ordre du collège Lionel-Groulx, ou d'une garantie de soumission émise en faveur du collège Lionel-Groulx par une compagnie d'assurances reconnue et acceptable par le propriétaire. La soumission devra être valide pour trente (30) jours de la date d'ouverture des soumissions.

DATE DE REMISE DES DOCUMENTS ET OUVERTURE
Des soumissions scellées seront reçues jusqu'à 14 heures (heure locale), le vendredi 12 mai 1989, au bureau de l'adjoint administratif du collège, local L-010 pour être ouvertes publiquement.

AVERTISSEMENT
Le collège Lionel-Groulx ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Léo Ferron, adjoint administratif
approvisionnement et alimentation

Ville de Pierrefonds
APPEL D'OFFRES
SOUSSION C-842 —
CONCIERGERIE À L'HÔTEL DE VILLE

LA VILLE DE PIERREFONDS demande des soumissions en duplicata, sous enveloppe cachetée marquée Soumission C-843, «Conciergerie à l'hôtel de ville», adressée au greffier de la Ville, Monsieur Gabriel Legault, au 13665 boulevard Pierrefonds, Pierrefonds, Québec.

Renseignements: Monsieur Alain Legault tél.: 620-5111 (poste 242)

Ces soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures, le mardi 2 mai 1989 et ouvertes publiquement immédiatement.

Seules les soumissions sur les formulaires préparés par la Ville seront acceptées. Copies des documents de soumission pourront être obtenues au bureau des travaux publics au 14150 boulevard Gouin ouest, Pierrefonds.

La Ville de Pierrefonds ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans obligation de sa part.

Le greffier, Gabriel Legault

VILLE DE VERDUN
APPEL D'OFFRES

Soumissions cachetées, visant la fourniture de marchandises, l'exécution de travaux ou services énumérés ci-après, adressés au Greffier de la Ville, 4555, av. Verdun, Verdun, Qué. H4G 1M4, seront reçues jusqu'à 10 h 15 à la date d'ouverture déterminée. On peut se procurer les documents de soumission au Bureau du Surintendant des approvisionnements et magasins, bureau 107 à l'adresse ci-dessus.

PROJET No S89 / 320
Entretien ménager des piscines municipales

OUVERTURE:
Date: Le 15 mai 1989
Heure: 10 h 30
Endroit: Hôtel de ville, salle 302

COÛT POUR DOCUMENTS:
25\$ (non remboursables)

GARANTIE DE SOUMISSION EXIGÉE:
10% du total de la soumission

Tout versement par chèque visé ou mandat sera fait à l'ordre de la Ville de Verdun.

Seules les personnes, corporations et compagnies qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

La Ville de Verdun ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et à n'encourir aucune responsabilité pour les frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Donné à Verdun, Québec
ce 21e jour d'avril 1989

G. Cyr, o.m.a.
Greffier

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1794 de la Loi sur les banques, que les biens saisis sur les lieux de Jaguar de Montréal Inc., en vertu du paragraphe 178 sécurité, enregistré par la Banque de Nouvelle-Écosse à la Banque du Canada, le 22 septembre 1987, sous le numéro 67722, seront vendus aux enchères le 2e jour de mai, à 14 heures.

Ladite vente sera mise à exécution par les agents de Benevest Inc. et Lemvest Inc., qui, en vertu d'un document daté du 20 février 1989, ont été subrogés dans tous les droits de la Banque de Nouvelle-Écosse envers Jaguar de Montréal Inc., en vertu du paragraphe 178 sécurité ci-haut mentionné. Ladite vente aura lieu à l'adresse suivante: 1000, boulevard St-Jean Dollard-des-Ormeaux

LAPOINTE ROSENSTEIN

MLC Life Limited (The Mutual Life and Citizens Assurance Company Limited)

AVIS est par les présentes donné, en vertu du sous-article 218 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, que MLC Life Limited (The Mutual Life and Citizens Assurance Company Limited), ayant cessé d'exercer des affaires au Canada et s'étant acquitté de toutes ses obligations pour ses polices d'assurance au Canada, demandera au Ministre des finances, le ou après le 15 juillet 1989, la libération de son actif au Canada.

Tout porteur de police au Canada ou tout autre requérant s'opposant à cette libération doit faire connaître son opposition au Ministre des finances au plus tard le 15 juillet 1989.

Montréal, le 29 mars 1989.

Marcel Le Houllier
Agent principal au Canada.

APPEL D'OFFRES
LE MONT-SAINTE-ANNE
VEND SA TÉLÉCABINE!

PARC DU MONT-SAINTE-ANNE

DISPOSITION DE LA TÉLÉCABINE
PROJET N° 89-100

Des soumissions cachetées seront reçues par la Société des établissements de plein air du Québec au Parc du Mont-Sainte-Anne pour:

La disposition de la télécabine comprenant le câble principal, les câbles de tension, l'entraînement, le système de tension, 84 cabines, les tours et le moteur principal. Les caractéristiques techniques sont incluses dans un devis explicatif.

La vente est faite sans garantie aucune.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 21 avril prochain au bureau des services administratifs du Parc du Mont-Sainte-Anne à l'adresse suivante: Parc du Mont-Sainte-Anne
Route 138, via 360, C.P. 400
Beauport (Québec) G0A 1E0
Tél.: (418) 827-4561

La soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission à l'ordre de la Société des établissements de plein air du Québec au montant de 10% du montant total de la soumission ou d'un chèque visé au montant de 5% de la soumission totale également à l'ordre de la Société.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 25 mai 1989, à 15 h 00, au bureau des services administratifs du Parc du Mont-Sainte-Anne.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Le président et directeur général,
Michel Noël de Tilly

Société des établissements de plein air du Québec

APPEL D'OFFRES
PROJET TP-89-14
Travaux de scellement de fissures dans différentes rues de la ville

La ville de Saint-Bruno-de-Montarville demande des soumissions pour l'exécution des travaux de scellement de fissures dans différentes rues de la ville. Des soumissions scellées, dans des enveloppes portant l'inscription «SOUMISSION» et adressées à la soussignée, seront reçues jusqu'à 10 heures le 28 avril 1989 et seront ouvertes publiquement le même jour, à la même heure dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 1585, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les travaux publics. Ces formules de même que les devis pour ces travaux seront disponibles à compter de la présente au bureau des travaux publics, 600, rue Sagard, Saint-Bruno-de-Montarville.

Toute soumission pour être valide devra être accompagnée des documents requis à l'article 6 du devis général ainsi que d'un chèque visé tiré sur une Caisse populaire ou sur une banque à charte canadienne payable à la ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour un montant de mille dollars (1 000\$).

La ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assurera aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires.

Me Josée RACICOT
greffier

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES
APPEL D'OFFRES

Contrat no 850:
Réfection des surfaces endommagées principalement lors de la réalisation des contrats de conduits souterrains ainsi qu'à divers endroits dans les limites de la ville de Montréal.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs spécialisés en réfection des surfaces ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant les licences appropriées en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

De plus, seules sont acceptées les soumissions des entrepreneurs qui se sont procuré les documents d'appel d'offres disponibles à compter du 21 avril 1989, au bureau de la Commission des services électriques situé au 110, boulevard Crémazie ouest, bureau 900, à Montréal, contre un chèque visé, non remboursable, de cent dollars.

La soumission doit être déposée à nos bureaux avant 10 h, le 26e jour d'avril 1989. La séance d'ouverture publique se tiendra immédiatement après.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Lise Laprie
Secrétaire général

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-05-000341-898
Ville de Brossard, Requérante

Renford Realty Company Ltée

AVIS est donné à Renford Realty Company Ltée par les présentes que Ville de Brossard, par l'entremise de ses procureurs, a produit une Requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété dans la division de la Cour supérieure 500-05-000341-898 en date du 17 avril 1989 qui sera présentée pour adjudication le 8 juin 1989, en salle 117 du Palais de Justice de Longueuil, situé au 1111, boul. Jacques-Cartier est, à 9 h 15 a.m. Le présent avis est publié pour valoir signification de ladite Requête conformément à un ordre du protonotaire de la Cour supérieure du district de Longueuil.

RECTIFICATIF

Dans notre encart L'ÉVÈNEMENT, F03-4, distribué le ou vers le 15 avril 1989, veuillez prendre note de la modification ci-dessous:

En page 14, l'ensemble de planche à passer avec coussin isolant et housse, vendu 19.97 n'est pas exactement identique à l'illustration.

Nous regrettons les inconvénients qui auraient pu en résulter pour notre clientèle.

Bonimart
Le magasin EXTRA SPÉCIAL de votre famille!

LE CAHIER
Habitat
DU SAMEDI

BEAUCOUP PLUS

Rénovation
LAURIER CLOUTIER

POUR RÉSERVER VOTRE ESPACE PUBLICITAIRE
285-6874

La Presse

Un repas gargantuesque pour publivores affamés!

«25 ANS DE PUB QUÉBÉCOISE»

Les 25 meilleurs messages de télévision de BCP de 1963 à 1988 commentés par Jacques Bouchard et Yves Gougoux.

Une cassette inédite de 43 minutes! Et chaque minute est une page d'histoire, une émotion, un souvenir. Tous les «Lui, y connaît ça!», les «Mon bikini, ma brosse à dents», toutes les élucubrations de Bouchard, Pelletier, Garnier, Audet, Gamache, Jarois, Morrow, Lavoie, Martel, Desharnais et des grands de la création. C'est dingue, c'est pas normal, c'est bébéciste!

ÉCONOMISEZ 20\$
sur le prix courant de 50\$.

Vous ne payez que 30\$,
frais d'expédition inclus, si vous commandez avant le 6 juin 1989

BON DE COMMANDE À POSTER AVANT MINUIT LE 6 JUIN 1989

Madame Marlene Johnson
BCP Stratégie • Créativité Inc.
1000, rue Sherbrooke Ouest
21^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G9

Nom _____
Entreprise _____ Tél. _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____

Ci-joint mon chèque de 30\$ libellé à BCP Stratégie • Créativité Inc. Beta VHS
*Frais d'expédition compris.

EMBARGO ENTRE LES É.-U. ET L'IRAN

Cargaison destinée aux États-Unis, stoppée au Canada et dirigée vers

Canada Custom Antique Importer Corporation Warehouse

POUR ÊTRE VENDUS AU
HÔTEL HILTON INTERNATIONAL
12505, ch. Côte-de-Liesse
Aéroport de Dorval, Dorval

ENCAN PUBLIC
Ballots à liquider comprenant
TAPIS PERSANS FAITS À LA MAIN
et autres tapis d'Orient
DE 21 À 41 BALLOTS

LISTE PARTIELLE DES MARCHANDISES:

- Soie et laine, Kashan, Tabriz, Kafkaz du Caucase, tapis Belouchi rares, pièces de collection, Shiraz et une grande quantité de tapis chinois, tissés main et des centaines d'autres.
- Conformément aux lois canadiennes, chaque tapis portera une étiquette indiquant le pays d'origine, le contenu des fibres et le certificat d'authenticité d'une pièce fabriquée main.
- Chaque pièce sera vendue par voie d'encan, par adjudication au plus haut enchérisseur.
- Chaque ballot sera déballé et les pièces étiquetées individuellement pour vente par encan public.
- Aucuns liens, gages ou frais supplémentaires.
- Les marchandises seront vendues pour liquidation et enlèvement immédiat après achat et paiement.

À la fin du délai d'entreposage, les ballots seront sortis pour liquidation par voie d'encan public.

CARGAISON À LIQUIDER ET À VENDRE AUX ENCHÈRES EN ARGENT LIQUIDE OU CHÈQUE CERTIFIÉ

SAMEDI 22 AVRIL 1989
Visionnement à 12 h Encan à 13 h

Cartes MasterCard, Visa, American Express
HÔTEL HILTON INTERNATIONAL
12505, ch. Côte-de-Liesse
Aéroport de Dorval, Dorval

NOTE: Conformément aux lois canadiennes, tous les ballots seront ouverts et vendus aux enchères sans réserve et sans offre minimum.

PRIME DE 10% À CHARGE DE L'ACHETEUR

1/2 PRIX 29⁹⁵

SE TRANSPORTE SUR LE SIEGE ARRIERE

AUSSI: COMMODE 5 TIROIRS 49⁹⁵



SAMEDI 22 AVRIL SEULEMENT

idomo
MEUBLES LTEE

9090 Cavendish
(514) 735-6425
Mon.-Wed. 10:30-6:00
Thurs., Fri. 10:30-9:00
Saturday 9:00-5:00



Incendie de Laurentide Motels: la Ville de Beauport tenue partiellement responsable

Presse Canadienne
OTTAWA

■ La Cour suprême a rendu la Ville de Beauport responsable d'une partie des dommages causés par l'incendie du complexe hôtelier de Laurentide Motels en février 1972.

La Ville de Beauport devra payer plus de \$1,9 million à la firme Laurentide Motels, \$465 000 au restaurant La Bastogne et \$28 000 au propriétaire, Thomas R. Lévesque, en plus des intérêts courus depuis novembre 1978. La Ville de Beauport devra également défrayer des frais de cour d'au moins \$2,4 millions.

La Cour suprême a donné raison au juge de première instance Gabriel Roberge, qui avait conclu à la responsabilité de la Ville de Beauport.

La Cour d'appel du Québec avait renversé cette décision en affirmant que ce n'était pas le droit civil qui s'appliquait dans ce cas, mais bien le droit public anglais, le Common Law. Dans ce contexte, la Cour d'appel avait exonéré la Ville de Beauport de toute responsabilité.

La Cour suprême a cependant statué hier que c'était bien le droit civil qui s'appliquait.

Elle a affirmé qu'en vertu du Code civil, la municipalité devait être tenue responsable pour l'excédent des dommages causé par sa négligence dans l'entretien de son réseau de lutte contre les in-

cendies et par les fautes de certains de ses employés.

Un fumeur négligent avait été à l'origine de l'incendie qui a ravagé en grande partie le complexe hôtelier de Laurentide Motels dans la nuit du 24 au 25 février 1972. Les propriétaires de l'immeuble avaient poursuivi tant l'auteur de l'incendie que la Ville de Beauport, en faisant valoir que le mauvais entretien des bornes d'incendie avait entraîné une pénurie d'eau et que des employés de la municipalité, en particulier le chef des pompiers, avaient commis des fautes dans l'exercice de leurs fonctions.

Le tribunal de première instance avait condamné le fumeur négligent à payer une partie des dommages, soit \$54 000, et la Ville de Beauport à défrayer le reste, soit plus de \$2,5 millions.

Le juge Jean Beetz, qui a rédigé en partie le jugement de la Cour suprême, a affirmé que le droit public régissait les corporations municipales, mais que le droit civil pouvait également s'appliquer dans certains cas.

Il a expliqué qu'en vertu du Common Law, une municipalité ne pouvait être tenue responsable de ses décisions politiques, comme la décision d'établir un service. Il a cependant ajouté que lorsqu'elle passait à l'exécution d'un tel service, comme l'entretien de l'aqueduc et la lutte contre les incendies, une municipalité se trouvait assujettie au droit civil.

Avocat radié pendant dix ans pour s'être approprié \$300 000 de ses clients

GERMAIN TARDIF

■ Un avocat qui avait été radié de sa profession pour une période de 10 ans par le Comité de discipline du Barreau, a vu cette sentence confirmée par le Tribunal des professions à qui il en avait appelé.

Me Normand Souaid s'était reconnu coupable sous huit chefs d'accusation de s'être approprié, de diverses façons, de sommes totalisant près de \$300 000 qui lui avaient été confiées par des

clients, au cours de 1987 et de 1988.

Dans son argumentation, le requérant alléguait que l'appel contre cette décision deviendrait alors illusoire si la décision devenait exécutoire.

En rendant sa décision, le Tribunal des professions a souligné que le requérant n'avait invoqué aucun motif sérieux, tel que l'illégalité ou autre, de la part du comité de discipline du Barreau.

Par ailleurs, la loi sur le Barreau comporte une disposition imposant l'exécution nonobstant appel, ce qui a été fait.

LA CSST JETTE L'ARGENT DES CONTRIBUABLES PAR LES FENÊTRES!

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) annonçait lundi qu'elle dépensera 500,000\$ en études pour un programme curatif et préventif consacré aux maux de dos chroniques: une aberration, car ces études existent déjà.

Depuis 3 ans, la présidente de la CSST, Mme Monique Jérôme Forget, a en main des résultats d'études qui démontrent hors de tout doute, avec recherches scientifiques à l'appui en milieu hospitalier, qu'il est possible d'économiser 70 millions de dollars et plus par année, en prodiguant des traitements chiropratiques aux personnes atteintes de maux de dos chroniques.

Ces recherches ont été menées à l'hôpital universitaire de Saskatoon, en Saskatchewan. Lors de cette étude, 71% des personnes atteintes de maux de dos chroniques sont retournées au travail après 3 semaines de traitements chiropratiques. Elles en étaient absentes depuis 7 ans.

À la demande de la CSST, en 1987, l'Association des

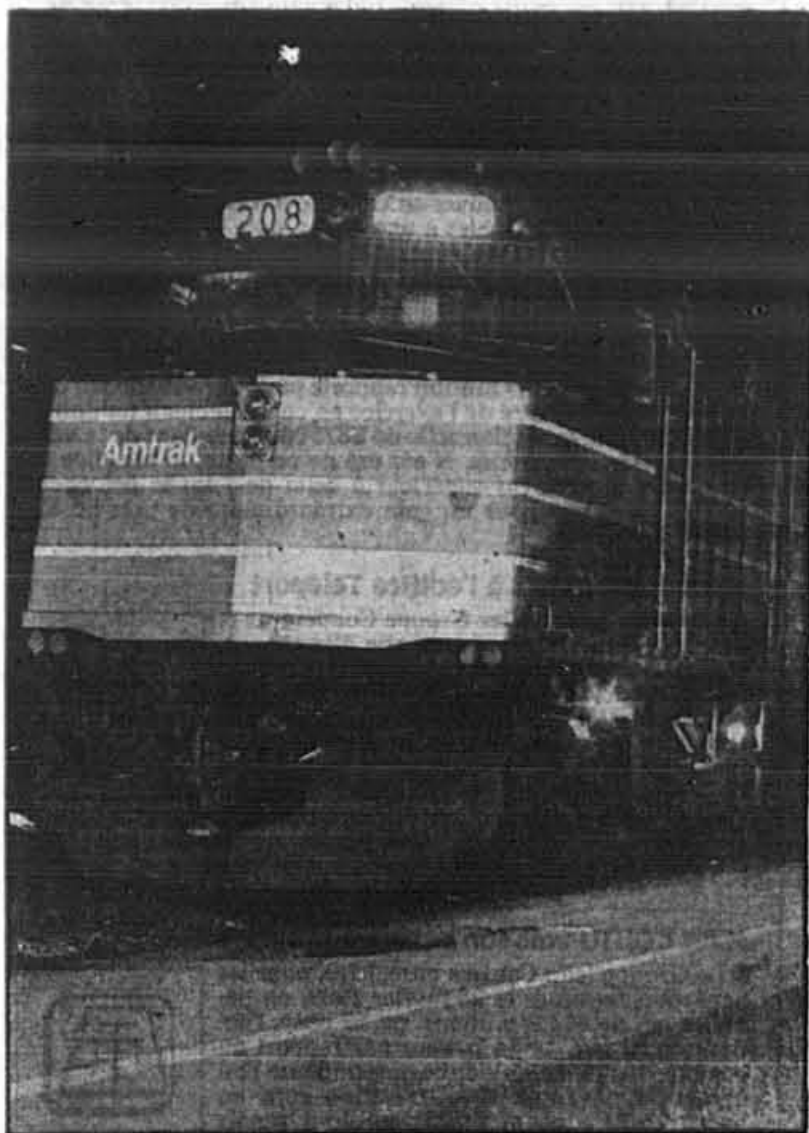
chiropraticiens du Québec a présenté à la Commission de la santé et de la sécurité du travail un projet d'étude visant à démontrer, avec des données québécoises cette fois, l'efficacité des soins chiropratiques dans le traitement des affections vertébrales chroniques.

Il en aurait alors coûté 500\$ par patient pour cette étude contre 5,000\$ actuellement (10 fois plus) pour celle proposée par Mme Jérôme Forget. D'une part, un budget de 50 000\$, de l'autre, celui de la CSST, 500 000\$ pour un échantillonnage similaire d'une centaine de patients.

Selon le Dr Giguère, président de l'Association, « De telles aberrations administratives sont inacceptables et privent la population de soins chiropratiques efficaces et économiques pour l'ensemble de la société. »

Le gouvernement doit reprendre la situation en main pour éviter qu'en l'absence de soins chiropratiques défrayés par l'État, on jette l'argent des contribuables par les fenêtres.





Suspendu en 1987, le *Montrealer* reprendrait bientôt son trajet Montréal-Washington.

Le *Montrealer* serait à la veille de renaître

RICHARD DUPAUL

Le *Montrealer*, le train de nuit reliant Montréal, New York et Washington qui avait été suspendu par la société Amtrak il y a deux ans, devrait reprendre du service d'ici quelques semaines, répondant ainsi à une forte demande.

« Il reste quelques détails à régler. Mais nous croyons pouvoir faire une annonce officielle d'ici quelques jours... le *Montrealer* devrait revivre », a affirmé à *La Presse* un porte-parole d'Amtrak, M. Clifford Black.

Voilà une bonne nouvelle pour les voyageurs d'affaires et les vacanciers qui espèrent se rendre en Nouvelle-Angleterre durant l'été. Le train représentera sans doute une option intéressante pour qui craint l'achalandage des autoroutes et des aéroports.

La société Amtrak n'a pas voulu avancer de date; toutefois, si tout va bien, le *Montrealer* pourrait renaître à compter de la mi-juin, selon nos sources.

Amtrak avait suspendu, au mois de mai 1987, son service de trains voyageurs entre Montréal, New York et Washington en raison du mauvais état des voies sur une portion du réseau dans le Vermont. A ce moment, le *Montrealer* transportait quotidiennement 300 passagers entre Montréal et New York dans les deux

directions, soit plus de 110 000 personnes annuellement.

Oiseaux de nuit

« La portion critique des voies endommagées par les inondations a été réparée. Cela a été rendu possible par une subvention de \$ 5 millions US du gouvernement américain », a expliqué M. Black. Il a précisé que le trajet emprunté par le *Montrealer* subirait « des changements mineurs ».

Partant de Montréal, le *Montrealer* traversera ainsi le Vermont pour se rendre à Hartford et New Haven au Connecticut et ensuite dans le « Big Apple ». Puis il repart en direction de Philadelphie, Baltimore, pour terminer son voyage dans la capitale américaine (durée totale: 16 heures environ). Puisque le voyage se fait de nuit seulement, le *Montrealer* était populaire auprès des oiseaux de nuit qui aimaient « tuer le temps » dans le wagon-bar appelé « le PUB ».

Depuis l'abandon du *Montrealer*, la Ville de Montréal a fait plusieurs représentations auprès d'Amtrak pour que celle-ci relance son service, jadis bien apprécié des touristes américains. « Ce n'est pas un trajet rentable pour nous, comme c'est le cas pour la plupart de nos routes. Mais le *Montrealer* est très populaire. Nous avons reçu beaucoup de demandes pour rétablir le service », a déclaré M. Black.

Canadair envisage de construire un centre de certification

LAURIER CLOUTIER

Canadair doit construire, dans le cadre de son programme d'expansion concernant le Challenger allongé et sa nouvelle famille d'appareils, le centre d'essais le plus sophistiqué du Canada pour l'homologation des nouveaux avions.

C'est ce que révèle des sources bien informées. Sous le couvert de l'anonymat, ces sources précisent qu'en plus d'augmenter la souveraineté du Canada face aux USA, le centre de certification facilitera la tâche des fonctionnaires du ministère fédéral du Transport, dans leurs travaux d'homologation des nouveaux avions fabriqués au pays.

Mais de là à parler de « cadeau » au Canada de la part de Canadair ou de son propriétaire, Bombardier, il y a matière à nuances. Ce sont en effet les fabricants (comme De Havilland, de Toronto, et Canadair, de

Saint-Laurent) qui paient pour les services et les dépenses des fonctionnaires du ministère lorsqu'ils font l'homologation de leurs nouveaux appareils.

Fin de la pique-nique de la Californie

Or une partie de l'homologation des appareils canadiens s'effectue jusqu'ici en Californie — dans le territoire de la FAA (Fédération Aviation Administration) — durant la saison hivernale. On imagine ce que coûte une équipe de spécialistes sur la liste de paie, qui passent plusieurs mois dans le sud des USA.

Dans le cas du Challenger, par exemple, l'homologation a nécessité... 22 mois, en 1979-80, dont un hiver dans le désert de Mojave, en Californie, au cours duquel une équipe a poussé le réacteur d'affaires à son extrême limite.

A tel point que, le 3 avril 1980, une chute en vrille provoquée par la simulation d'une

panne prolongée des moteurs a abouti à la mort du pilote et la destruction du Challenger 01, d'une valeur de \$ 7,5 millions US!

Des sources précisent que le centre de certification de Canadair permettrait de rapatrier au Canada 80 p. cent des séries de tests actuellement réalisés en Californie. N'y resteraient que ceux de la résistance à la chaleur, d'une durée de quelques semaines.

Pour ce faire, Canadair investirait quelque \$ 2 millions dans de l'équipement d'avant-garde, nouveau au Canada, d'abord pour ses propres besoins d'homologation et éventuellement pour ceux d'autres fabricants canadiens.

Economies, efficacité et projets d'avenir

Les études de faisabilité du Canadair RJ, lancé le 31 mars dernier, en comprenaient une sur le centre d'homologation menée par une équipe de la

compagnie. Elle visait la confirmation des économies réalisables et de la rapidité d'exécution de l'homologation du Canadair RJ et de sa famille d'appareils prévus. Bombardier doit réaliser \$ 1 milliard de ventes par année, pendant dix ans, avec son réacteur régional seulement.

Situé à Dorval ou Mirabel, le centre permettrait non seulement l'homologation des prototypes mais aussi la réalisation de tous les tests du ministère avec chacun des quelque 400 Canadair RJ qui sortiront de l'usine.

Bombardier a confirmé en partie ces informations. Le porte-parole, Yvon Turcot, avait d'abord tout nié, avant hier. Après vérification avec Bob Wolh, directeur du programme RJ, M. Turcot a cependant ajouté hier que Bombardier « envisage la possibilité d'effectuer à Montréal un plus grand nombre de tests. Il faut d'abord s'assurer de la disponibilité des corridors aériens. C'est sûr que ça coûte très cher en Californie ».

Échec pour Wardair

Presses Canadiennes TORONTO

L'effort ultime tenté par Wardair pour trouver un autre acquéreur éventuel a finalement échoué hier. Le transporteur aérien a jusqu'à mercredi prochain pour trouver une offre d'achat en plus de celle de PWA Corp. Un consortium de trois sociétés financières canadiennes en association avec American Airlines avait annoncé au début de la semaine son intention de soumettre une offre d'achat de Wardair, une entreprise fortement endettée.

Mais les renseignements financiers présentés par Wardair, a déclaré hier M. Alf Chaiton, porte-parole du consortium, sont trop touffus et abscons pour être analysés avant mercredi, date limite pour soumettre toute nouvelle offre d'achat.

Wardair n'a pas transmis les documents demandés avant mercredi de cette semaine, a précisé M. Chaiton. Lorsque le consortium les a enfin eus, il s'est rapidement rendu compte qu'il ne pourrait les étudier à temps, vu la fusion conclue de facto depuis plus de deux mois entre Wardair et PWA Corp., société mère de Canadian Airlines International.

Le coût des appels locaux pourrait bien augmenter

PHILIPPE DUBUISSON

En lançant un service de communication téléphonique interurbain, le partenariat formé par CNCP et Rogers Communications pourrait obliger Bell Canada à relever ses tarifs des appels locaux.

« L'avènement de la concurrence créera une pression sur les tarifs des services de base et des services locaux de Bell », affirme M. Claude Beauregard, vice-président, affaires publiques, de Bell Canada. La facture de plus de 90 p. cent de nos abonnés de résidence pourrait augmenter de l'ordre de \$ 1 par mois.

Mercredi dernier, Rogers Communications de Toronto a acquis du Canadien Pacifique une participation de 40 p. cent dans le CNCP contre environ \$ 250 millions. En conférence de presse, les nouveaux partenaires ont clairement indiqué leur intention de briser le monopole de Bell Canada et de présenter une requête en ce sens au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Jusqu'à présent, chacune des compagnies canadiennes de téléphone a le monopole des communications interurbaines sur son territoire. Toutefois, la concurrence pourrait faire son apparition si le CRTC accepte la requête que doit bientôt lui présenter le CNCP.

Selon M. Beauregard, la concurrence se traduira inévitablement par une réduction des tarifs interurbains. Bell devra compenser cette perte de revenu en demandant au CRTC la permission de relever les tarifs de ses services locaux.

Les services interurbain représentent la « vache à lait » de Bell Canada. En fait, explique M. Beauregard, il en coûte à Bell 30 cents pour réaliser \$ 1 de revenus d'interurbain. Par contre, pour chaque dollar de revenus qu'elle perçoit de son service de base (accès au réseau et appels locaux), Bell doit débours \$ 1,89.

De sorte que l'an dernier, Bell Canada a réalisé des profits de \$ 1,8 milliards grâce à ses services interurbain mais a subi une perte de \$ 1 milliard sur ses autres services.

« L'interurbain finance plus de 80 p. cent du coût d'accès au système téléphonique », déclare le vice-président de Bell. Un réajustement des tarifs sera nécessaire si la concurrence se traduit par une baisse de nos revenus provenant des services interurbain. »

Entrevoyant la venue de la concurrence, Bell avait présenté une demande de réajustement de ces tarifs au CRTC en 1987. Bell avait alors demandé une hausse de \$ 1,25 par mois du tarif du service résidentiel et du tarif du service d'affaires de base. En contrepartie, le tarif interurbain pour les communications intra-Canada aurait diminué de 8 p. cent.

Finances personnelles

Peut-on refaire son crédit après une faillite?



MICHEL GIRARD

Refaire son nom auprès des institutions financières à la suite d'une faillite personnelle n'est pas chose facile. Il faut réemprunter et surtout faire ses paiements à temps. Entre rembourser une dette personnelle et investir ses économies dans un placement à revenu d'intérêt, le paiement de la dette sera plus rentable. Attention aux emprunts contractés entre membres d'une même famille!

Comment refaire son nom?

■ Je vais bientôt acquitter le dernier paiement de ma faillite personnelle. Comment pourrais-je refaire mon crédit? Actuellement je gagne un salaire qui me permet de vivre assez bien. J'ai peu de dépenses. Mes revenus sont de \$ 24 000 par année.

G. S. Montréal
□ Il n'est évidemment pas facile pour une personne de se départir du fardeau d'une faillite personnelle... même si elle a payé son dû. C'est petit à petit, d'un emprunt à un autre, que cette personne pourra refaire son nom auprès des institutions financières. Il faut s'attendre à ce que le premier emprunt soit « maigre » et que l'institution prenne de sérieuses garanties pour se protéger au cas où... Il n'existe pas de recette miracle pour refaire sa crédibilité financière si ce n'est que de payer ses prochaines dettes dans les délais voulus.

Quand quelqu'un déduit des frais d'intérêt, le fisc peut vérifier...

■ Je suis propriétaire d'un grand triplex à Ahuntsic. Celui-ci vaut entre \$ 300 000 et \$ 350 000. Il est complètement payé. Chaque année, il me rapporte des revenus nets de location d'environ \$ 10 000, que je dois ajouter à mes autres revenus. Donc, je paie de l'impôt sur ces revenus de location. Comme mon immeuble s'est détérioré avec le temps, j'ai l'intention d'investir à peu près \$ 40 000 dans des travaux de rénovation. Je n'ai pas le comptant pour effectuer ces travaux. Que me conseillez-vous de faire? Emprunter à un taux privilégié la somme nécessaire de ma fille (mais elle ne veut pas déclarer les revenus d'intérêt que je lui paie) ou emprunter de la banque?

H. L. Montréal
□ Comme c'est un immeuble à revenu, vous avez avantage à déduire de vos revenus de location les frais d'intérêt que l'emprunt vous coûtera. Ils sont déductibles à 100 p. cent, aussi bien en profiter. Ces frais viendront réduire directement vos revenus de location. Dès le moment où on réclame une déduction, le fisc est susceptible de vérifier votre bilan. Et si tel était le cas, le fisc pourrait par la suite vérifier si votre fille a bel et bien déclaré les revenus d'intérêt que vous lui avez versés. Peut-être que le fisc ne le fera pas... mais la probabilité est omniprésente. Si vous ne voulez pas que votre fille prenne de risque, ou bien vous lui conseillez de déclarer les futurs revenus

d'intérêt ou bien vous empruntez carrément d'une institution bancaire. Mais vous, vous avez avantage à déclarer les frais d'intérêt que vous paierez sur cet emprunt à des fins de placement. En outre, n'oubliez pas que les travaux de rénovation d'une propriété à revenus servent maintenant déductibles de vos revenus de location. Il faut cependant que ces travaux servent uniquement à remettre votre immeuble dans son état initial.

La dette ou le placement?
■ J'ai des certificats de dépôt garantis qui arrivent à échéance dans quelques semaines. J'en ai pour environ \$ 10 000. J'ai une vieille hypothèque qui me coûte seulement 10 p. cent. Vaut-il mieux rembourser mon hypothèque ou placer mon argent dans des nouveaux certificats de dépôt garantis qui me rapporteront du 11 1/2 p. cent?

G. P. St-Eustache
□ Vous n'avez pas le choix: vous devez absolument rembourser votre hypothèque et ce même si le taux d'intérêt est moins élevé que celui offert sur les nouveaux certificats de dépôt à terme. La raison en est bien simple: vos frais d'intérêt sur l'hypothèque ne sont pas déductibles. Vous payez donc des frais de 10 p. cent « net ». Les revenus d'intérêt que vous empocherez sur vos nouveaux certificats de dépôt sont imposables. Supposons que vous êtes imposé à un taux marginal d'impôt de 40 p. cent. Cela signifie que le 11,75 p. cent de revenu d'intérêt sur vos certificats ne vous rapporteront après impôt que du 7 p. cent « net ». En remboursant votre vieille hypothèque vous économiserez ainsi des intérêts de 3 p. cent « net ».

Lorsque nous avons une dette personnelle sur le dos (solde de carte de crédit, emprunt personnel, hypothèque), il est toujours plus avantageux de rembourser cette dette avant de placer ses économies dans des instruments financiers qui rapportent des revenus d'intérêt comme les dépôts à terme, les certificats garantis, les obligations d'épargne, etc. Tout simplement à cause de l'imposition des revenus d'intérêt d'un côté et la non déductibilité des frais d'intérêt sur un emprunt personnel.

Maintenant si vous empruntez à des fins de placement (achat d'actions, d'obligations du gouvernement canadien, immeuble à revenu) la c'est différent puisque les frais d'intérêt seront déductibles de vos revenus. Mais si on emprunte à 15 p. cent et qu'on obtient un rendement de 12 p. cent avec nos placements, vous resterez dans le trou!

Pour toutes questions touchant vos finances personnelles, veuillez écrire à: La Presse, Finances personnelles, Michel Girard, 7 rue St-Jacques, Montréal, H2Y 1K9
NDLR: Les renseignements fournis dans ce courrier proviennent d'informations que nous croyons fiables. Ils ne constituent pas cependant une garantie. A partir de cas particuliers, nous généralisons notre étude de manière à répondre au plus grand nombre de lecteurs possible.



Les derniers dollars de papier

Une employée de la Canadian Bank Note Company à Ottawa examine les dernières feuilles de billets de un dollar à sortir des presses. Nous devrons bientôt apprendre à nous servir de la pièce hendécagonale, c'est-à-dire à onze côtés.

MONTRÉAL	TORONTO	DOW JONES	L'OR (NEW YORK)	DOLLAR CANADIEN
1815,09 (-1,58) (-0,08%)	3595,38 (-4,53) (-0,12%)	2377,38 (-9,53) (-0,40%)	\$385,60 (+2,20) (+0,57%)	\$0,8447 +12/100

Le taux d'escompte monte encore de neuf centièmes

Presse Canadienne
OTTAWA

La Banque du Canada a porté son taux d'escompte à 12,61 p. cent, hier, alors qu'il affichait 12,52 la semaine dernière.

Cette hausse — de neuf centièmes — est plus forte que ce que prévoyaient les spécialistes, mais insuffisante pour entraîner une montée du coût du crédit.

Le marché a été soumis dernièrement à des pressions pour faire baisser le loyer de l'argent mais la situation a changé quelque peu, jeudi, à la suite du relèvement, d'un demi-point, du taux d'escompte de la banque centrale

d'Allemagne fédérale ainsi porté à 4,5 p. cent.

Selon un économiste, cette intervention de la Bundesbank aurait été orchestrée par les différentes banques centrales en vue de maintenir le loyer de l'argent à un haut niveau.

La Banque du Canada s'en tient mordicus à sa politique monétaire pour mater l'inflation, qui est un sujet de préoccupation dans la plupart des pays industriels.

Les taux d'intérêt réels sont proches de leurs sommets historiques, et les experts s'accordent généralement à dire que l'économie va ralentir au cours des prochains mois, ou peut-être entrer en récession.

La Chambre de Commerce du Québec pourrait être présente à Taipei

MIVILLE TREMBLAY

La Chambre de Commerce du Québec songe sérieusement à poster un représentant permanent à Taipei, pour pallier l'absence de relations diplomatiques entre le Canada et Taïwan.

C'est ce qu'a déclaré hier le président de la Chambre québécoise, M. Louis Arseneault, alors qu'il présentait avec M. Michel Hamelin, président du comité exécutif de la CUM, le programme d'une mission commerciale qu'il dirigeront en Asie début mai.

Cette mission de deux semaines, qui comprendra 17 gens d'affaires, se rendra à Honk Kong, à Taïwan, en Corée du Sud et au Japon.

Le représentant de la Chambre du Québec se joindrait au bureau ouvert par la Chambre de commerce du Canada en 1986. Ce bureau est responsable de la promotion des intérêts économiques et commerciaux du Canada à Taïwan, car le Canada a dû rompre ses relations diplomatiques avec le gouvernement de Formose lorsqu'il a reconnu la République populaire de Chine.

À Taïwan, mais surtout à Hong Kong, la mission fera notamment la promotion du Québec comme terre d'accueil pour les immigrants investisseurs. En Corée, on tentera d'attirer des fournisseurs de Hyundai, qui pourraient être tentés de la joindre au Québec. Au Japon, on cherchera à convaincre d'autres banques et maisons de courtage à venir s'installer à Montréal.

Armand-Frappier serait vendu au consortium québécois

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le consortium formé du Fonds de solidarité FTQ, de la papetière Cascades et de la Caisse de dépôt et de placement du Québec est sur la voie d'une entente avec le mandataire du gouvernement, et tout indique qu'il acquerra les secteurs d'activités commerciales de l'Institut Armand-Frappier.

Une réunion tenue dans le plus grand secret a mis en présence, à Montréal, hier matin, les représentants du consortium québécois et M. Gérard Tremblay, président de la Société de développement industriel du Québec, que le ministre Claude Ryan a désigné comme négociateur du gouvernement dans ce dossier.

Après avoir étudié toute la semaine la dernière proposition d'achat du groupe, M. Tremblay a amené celui-ci à consentir à quelques ajustements supplémentaires, hier, et les négociations se poursuivent quant à certains détails.

Le négociateur remettra donc sous peu son rapport au gouvernement, c'est à dire lorsque l'accord de principe s'étendra à tous les éléments de la négociation et que la vente sera ainsi prête à être conclue. Il ne manquera plus alors que l'aval du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Claude Ryan.

Bombardiers d'eau: la France négocie avec ses voisins

Reuter
PARIS

La France n'achètera au Canada de nouveaux avions Canadair de lutte contre les incendies que si elle parvient à un accord avec l'Espagne et l'Italie pour en alléger le coût très élevé, a déclaré hier le ministre de l'Intérieur Pierre Joxe.

« Si on arrive à avoir un accord, en particulier avec l'Espagne et l'Italie, qui sont d'autres pays d'Europe intéressés par les incendies de forêt, si on arrive à une coopération européenne, alors là oui, sans aucun doute, on pourra, dans des conditions financières acceptables, nous équiper en Canadair », a-t-il indiqué.

Econo-flashes

L'OPA de BCE sur MONTREAL TRUST: un pépin

Consommation et Corporation Canada juge non conformes à la Loi sur les sociétés par actions, les termes de l'offre publique d'achat soumise par BCE pour toutes les actions en circulation de Montreal Trustco. Celle-ci n'offrirait que l'option d'un paiement au comptant aux petits porteurs qui n'auraient pas déjà cédé leurs titres, lors d'une acquisition forcée. Les autres actionnaires ont pour leur part le choix entre un paiement comptant et une combinaison d'actions de BCE et de comptant. En conséquence BCE, qui conteste par ailleurs ce jugement, s'est engagée à ne pas procéder pour le moment à l'acquisition forcée des actions non vendues en vertu de son OPA. Elle s'est aussi engagée à ne pas procéder à une fusion ou à toutes autres transactions de même nature, sans en aviser au préalable les autorités compétentes.



MÉTRO RICHELIEU: erratum

Contrairement à ce qui a été rapporté dans nos pages mercredi, le bénéfice de \$1,9 million rapporté par Métro-Richelieu pour le deuxième trimestre de l'exercice en cours, incluant (et non excluant) la perte exceptionnelle de \$875 000 découlant de la vente de magasins corporatifs. N'eût été de ce poste, le bénéfice net aurait été légèrement supérieur à celui de l'année précédente corrigé de même pour un gain extraordinaire de près de \$2,9 millions.

LES COOPÉRANTS à l'édifice Téléport

Le Fonds Immobilier Groupe Coopérants et Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie, se sont portés acquéreurs de 33 1/3 p. cent de l'édifice Téléport, de Montréal. L'immeuble, dédié à la haute technologie, abrite une trentaine de locataires spécialisés dans le domaine des télécommunications. L'importance de la transaction n'a pas été dévoilée. Les investisseurs peuvent profiter de cette transaction par le biais du Fonds Immobilier Groupe Coopérants, où les parts se vendent \$ 1 000. Cet investissement est admissible au REER.



JEAN COUTU voit son bénéfice progresser

Le Groupe Jean Coutu a enregistré, pour les neuf mois terminés le 28 février 1989, un bénéfice net de \$14,9 millions, ou 57 cents l'action, en hausse de 34 p. cent par rapport au bénéfice net de la période correspondante l'an dernier. Les ventes de distribution sont en hausse de 21 p. cent à \$ 303,0 millions, tandis que les ventes au détail montent de 20 p. cent à \$ 602,1 millions. Cette croissance est attribuable à l'augmentation du volume d'affaires à l'intérieur du réseau ainsi qu'à l'addition de 11 nouveaux points de vente depuis le début de l'exercice.



CIL vend ses produits sulfureux

CIL, filiale en propriété exclusive d'Imperial Chemical Industries PLC, a signé un accord en vue de la vente de son entreprise de produits sulfureux à un groupe d'investisseurs formé de First City Capital Markets et de la direction actuelle de l'entreprise de produits sulfureux, dont le président Ross Craigie. First City Capital Markets est la banque d'affaires de First City Trustco. L'entreprise de produits sulfureux de CIL a son siège à North York, en Ontario et des usines à Fort Saskatchewan, en Alberta, et à Sayreville, au New Jersey.



BESTAR négocie une importante entente

Le fabricant de meubles Bestar de Montréal négocie présentement une entente internationale de fabrication sous licence de certains meubles. Selon la direction de l'entreprise, la signature de cette entente pourrait avoir un impact important sur ses ventes et sa rentabilité pour l'année en cours. Bestar a fait part de ce développement à la suite de la forte activité sur ses actions à la Bourse de Montréal en début de semaine. La compagnie n'en dit pas plus.



FORESTERIE NORANDA: Les ventes restent fermes

Le volume des ventes de tous les produits de Foresterie Noranda, exception faite du bois d'oeuvre, est demeuré ferme pour le premier trimestre de 1989. L'entreprise torontoise affiche un chiffre d'affaires d'un peu moins de \$1,2 milliard, soit une hausse de quatre p. cent par rapport à la même période de l'année dernière. Le bénéfice net s'inscrit cependant à \$58 millions (55 cents l'action), ce qui représente huit p. cent de moins qu'en 1988. Selon M. Adam Zimmerman, président et chef de la direction de Foresterie Noranda, « les perspectives demeurent intéressantes pour le reste de 1989 ».

SR TELECOM: retour à la rentabilité

La société montréalaise SR Telecom a viré de pertes à profits à la faveur d'une forte hausse de ses ventes au cours du trimestre qui s'est terminé le 31 mars dernier, par rapport à la même période de l'année précédente. L'entreprise, qui fabrique des systèmes de transmission par hyper-féquences, a dégagé un bénéfice de \$ 240 000 (deux cents par action), à comparer avec une perte de \$1,2 million l'an dernier. Les ventes ont presque doublé entre temps, passant de \$ 4,6 millions à \$ 8,9 millions.



Entente entre la BANQUE ROYALE et CANADIEN

La Banque Royale et les Lignes aériennes Canadien International lancent une carte de paiement des frais de déplacement et de représentation destinée aux entreprises, qui offre des rapports spécialisés aux employeurs et des points bonus de grand voyageur aux employés. Cette carte comporte des systèmes de compte rendu qui permettent une meilleure gestion de ces frais. Ce programme conjoint est offert via la carte d'entreprise Diners Club.

IVACO prévoit une baisse de bénéfice

Dans son rapport annuel, la société métallurgique Ivaco prévoit que « les bénéfices du premier trimestre n'atteindront pas les niveaux de 1988 ». Elle avait fait près de \$ 12,5 millions de profits (soit 36 cents par action) au premier trimestre de 1988. Ivaco ajoute encore qu'elle s'attend à une production et des expéditions soutenues en 1989 cependant que les bénéfices souffriront des prix élevés des métaux et du haut niveau du dollar canadien.



CORBY fait plus de \$ 100 millions de ventes

Les Distilleries Corby, qui font l'objet d'une OPA de la part d'Hiram Walker, ont vu leurs ventes s'accroître de près de 48 p. cent pour atteindre \$ 106,6 millions, au terme de l'exercice terminé le 28 février 1989. Cette hausse reflète la consolidation des résultats de la Distillerie McGuinness acquise en décembre 1987. Le bénéfice net a par ailleurs augmenté de 34 p. cent pour s'établir à \$ 13,5 millions ou \$ 1,96 par action. À cela s'ajoute un gain extraordinaire de \$ 8 millions découlant de la revente des terrains de McGuinness.



GM: forte hausse des bénéfices au 1er trimestre

General Motors (GM), premier constructeur automobile américain, a annoncé hier une hausse de 42 p. cent de son bénéfice net au premier trimestre ainsi qu'une progression de 12 p. cent de son chiffre d'affaires. Le résultat net trimestriel s'éleva ainsi à \$ 1,55 milliard US, le chiffre le plus élevé depuis près de cinq ans. De son côté, le chiffre d'affaires a atteint le montant record de \$ 29,59 milliards US.



DOMGLAS INC.

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs de débetures à fonds d'amortissement 9 1/2 % série A

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que, selon les dispositions de l'Acte de fiducie et d'hypothèque portant la date officielle du 15 décembre 1970 intervenu entre Domglas Inc., anciennement connue sous le nom de « Dominion Glass Company Limited », (ci-après désignée la « Société ») et Compagnie Montréal Trust (ci-après désignée le « Fiduciaire »), à titre de fiduciaire, en vertu duquel les débetures à fonds d'amortissement 9 1/2 % série A (ci-après désignées les « Débetures ») furent émises, la Société désire racheter et rachètera le 17 mai 1989 (ci-après désignée la « Date de rachat ») toutes les Débetures en circulation à la Date de rachat à leur valeur nominale, plus tous les intérêts courus et impayés à la Date de rachat, le tout en monnaie légale du Canada.

Toutes les Débetures deviendront payables à la Date de rachat au prix de rachat indiqué ci-haut, comme s'il s'agissait de la date d'échéance spécifiée sur les Débetures, sur présentation et remise des Débetures accompagnées de tous les coupons d'intérêts y afférents, s'il en est, à échoir à la Date de rachat ou après, à toute succursale au Canada de la Banque de Montréal* au choix du détenteur.

AVIS EST AUSSI DONNÉ que, si les Débetures ne sont pas présentées pour fins de rachat à la Date de rachat, l'intérêt cessera à compter de ladite date et les coupons, s'il en est, à échoir après ladite Date de rachat sur les Débetures deviendront nuls et de nul effet.

EN DATE du 14^{ème} jour d'avril 1989, Montréal

DOMGLAS INC.

Par: Compagnie Montréal Trust Fiduciaire

* Pour être payés, il est recommandé que les titulaires de Débetures présentent une copie du présent Avis accompagné de leurs Débetures à fonds d'amortissement 9 1/2 % série A à la banque ou à l'institution financière où ils transigent normalement leurs affaires. À leur tour, les institutions en question seront en droit d'obtenir paiement auprès de la Banque de Montréal.

XEROX CANADA INC.

AVIS DE DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Avis est donné par les présentes qu'un dividende de dix-huit cents (0,18) l'action ordinaire entièrement acquittés du capital-actions en circulation de Xerox Canada Inc. a été déclaré payable le 15 mai 1989 aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1er mai 1989.

North York, Ontario

Le vice-président, secrétaire et directeur du Service juridique

Howard J. Kaufman

Le 20 avril 1989

Cet avis n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

Le Groupe Mercona Limitée

à vendu

Le Groupe Commerce

Compagnie D'Assurances

et

La Compagnie D'Assurances Belair

à

Nationale-Nederlanden N.V.

Le soussigné a agi à titre de conseiller financier auprès de Le Groupe Mercona Limitée pour cette transaction.

RBC DOMINION SECURITIES INC.

avril 1989

PROPOSITIONS D'AFFAIRES...

705 HYPOTHEQUES

A IERE 2e, balance de vente, notre Liberte 720-434

ACCEPTATION 48 HRES

1ère, 2e et 3e hypothèque

Taux commercial

Jusqu'à 85% de l'évaluation

Meilleurs crédits bancaires, avis 60 js

Crédit-Via 253-3354

ARGENT en 1er ou 2ième hypothèque. Particulier. 468-4319

ARGENT à prêter, 2e hypothèque, achat balance de vente, taux à discuter. Guy Goyette notaire, 875-9777

ESCOMPTE Meilleure offre. Réponse 24h. R. Landry 288-9322

HYPOTHEQUES (1ère, 2e, balance de vente). Notaire Rivet 389-8484

PRETONS

2e Hyp. sur balance de vente inf. 7 jours, Labbe Ass. 931-8829

1RE - 2E HYPOTHEQUE JUSQU'A 85%

Imm. Montréal International crite 849-9527 741-4329

1RE - 2E HYPOTHEQUE Résidentiel/Commercial/Industriel PLACEMENTS SEVILLE INC. 782-8812 672-5452

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

ASSOCIE INVESTISSEUR

PRODUCTION VIDEO

REVOLUTIONNAIRE

TECHNIQUE DO-HY

Domaine santé, diffusion nationale, internationale, parrainée par scientifique reconnu. Possibilité franchise et financement. (Petit investisseur accepté)

INF: 379-1144

ATTENTION! travail à domicile

Faites un revenu intéressant en position nos programmes d'information. Pour info, écrire à M. Blanchard, C.P. 819, St-Germain de Grantham, Qué. G0C 1K0.

AUGMENTEZ vos revenus de 15000 par mois, découvrez le club Select-Marketing, 467-3225 Rivest, 963-0610 Ride-nord.

AUTONOMIE FINANCIERE

A votre portée grâce aux nouvelles distributrices exclusives installées dans votre territoire. Capital requis 25.000\$. Clientèle établie. Comptes fournis. Pour rendez-vous, 731-2550.

AVIS DE 60 JOURS

À vendre liste de propriétés en instance de repositionnement. Info T.G.2001 inc. 654-9501.

CAFE BISTRO très très bien situé dans un quartier très fréquenté. Ou associé demandé. M. Cotrino 777-3629.

ReMax La Commissaire, crite

CHERCHONS HOMME, ayant permis de conduire, s'intéressant à l'alimentation naturelle, pour vendre à livrer la meilleure eau en bouteille au monde. Téléphonez à Pierre 381-9995

CLOTURE terrain 15.000' pour vente voitures usagées. 849-4625.

DESIRE occuper licence de cuisinier en restauration en opération ou non. G. Cyr 255-1741.

MOTEL de 34 chambres avec salle à dîner et bar. Route 116, ville de St-Hyacinthe, très propre Terrain 154.000 pi. car. Hypo. disponible 700.000\$ à 10%. L. Rizik 651-5831. IMMA. RIZIK.

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

OCCASION UNIQUE

Plus de 500 de nos distributeurs groupe 100.000\$/année et plus. Investissement 5.000\$ à 25.000\$. 843-9595

PRETS COMMERCIAUX

RE-FINANCEMENT

ACHATS-FUSION-PROJETS

de 7h à 23h

Central York 385-4112

RECHERCHE distributeur-vendeur pour mise en marche d'un appareil "ventilation très spéciale". Tout nouveau, brevets, sans concurrence, directement de l'inventeur. 666-1545

SERVITEL

Concept exclusif, service personnalisé de prestige. Revenu très supérieur à la moyenne versus temps et capital investis. Commerce corable pour Elie et Lui, \$10.000 comptant plus financement disponible. 227-4645

URGENT! TRAVAIL IMMEDIAT

Associés/demandés avec mise de fonds de 20.000\$ à 50.000\$ (obligatoire) et devenez cadre de la compagnie, avec un salaire de 20.000\$ à 60.000\$ annuel (selon l'investissement), auto fournie. Secteurs: Montréal, Trois-Rivières, Granby, Beauce, Gaspésie, Québec, Lac St-Jean. 1-418-681-5942.

URGENT: à vendre cause santé, centre piloté, neuf, 1.600 pi car., prêt à opérer, pour coffres, esthétique massages, bureau, boutique, etc. Prix réduit. 521-3270

714 FRANCHISES

FRANCHISE ETABLIE, 30.000\$ SPORT AUX PUCCES - 466-6590

FRANCHISES DISPONIBLES

Société Nationale de la franchise 594-1845

PRESSE MINUTEMAN

Franchise internationale en imprimerie avec plus de 900 boutiques, occupe maintenant les demandes pour le Québec. Aucune expérience nécessaire. Pour informations appeler M. Pat. (416) 677-6015

717 SERVICES SPECIALISES

FAKTELEX/TELEPHONISTE

Le tout à 295/mois

Appelés HI-TEL ou 393-4131

718 ARGENT DEMANDE

BESOIN argent 1ère 2e hyp. sur propriétés notaire 729-4334.

RECHERCHE particulier pour emploi Commerce sport, M. Lapointe 581-0950

725 TENUE DE LIVRES, DECLARATIONS D'IMPOT

COMPTABILITE Informatisée, d'impôts, états financiers, tenue de livres, de qualité. 689-6324.

P.A. CONSEILS

rapports d'impôt corporatifs et individuels sur informatique. Fait par professionnels de la fiscalité. 738-4042.

R. GALIPEAU et associés, Impôts, tenues de livres Informatisées, succession, 722-1759, 722-5904.

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

\$ \$ \$, nouveau, temps partiel, message err. 24h (514) 338-0095.

ACHETEZ avec 15% comptant, commerces déjà qualifiés pour financement. Appelez au 722-7409

ACHETONS brevets Inventions, finance OK. 722-9521

ARGENT pour prêt commercial ou autre. 722-3110

ASSOCIES, passifs (retraités ou semi-retraités), actifs (libres de voyager dans le monde, occasionnel ou plein temps). Domaine touristique et géographique. Possibilité de revenus illimités. Capital requis 20.000\$ et plus. 514-279-1002.

AUBAINES: brevets, moules, et plus de 4500 articles fabriqués et les droits. 326-6615.

712 ASSOCIES DEMANDES

COFFREUR(S) associé(e) demandé(e) avec mise de fonds de \$17.000. Gilles 674-3035, 674-4511.

ELEVAGE de cheveaux de course avec hommes d'affaires bien établis. Petit investissement, risque de bons profits. Pigeon retraités. Jocas 689-7021.

EMBOUTEILLER

D'eau de source naturelle, bien établi demande associés financiers pour projet d'expansion. Semaine: 9h-17h, 861-0365.

TERRAIN/Lavab bord de l'eau, près des golf et l'investis à 30-50. Bernard 687-7200.

717 SERVICES SPECIALISES

Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES

pour obtenir des LA PRESSE

de LA PRESSE

pour obtenir les MEILLEURS RESULTATS.

285-7111

INTERURBAN SANS FRAIS

1-800-361-5013

ANNONCES ENCADRÉES

285-7000

717 SERVICES SPECIALISES

Le SERVICE et réparation des couleurs MITA. Pour une estimation GRATUITE Appelez ou:

345-0313

La chaîne hôtelière Arcade ouvrira des établissements à Québec et à Toronto

JACQUES BENOIT

La chaîne Arcade, membre de Pullman International Hôtels, division hôtelière du puissant groupe franco-belge Wagons-Lits, se propose de construire dans les prochaines années deux autres hôtels en sol nord-américain — après celui de Montréal, boulevard René-Lévesque —, l'un à Québec et l'autre à Toronto.

« On a eu une bonne surprise », disait hier M. Jean Darras, président de Pullman, au sujet du taux d'occupation du premier hôtel Arcade, ouvert depuis le 13 janvier mais dont l'inauguration officielle a eu lieu hier.

Selon les prévisions, ce taux devait atteindre 35 p. cent après trois mois, alors qu'il s'élevait déjà à 66 p. cent, l'objectif étant de le porter à 70 p. cent d'ici la fin de l'année, ce qui est le taux moyen pour l'ensemble de la chaîne.

Celle-ci, qui comptera 90 établissements (10 000 chambres) à ce moment-là, fait des pertes à l'heure actuelle avec son hôtel montréalais, mais s'attend à ce qu'il soit rentable l'an prochain.

La règle est simple, a expliqué en substance le directeur général de la chaîne, M. Jean-Paul Camblain. C'est la règle du millième,

selon laquelle la recette quotidienne moyenne par chambre doit équivaloir au millième du coût de revient, auquel cas il n'y a pas de pertes.

Pour ce qui est de l'Arcade de Montréal (12 étages, 242 chambres), le coût — en comprenant le terrain, au coin de la rue Saint-Urbain — a été de \$ 66 000 par chambre, alors que la recette quotidienne s'est élevée jusqu'ici à \$ 58. « Il faut être à \$ 66 de recette moyenne par chambre l'an prochain », a-t-il dit.

La formule Arcade: une décoration et un mobilier uniformes pour tous les hôtels, un service ré-

duit à l'essentiel (sans service aux chambres, par exemple), avec des tarifs réduits. Soit, jusqu'ici, \$ 48 la chambre pour une personne et \$ 55 pour deux, alors que ces prix d'ouverture passeront le 1er mai à \$ 55 et \$ 65.

Les hôtels, eux, sont toujours situés au centre des villes. « Le rendement pour un investisseur est plus intéressant à long terme, et les gens préfèrent être en centre-ville », a dit M. Camblain.

La chaîne a 100 p. cent de son établissement montréalais, mais, aux dires de M. Camblain, « nous ne serions pas du tout hostiles à partager la propriété avec des investisseurs ».

Questions d'argent

MICHEL GIRARD

Cette chronique fait le point sur des sujets traités lors de l'émission Questions d'argent, diffusée à Radio-Québec le jeudi, 20h30. Reprise le dimanche à 11h30. L'émission est animée par Lise LeBel, avec la participation de Michel Girard, de LA PRESSE, et Diane Bellemare, de l'UQAM.

Pourquoi le prix de l'or reste aussi faible

Malgré les pressions inflationnistes qui se font sentir depuis un bon bout de temps, le prix de l'or reste relativement stable. Il se transige dans une fourchette variant de \$ 380 US à \$ 390 US. Depuis un an, le prix du métal jaune a baissé d'environ 13 p. cent. Malgré quelques soubresauts à la hausse, cela fait déjà un an et demi que le prix de l'or baisse. Au cours de cette période, l'or a touché les \$ 500 US.

La faiblesse du prix de l'or dans un contexte inflationniste n'est pas sans étonner le commun des investisseurs. On a été habitué à voir le prix de l'or fluctuer à la hausse quand il était question d'inflation...

Il est vrai que nous vivons dans une période inflationniste. Toutefois, les spéculateurs se basent sur ce qui se passera dans six mois, un an ou plus. Et là, ils y voient non pas de l'inflation mais plutôt l'inverse, soit un ralentissement économique, ou une récession. C'est pourquoi le prix de l'or végète actuellement dans les \$ 380 US.

De plus, on oublie souvent que le prix de l'or est également tributaire de plusieurs autres facteurs. L'instabilité politique, les conflits entre pays, les hausses de prix du baril de pétrole... voilà des facteurs qui contribuent généralement à faire monter le prix de l'or. Pourquoi? Parce que l'or reste toujours aux yeux d'un grand nombre d'investisseurs une valeur refuge.

Présentement, le marché de l'or est soutenu par les Asiatiques. Ils emplit les lingots au cas où certains conflits s'amplifieraient... Mais cela n'est pas suffisant pour créer une forte demande et faire ainsi monter les prix.

Un important facteur qui exerce actuellement une pression à la baisse sur le prix de l'or: il y a surproduction mondiale d'or, beaucoup de nouvelles mines ayant été mises en production au Canada, aux États-Unis et en Australie.

Les deux principaux producteurs restent les mêmes: l'Afrique du Sud avec 50 p. cent de la production mondiale d'or et l'URSS avec 30 p. cent. La production du Canada représente trois p. cent de la production mondiale.

En outre, la force du dollar américain et les rendements élevés des obligations jouent aussi présentement contre une augmentation du prix du métal. Ce sont des facteurs anti-inflationnistes.

Oui l'or constitue toujours

une valeur de protection de son pouvoir d'achat. Mais encore faut-il qu'il y ait inflation à l'horizon! Après le krach, le prix de l'or avait monté de façon significative, pour atteindre les \$ 500 US l'once. La flamme était due aux anticipations inflationnistes des investisseurs en regard de la politique monétaire mise en place à l'époque. Dans les jours qui ont suivi le krach boursier, on se rappellera que les principaux pays industrialisés s'étaient donné la main pour desserrer de façon importante le crédit, en injectant des montants d'argent dans l'économie. Pareil geste ne pouvait qu'entraîner à moyen terme des pressions inflationnistes, de se dire les spéculateurs, après le krach. Ils avaient misé sur l'inflation future en accumulant les lingots d'or. Mais maintenant, on est dans une situation différente. On s'attend à ce que le ralentissement économique prenne la relève de l'inflation et de la croissance économique.

Comme les perspectives économiques ont eu tendance à évoluer rapidement ces dernières années, les investisseurs ont tout de même intérêt à détenir dans leur portefeuille une certaine valeur en or. L'investisseur conservateur devrait avoir environ 5 p. cent de la valeur de son portefeuille en instruments aurifères. Cela peut-être de l'or (lingots ou certificats), des titres aurifères ou des pièces de monnaie en or.


Chômage

Par ailleurs, le coût économique du chômage est plus élevé que les simples prestations versées aux chômeurs. Pour le Québec seulement, on estime que le chômage a fait perdre ces dernières années aux Québécois au moins une vingtaine de milliards par an. Cela représente les revenus que la société perd lorsqu'un travailleur se retrouve chômeur.

Dans ce manque à gagner, on ne tient pas compte des coûts sociaux. L'angoisse, le stress, le pessimisme, les maux d'estomac, la dépression, la maladie, la criminalité et même le suicide dans certains cas... voilà ce que peut également entraîner le chômage. Combien cela peut-il coûter à la société? C'est très difficile à chiffrer... sauf qu'il y a de toute évidence un coût social énorme rattaché au chômage.

Au Québec, le taux de chômage atteint les neuf p. cent alors que la moyenne nationale est de 7,6 p. cent.

CCFL
Annonce pour fins d'information seulement

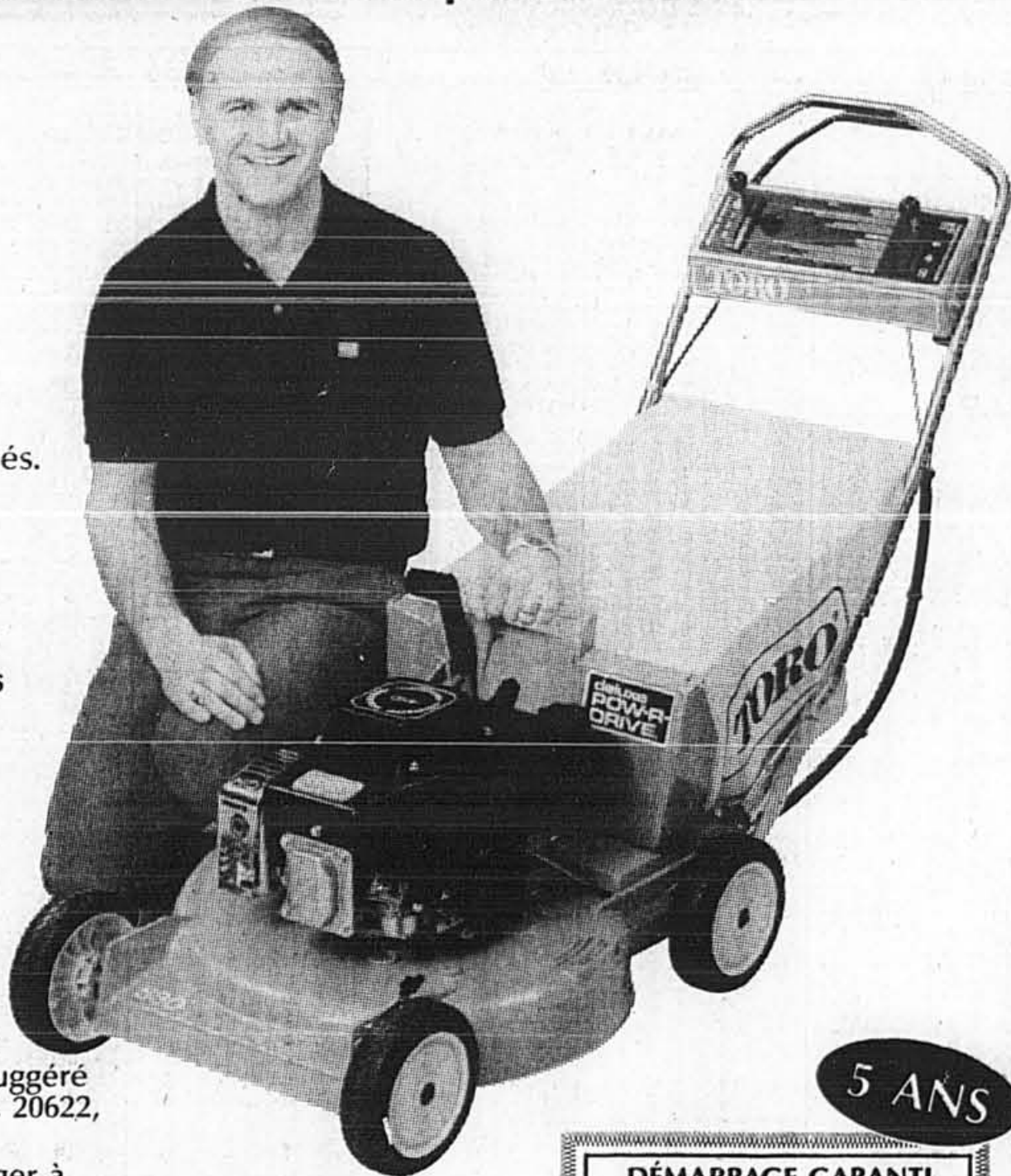


Des investisseurs ont fait l'acquisition des actions de
J.A. Provost Inc.
\$3,200,000
Investissement capital-actions
Fonds de Capital-Actions Gérés par

CORPORATION CANADIENNE DE FINANCEMENT LTÉE
MONTRÉAL TORONTO

100\$ DE REPRISE À QUI PREND CE TORO PAR LES CORNES!

Jacques Lemaire



CRÉDIT INSTANTANÉ
Disponible aux acheteurs qualifiés. Jusqu'à 36 mensualités. **AUCUN COMPTANT REQUIS.** (Concessionnaires participants seulement).

Le 100\$ de reprise sera déduit du prix de détail suggéré des modèles 20684, 20622, 26624.

Pour vous encourager à acquérir une tondeuse Toro nous vous reprendrons votre vieille tondeuse pour 100\$ peu importe la condition! Vite, amenez-la chez votre concessionnaire participant.



En vigueur jusqu'au 18 juin, 1989.

DÉMARRAGE GARANTI
(Deux temps et quatre temps à soupapes verticales)
en un ou deux essais sinon nous la réparerons gratuitement.

Consultez les pages jaunes.

QUESTIONS D'ARGENT

Jeudi 20h30 et dimanche 11 h 30

LE MEILLEU C'EST DE REGARDER Radio Québec Cible 2

L'étude Clark, Woods spécialisée dans les secteurs du litige civil et commercial, du droit de l'assurance et de la propriété intellectuelle a le plaisir de vous faire part que

PIERRE-YVES CHÂTILLON
JEAN-MARC FORTIER
MARC ROCHEFORT

se sont joints à l'étude à titre d'associés et poursuivront leur pratique, avec les nouveaux membres de l'étude, dans les secteurs du droit corporatif et commercial, du financement public et privé ainsi que dans les domaines du droit de la concurrence, des acquisitions, des fusions et des réorganisations. L'étude sera dorénavant connue sous le nom

CLARK WOODS ROCHEFORT FORTIER
Montréal (Québec)

Imaginez vos vacances au

PAYS-DE-L'ÉRABLE

Un cahier spécial à ne pas manquer DEMAIN dans

La Presse

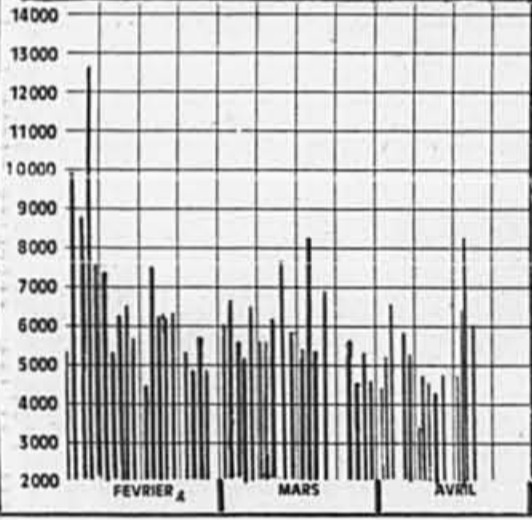
MONTRÉAL

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ DE L'INDICE COMPOSÉ (Index canadien 25 titres)

Haut: 1819,19 Fermeture: 1815,09 Bas: 1803,41



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 8 061 000



INDICES DE MONTRÉAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes MARCHÉ CANADIEN (XXM), MARCHÉ BANCAIRE (XCB), MINES-MÉTAL (XCM), HYDRO-CARB. (XCO), PRO-FORÊTIÈRES (XCF), BIENS D'ÉQUIP. (XCI), and SERV. PUBLICS (XCU).

NOTE: Cotes en cents sauf lorsque indiqué \$; f = actions non votantes; a = votes limités ou restreints; u = titre négocié en dollars US; Z = lot irrégulier.

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

INDICES DE MONTRÉAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

NOTE: Cotes en cents sauf lorsque indiqué \$; f = actions non votantes; a = votes limités ou restreints; u = titre négocié en dollars US; Z = lot irrégulier.

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

INDICES DE MONTRÉAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

NOTE: Cotes en cents sauf lorsque indiqué \$; f = actions non votantes; a = votes limités ou restreints; u = titre négocié en dollars US; Z = lot irrégulier.

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

CONTRATS À TERME DE TITRES FINANCIERS

Table with 2 columns: Contract Name and Value. Includes Acceptations Bancaires Canadiennes, Standard 5000, and various financial contracts.

INDICES: Raymond, Chabot, Martin, Paré.

MONTREAL (PC) - Voici la position des trois indices Raymond, Chabot & la fermeture de la Bourse de Montréal, Jeudi 20 avril.

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes Services (XRS), Manufacturières (XRM), and various market indices.

LA DIVISION INTERNATIONALE À MONTRÉAL (SOCIÉTÉS FRANÇAISE)

Table with 2 columns: Company Name and Value. Includes various international companies like Alcatel, Alstom, etc.

CERTIFICAT DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Table with 2 columns: Metal Name and Value. Includes Gold, Silver, Platinum, and other precious metals.

TITRES AU COMPTOIR (de Montréal)

Table with 2 columns: Company Name and Value. Includes various companies listed on the Montreal stock exchange.

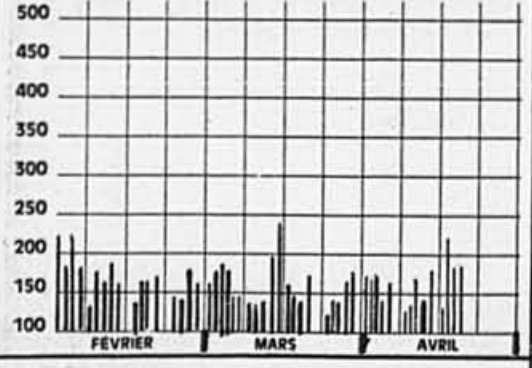
NEW YORK

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ DE L'INDICE COMPOSÉ (Selon les 30 plus gros titres de Dow Jones)

Haut: 2399,19 Fermeture: 2377,38 Bas: 2359,85



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 177 630 000



INDICES DE NEW YORK

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

NOTE: Cotes en cents sauf lorsque indiqué \$; f = actions non votantes; a = votes limités ou restreints; u = titre négocié en dollars US; Z = lot irrégulier.

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

INDICES DE NEW YORK

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

NOTE: Cotes en cents sauf lorsque indiqué \$; f = actions non votantes; a = votes limités ou restreints; u = titre négocié en dollars US; Z = lot irrégulier.

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

INDICES DE NEW YORK

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

NOTE: Cotes en cents sauf lorsque indiqué \$; f = actions non votantes; a = votes limités ou restreints; u = titre négocié en dollars US; Z = lot irrégulier.

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

INDICES DE NEW YORK

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

NOTE: Cotes en cents sauf lorsque indiqué \$; f = actions non votantes; a = votes limités ou restreints; u = titre négocié en dollars US; Z = lot irrégulier.

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes A/B, C/D, E/F, G/H, I/J, K/L, M/N, O/P, Q/R, S/T, U/V, W/X, Y/Z.

Table with 2 columns: Sector Name and Value. Includes Industrielles, Transports, Services Publics, and Finance.

Table with 2 columns: Sector Name and Value. Includes Industrielles, Transports, Services Publics, and Finance.

Table with 2 columns: Sector Name and Value. Includes Industrielles, Transports, Services Publics, and Finance.

Table with 2 columns: Sector Name and Value. Includes Industrielles, Transports, Services Publics, and Finance.

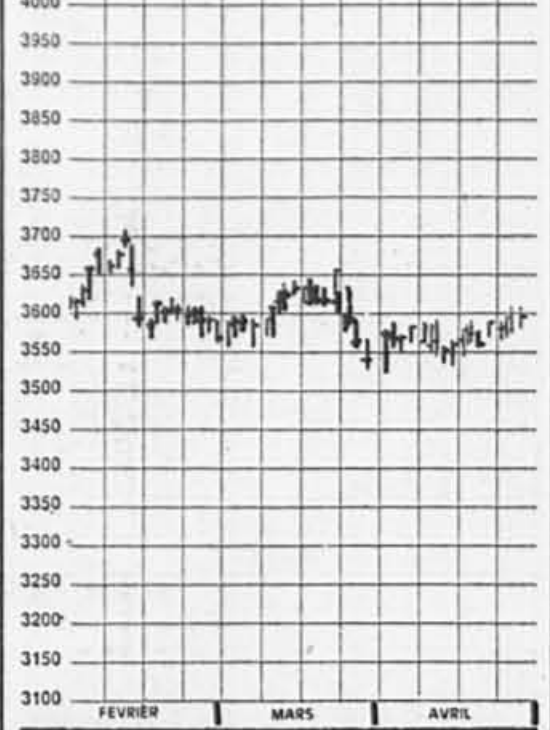
Table with 2 columns: Sector Name and Value. Includes Industrielles, Transports, Services Publics, and Finance.

TORONTO

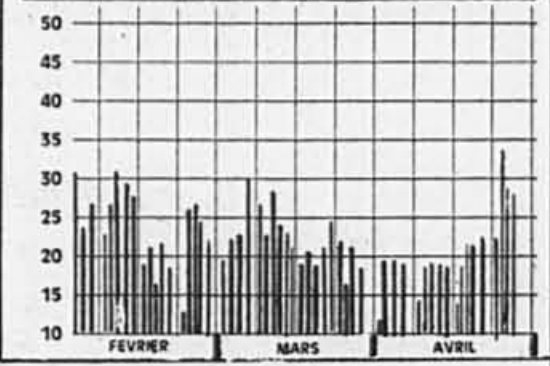
VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ

Haut: 3800,32
Fermeture: 3598,38
Bas: 3582,81

(Indice composé 300 titres)



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 28 132 800



INDICES DE TORONTO

Table with 3 columns: Index Name, Current Value, and Change. Includes 300 Composite, Financials, Metals, and Industrial Gases.

SOUS INDICES DE TORONTO

Table with 3 columns: Index Name, Current Value, and Change. Includes Paper, Consumer, Real Estate, Pipelines, and Technology.

Table with 3 columns: Index Name, Current Value, and Change. Includes various sub-indices like A/B, C/D, and E/F.

Large table of stock market data for various companies, including names, prices, and changes.

Large table of stock market data for various companies, including names, prices, and changes.

Large table of stock market data for various companies, including names, prices, and changes.

Large table of stock market data for various companies, including names, prices, and changes.

VANCOUVER

VOLUME: 15 400 000

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE: 792,99 - 1,55

(Indice composé 300 titres)

Table of stock market data for Vancouver, including various sub-indices and company prices.

Table of stock market data for Vancouver, including various sub-indices and company prices.

Table of stock market data for Vancouver, including various sub-indices and company prices.

Table of stock market data for Vancouver, including various sub-indices and company prices.

Table of stock market data for Vancouver, including various sub-indices and company prices.

suite à la page A 18

VANCOUVER

suite de la page A 17

Table of stock prices for Vancouver, including companies like Alcan, B.C. Electric, and various resource stocks.

Table of stock prices for Toronto, including companies like Alcan, B.C. Electric, and various resource stocks.

Table of stock prices for Montreal, including companies like Alcan, B.C. Electric, and various resource stocks.

Table of stock prices for other Canadian cities, including Vancouver, Toronto, and Montreal.

Table of stock prices for various international markets, including London, Hong Kong, and Tokyo.

Table of stock prices for various international markets, including London, Hong Kong, and Tokyo.

Table of stock prices for various international markets, including London, Hong Kong, and Tokyo.

Table of stock prices for various international markets, including London, Hong Kong, and Tokyo.

Table of stock prices for various international markets, including London, Hong Kong, and Tokyo.

Table of stock prices for various international markets, including London, Hong Kong, and Tokyo.

Table of stock prices for various international markets, including London, Hong Kong, and Tokyo.

Table of stock prices for various international markets, including London, Hong Kong, and Tokyo.

Table of stock prices for various international markets, including London, Hong Kong, and Tokyo.

Table of stock prices for various international markets, including London, Hong Kong, and Tokyo.

Table of stock prices for various international markets, including London, Hong Kong, and Tokyo.

LES DEVISES

(PC) - Voici les taux des devises étrangères...

Table of exchange rates for various currencies, including US Dollar, British Pound, and Japanese Yen.

FONDS MUTUELS

MEMBERS

Table of mutual fund performance and prices, including various equity and bond funds.

MARCHÉ DES OPTIONS - (Chicago)

Options de prix

Table of Chicago options market data, including call and put options for various stocks.

OFFRE ET DEMANDE (TORONTO)

TORONTO (PC) - 20 avril les actions fournies par la Bourse de Toronto.

Table of Toronto stock market activity, including bid and ask prices for various securities.

LES GRAINS

(CONTRATS EN TONNES)

Table of grain market prices for various commodities like wheat, corn, and soybeans.

LES OBLIGATIONS

GOVERNEMENT DU CANADA

Table of Canadian government bond yields and prices for various maturities.

TITRES AU COMPTOIR (DE TORONTO)

TORONTO (PC) - 20 avril les actions négociées sur titres inscrits au comptoir...

Table of over-the-counter stock prices for various companies listed on the Toronto Stock Exchange.

LES OBLIGATIONS

GOVERNEMENT DU CANADA

Table of Canadian government bond yields and prices for various maturities.

MINES ET PÉTROLES

(OFFRE ET DEMANDE À TORONTO)

Table of oil and mineral market activity, including bid and ask prices for various commodities.

DENRÉES AGRICOLES

(PC) - Cours des denrées transmises jeudi par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Table of agricultural commodity prices, including various types of grain and livestock.

LES AURIFÈRES

Fermeture

Table of gold prices and market activity, including various gold-related securities.

INDICES STANDARD & POOR

DES OPTIONS DE CHICAGO

Table of Standard & Poor's indices and Chicago options market data.

DIVIDENDES

AMERICAN

Table of dividend payments for various American companies.

INDICES STANDARD & POOR

DES OPTIONS DE CHICAGO

Table of Standard & Poor's indices and Chicago options market data.

INDICES STANDARD & POOR

DES OPTIONS DE CHICAGO

Table of Standard & Poor's indices and Chicago options market data.

John Ciaccia s'en prend aux environmentalistes qui boudent le progrès

Le seul moyen d'éviter toute forme de problème environnemental, c'est de renoncer au développement économique, selon le ministre québécois de l'Énergie, John Ciaccia.

D'entrée de jeu hier matin, il s'en est pris à certains environmentalistes qui s'opposent, à ses yeux, à toute forme de progrès, devant les participants du colloque intitulé Choix énergétiques et environnement, organisé par le Comité international du Nord-Est sur l'énergie.

Il a affirmé que la Convention de la baie James représente un geste sans précédent d'un gouvernement blanc vis-à-vis des autochtones et de leurs droits ancestraux de chasse, de pêche et de piégeage.

Il a rappelé qu'au moment de lancer la phase I de la baie James, les environmentalistes s'opposaient tant au nucléaire, aux centrales thermiques qu'à l'hydroélectricité, jouant les méga-projets à la fois inutiles et trop risqués.

Selon lui, les Américains ont moins à craindre de l'énergie du Nord, « la plus économique, la plus propre et la moins dommageable », que de toute autre solution de rechange.

Presque sérieux, il lance que les lignes de transport ne sont pas si laides: « Pour moi, les pylônes, c'est aut de tours Eiffel. »

Ce qui lui a valu en réplique du modérateur Richard Silkman du bureau de planification du Maine que « la beauté dépend de ceux qui regardent ».

M. Ciaccia a surpris plusieurs Québécois en affirmant que l'impact visuel des lignes de transport devait faire l'objet d'un dialogue avec la population. Si c'est trop laid dans certains décors enchanteurs, on peut faire passer des lignes souterraines comme « l'a très facilement décidé le gouvernement à Grandines ».

M. Ciaccia a d'ailleurs suggéré que soit mis sur pied un mécanisme devant déterminer le tracé des lignes de transport qui les rendent plus acceptables.

Des environmentalistes québécois, Mme Hélène Connor-Lajambe et M. Bruce Walker, sont intervenus pour souligner qu'investir dans les économies d'énergie pouvait à la fois permettre le progrès et respecter l'environnement.

M. Ciaccia n'y est pas allé par quatre chemins dans sa réplique: « Pensez-vous qu'on veut retourner à l'âge des cavernes et produire 1 000 mégawatts avec des chandeliers? »

Se basant sur son expérience à la planification environnementale du Rhode Island, M. Robert L. Bendick a de son côté mis en garde les politiciens de tous azimuts de ne pas prendre le temps d'expliquer toutes les conséquences des choix énergétiques. Jouer sur les sentiments et les émotions a des implications graves à moyen terme, a-t-il souligné.

LES METAUX

Table with columns for metal types (CUIVRE, ZINC, ALUM, NICKEL), quantities, and prices. Includes sub-sections for 'FERMETURE' and 'ZINC spéc. (qualité supérieure) (US)'. Prices are listed in dollars and cents.

RAPPORT FINANCIERS EXPRESS

Table of financial reports for various companies. Columns include company name, current value, previous value, and percentage change. Companies listed include Groupe Jean Coutu Inc., Metro-Richelieu Inc., Carby Distilleries Ltd., Falconbridge Ltd., Riley's Balashare Int'l., Amerasia Hess Corp., American Express Co., Colgate-Palmolive Co., Dow Chemical Co., General Motors Corp., Caterpillar Inc., Outboard Marine Corp., BankAmerica Corp., Black and Decker Corp., Cleveland-Cliffs Inc., Combustion Engineering Inc., Georgia-Pacific, Gillette Co., Maytag Corp., United Foods Inc., Weyerhaeuser Co.

OPTIONS TRANS-CANADA (transigées)

Large table of financial options data for Trans-Canada. Columns include company names (e.g., Delors Inc., Air Canada, BCE Inc.), option types (Call, Put), and various financial metrics like volume and price.

FRUITS/LÉGUMES

Table of fruit and vegetable prices. Columns include item names (e.g., Carotte, Chou vert, Concombre) and their respective prices per unit.

BESTIAUX

Table of livestock prices. Columns include animal types (e.g., Veaux, Porcs, Bœufs) and their market prices.

LA BOURSE EN BREF

Summary of stock market performance for Montreal, Toronto, and New York. Includes volume, gains/losses, and key indices.

ALBERTA

Table of stock market data for Alberta. Columns include company names, stock prices, and other financial indicators.

AMERICAINES

Table of American stock market data. Columns include company names, stock prices, and market trends.

L'ARGENT

Text discussing the Canadian dollar's performance and its relationship to the US dollar, mentioning the Bank of Canada's actions.

OPTIONS SUR LE PLATINE

Table of platinum options data. Columns include company names, option types, and prices.

